

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE

La santé des dirigeants,
c'est capital

HAUTE-GARONNE

Barreau de Toulouse :
le droit pour tous

PAYS BASQUE

Immobilier :
la côte a toujours
la cote

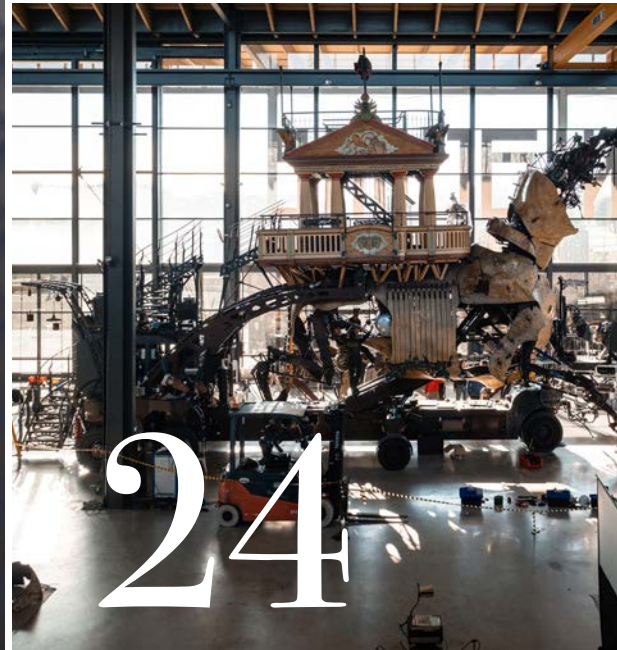
PIERRE
BROSOLLET
fondateur et
PDG de Arverne

Pau, **Un futur
geant vert**

4

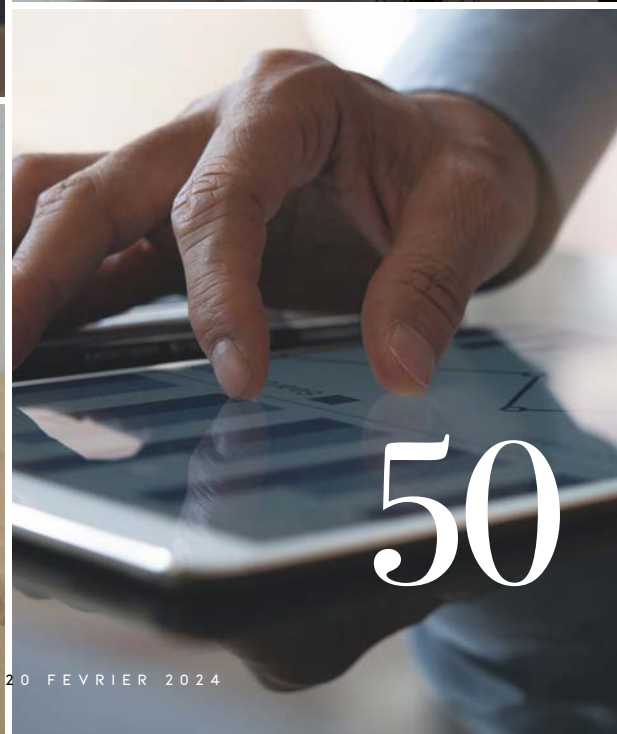


22



24

12



50

À la une

4 Pau : Un futur géant vert

Dordogne

10 Réalité augmentée : un virtuose du virtuel

12 Toog : les loisirs à l'ère digitale

14 Entreprises : la santé des dirigeants, c'est capital

16 Brèves Dordogne

Haute-Garonne

18 Conjoncture : un avenir serein, malgré tout ?

20 Barreau de Toulouse : le droit pour tous

22 Agriculture : Micropep à la conquête de l'ouest

24 Halle de la machine : l'heure du réveil

26 Brèves Haute-Garonne

Gironde

28 Tiki Smart : la vigie des accidents domestiques

30 Brèves Gironde

Landes

32 Enseignement supérieur : l'ENSAM s'installe à Dax

34 Brèves Landes

Lot-et-Garonne

36 Agroalimentaire : les 30 ans du concours Agropole

38 In Citeum : un collectif dédié au service public

40 Groupement d'employeurs 47.33 : l'intérim au juste prix

42 Brèves Lot-et-Garonne

Béarn

44 Open Teréga Pau : Chardy au TOPP !

46 Kerdos Energy : 100 millions de tonnes de CO₂ en moins !

48 Brèves Béarn

Pays basque

50 Experts-comptables : SOGECA à l'heure du digital

52 Nautisme : Le Pays basque au Grand Pavois

53 Immobilier : la côte a toujours la cote

54 Brèves Pays basque

Hautes-Pyrénées

56 Bagnères-de-Bigorre : CAF France change de braquet

58 Lacq Pau Tarbes : Territoire d'excellence

59 Hydrogène : Lannemezan bientôt à la pointe

60 Brèves Hautes-Pyrénées

Le Cercle des Experts

62 Microfluidique : ce monde invisible aux possibilités infinies

Tendances Business

66 Démographie : des chiffres nuancés

68 Assurances : les nouveaux risques ?

70 Intelligence artificielle : quelles retombées dans la pub et le marketing ?

72 Cinéma

76 Annonces légales



**PIERRE
BROSSOLLET**
fondateur et
PDG de Arverne



Pau, Un futur géant vert

Entré récemment en bourse, le groupe Arverne affirme son ambition de devenir le leader français de la géothermie. Pour Pierre Brossollet, son PDG, l'énergie du sous-sol a un rôle à jouer dans la transition énergétique : la PME paloise à la croissance prometteuse veut être au rendez-vous.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

De start-up à société cotée en bourse, il n'y aura eu qu'un pas pour Arverne, franchi seulement six ans après la création de cette entreprise spécialisée en géothermie et lithium bas-carbone. L'ascension est fulgurante et pourtant : si Pierre Brossollet, son fondateur et PDG, ne s'interdit pas de viser haut, il garde les pieds bien ancrés sur cette Terre dont le sous-sol le passionne. Depuis les bureaux du siège social, au 3^e étage du bâtiment Monge de la technopole paloise Hélioparc, ce dernier concède avoir choisi de s'introduire sur EuroNext par « nécessité » d'accélérer sa croissance et non pas « par ego ou vision courte » : « Ce n'était pas

initialement dans nos plans. Mais il me fallait prendre cette décision, pour qu'Arverne, oiseau rare sur l'échiquier énergétique actuel, devienne un champion français de la géothermie. »

COMPLÉMENTER LES ÉNERGÉTIENS

Pierre Brossollet sait exactement où il veut mener sa société : si la géothermie est à ses yeux « le parent pauvre du mix énergétique », cet ingénieur pétrolier passé par Total et Maurel & Prom compte changer la donne et faire d'Arverne « un complément essentiel à tous les autres acteurs de l'énergie ». La jeune société se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire, construite sur la conviction profonde que la solution pour une transition énergétique rapide et durable se trouve

sous nos pieds, dans le sol de France riche en ressources. Pour son PDG, le postulat de départ ayant conduit à la création d'Arverne est de fait limpide : « Notre combat a toujours été de dire "Arrêtons de parler d'électricité, en tout cas dans une certaine mesure, et capitalisons sur le potentiel de la géothermie qui produit de la chaleur verte ».

UN BESOIN DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE

« Aujourd'hui, la géothermie représente seulement 1 % de la chaleur produite en France. Personne jusqu'ici ne s'y est intéressée, encore moins les lobby du gaz, du pétrole et voire du nucléaire qui n'avaient rien à y gagner. Désormais, nous sommes à un carrefour : on ne peut plus faire comme si de rien n'était, nous sommes face à un gros problème écologique, énergétique et financier », resitue Pierre Brossollet, qui évoque les crises énergétiques successives et la nécessité de voir émerger une filière française au nom de la souveraineté nationale. Une prise de conscience désormais partagée, selon lui, par les politiques et notamment le gouvernement qui a mis en place en février dernier un plan d'action pour accélérer le déploiement de la géothermie, mais aussi par les énergéticiens ou encore les industriels. « La géothermie est devenue un besoin dans le mix énergétique mais il n'y a aujourd'hui pas réellement d'acteurs », continue le dirigeant. « Et c'est dans ce contexte que notre groupe se retrouve sous les projecteurs : alors que la géothermie n'est pas la priorité des grosses sociétés, elle est notre métier ».

DES EXPERTS DU SOUS-SOL

Née de l'expertise du sous-sol, réunissant des experts de l'oil and gas qu'ils soient géophysiciens,



géologues ou encore géochimistes, l'entreprise paloise structurée en quatre filiales se targue de pouvoir intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur du sous-sol, depuis l'exploitation de géothermie pour la production de chaleur, jusqu'à l'extraction et la production de lithium bas géo-thermal. Le visionnaire dirigeant aura donc anticipé la demande et, malgré « aucunes références solides et sans production de géothermie », su convaincre des actionnaires de poids. Arverne, qui pèse un peu moins de 400 millions d'euros en bourse pour une levée de fonds de 163 millions d'euros, peut désormais se déployer.

2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS

« Notre feuille de route est très ambitieuse, avec 2 milliards d'euros d'investissements prévus avant 2030, nécessaires pour couvrir l'ensemble des coûts à partir de l'instant où l'on demande un permis jusqu'au moment où l'on va vendre la ressource » reconnaît le PDG, qui évoque avant toute chose la charge salariale. À ce jour, le groupe emploie 150 salariés et prévoit l'embauche de 100 personnes supplémentaires en 2024, et d'une centaine ensuite chaque année. Ce qui induit notamment la construction (en

cours) de nouveaux bureaux à Pau, mais aussi près de Strasbourg où Arverne dispose également de locaux. « D'autre part », poursuit-il, « ces investissements couvrent bien évidemment les opérations de géophysique, les campagnes d'exploration et de forage, ainsi que la construction de centrales qui représente des coûts massifs dignes d'un TotalEnergies ou d'un Engie ».

PREMIÈRE PRODUCTION EN 2025

À ce jour, si l'activité de forage d'Arverne est déjà en marche et travaille actuellement pour des tiers, celle-ci est aux yeux de son dirigeant « un outil et non pas une finalité ». Une dizaine de permis

“ Le groupe prévoit l'embauche de 100 personnes supplémentaires en 2024 ”

de recherche sont en cours ou en instruction sur le territoire français, qu'il s'agisse de géothermie de surface ou bien profonde, avec ou sans extraction de lithium. « Il n'est pas exclu que l'on commence nos forages en fin d'année », dévoile Pierre Brossollet, qui cite un premier projet de géothermie profonde à horizon 2025, « type production de chaleur », dont la situation géographique est encore tenue secrète. Puis un second projet, après celui-ci, produira de la géothermie en 2026 puis en extraira du lithium dès 2027. Une fois la production en route, Arverne vise un chiffre d'affaires de plus de 1,150 milliard d'euros à horizon 2030. L'enjeu est particulièrement important pour la jeune entreprise : « Nous sommes une PME avec l'ambition d'une grosse société. Rentrer dans la sphère privée des producteurs d'énergie va nous faire atteindre certes des gros chiffres, mais avec de gros risques. Malgré tout, ceux-ci sont mesurés : d'une part parce que nous allons mettre en avant notre expertise, et de l'autre parce que nous avons le vent en poupe. »

UNE ENTRÉE SUR EURONEXT REMARQUÉE

Arverne Group est officiellement entré en bourse le mardi 19 septembre 2023, signant par la même occasion la plus importante levée de fonds à la Bourse de Paris en 2023, à hauteur de 163 millions d'euros. Ce jour-là, Pierre Brossollet a fait sonner la cloche d'Euronext aux côtés de Xavier Caïtucoli, Erik Maris et Fabrice Dumonteil, fondateurs de la SPAC Transition avec laquelle la société paloise avait fusionné deux mois plus tôt. Cette opération permet à Arverne de bénéficier d'une structure capitalistique renforcée avec le soutien de nouveaux investisseurs stratégiques et financiers majeurs, tels que Eiffel Investment Group, Ademe Investissement, Crédit Mutuel Equity, Sycomore Asset Management et Renault Group. À noter qu'Arverne devient la première entreprise à mission à s'introduire en bourse.



LA GÉOTHERMIE, SOURCE DE CHALEUR

La géothermie puise et exploite la chaleur naturelle du sous-sol, valorisée pour des installations de chauffage ou de la climatisation à usage des habitations et des bâtiments : on parle alors de géothermie de chaleur, sur laquelle Arverne se concentre, à distinguer de la géothermie électrogène pour produire de l'électricité. Sur son créneau, l'entreprise paloise développe d'une part la géothermie profonde (entre 2 500 et 3 000 m), qui consiste à aller chercher du chaud ou du froid dans les eaux géothermales, à destination des gros consommateurs comme les industriels. Certaines de ces eaux contiennent notamment du lithium, que le groupe paloise a décidé par ailleurs d'extraire. D'autre part, la géothermie de surface, grâce à l'installation de sondes géothermiques forant entre 100 et 250 mètres de profondeur, a plusieurs applications possibles (chauffage, rafraîchissement, eau chaude sanitaire...) qui peuvent être couplées avec d'autres énergies renouvelables. Quant à la géothermie sur aquifère, elle permet l'alimentation des réseaux de chaleur pour du chauffage, des procédés industriels ou agroalimentaire grâce au pompage de l'eau des nappes souterraines.

“ Lithium de France, filiale d'Arverne Group, livrera 25 000 tonnes de lithium à Renault sur cinq ans ”

Dans ce contexte, PDG d'Arverne affiche sa confiance, également conforté par ces clients qui ont déjà fait le pari d'Arverne, parmi lesquels Renault.

UN CONTRAT AVEC RENAULT

Le constructeur français est non seulement entré au capital avec 30 millions d'euros et espère de fait capitaliser sur cet investissement, mais pas seulement. « Renault doit

également décarboner ses usines et la géothermie est un moyen de se chauffer plus vert », évoque le PDG. « Et, par ailleurs, nous avons signé avec le groupe un contrat d'approvisionnement en lithium vert pour la fabrication des batteries de voiture électrique, à hauteur de 25 000 tonnes sur cinq ans. » Pierre Brossollet compte attirer d'autres industriels à la recherche d'une solution énergétique différente, mais aussi des collectivités



pour le fonctionnement de leurs réseaux de chaleur, sans oublier des particuliers à qui Arverne proposera une « autre typologie de géothermie, qui est celle de la pompe à chaleur. » Le champ des possibles s'annonce vaste et le PDG ne manque pas de mots pour convaincre des atouts de la géothermie, outre son côté vert et français : l'énergie du sous-sol est ainsi « invisible », contrairement à l'éolien ou au solaire, « infinie » et « non intermittente », mais aussi rentable après dix ans malgré le coût de l'installation plus élevé. À ce sujet, Pierre Brossollet rétorque : « Il faut choisir son combat : nous nous adressons à des gens qui ont une vision plus longue de la problématique de l'énergie ». Et de conclure : « Une autre solution existe, ne l'oubliez pas. » ■

DES ÉTAPES CLÉS

- Mars 2018 : création du groupe Arverne.
- Février 2020 : acquisition d'Entrepose Drilling auprès de Vinci. Renommée **Arverne Drilling Services**, la société est au service des autres filiales du groupe pour leurs besoins en matière de forage.
- En 2023, elle affichait 8 M€ de chiffre d'affaires.
- Octobre 2020 : création de **Lithium de France** pour la production combinée de chaleur décarbonée et de sels de lithium bas-carbone pour les batteries, à partir de saumures géothermales.
- Novembre 2021 : série A de Lithium de France (8 millions d'euros) avec Equinor Ventures comme investisseur principal.
- Février 2022 : création de **DrillHeat** avec Eren, filiale dédiée au forage de surface.
- Mars 2023 : acquisition de GeoRhin, renommée **2gré**, et de 5 permis d'exploration pour la géothermie, avec pour objectif de développer et produire de la chaleur géothermale.
- Septembre 2023 : fusion avec Transition et introduction en bourse.



QUENTIN
GÉRARDIN

Créateur de
VR-Hexagone

Réalité augmentée

Un virtuose du virtuel

Quentin Gérardin, 36 ans, a créé l'entreprise VR-Hexagone, à Lalinde, en 2021, passant maître dans l'art des visites virtuelles et des techniques de réalité augmentée. Rencontre avec un technophile visionnaire de plus en plus plébiscité par les constructeurs, architectes et maîtres d'œuvre.

Par Léontine AMART

La Vie Economique : Vous avez fait du virtuel votre nouvelle réalité professionnelle.

Avec quels résultats concrets ?

Quentin Gérardin : « L'entreprise a fêté son troisième anniversaire en janvier 2024. Je suis encore tout seul à y travailler, mais je suis en mesure de proposer trois prestations différentes : les relevés en 2 ou 3D, les visites virtuelles et les produits intégrant la réalité augmentée. »

LVE : Par quel volet de l'activité avez-vous commencé ?

Q. G. : « J'ai débuté dans le métier en réalisant des relevés en 2 ou 3D pour des professionnels du BTP à l'aide d'un scanner et d'un drone. Les données collectées renseignaient mes clients sur les dimensions et les caractéristiques d'un espace

“ Suggérer une première visite sous une forme virtuelle aux clients est le moyen le plus sûr de savoir si les gens trouvent la maison ou l'appartement à leur goût ”

physique, qu'il s'agisse d'un bâtiment, d'un site géographique, d'un futur chantier. »

LVE : Très vite, ce service a été plébiscité par les constructeurs, les architectes ou encore les maîtres d'œuvre. Mais vous avez souhaité aller plus loin...

Q. G. : « J'ai cherché à développer les visites virtuelles, puis tout ce qui faisait appel à la réalité augmentée. On a souvent tendance à mélanger les deux notions, mais elles renvoient chacune à des réalités très différentes. La visite virtuelle permet à l'utilisateur de toucher du doigt un environnement auquel il n'a pas accès physiquement et d'interagir avec lui. *A contrario*, la réalité augmentée est une technique utilisée pour ajouter des éléments virtuels dans un environnement réel. »

LVE : À qui s'adressent vos prestations ? À une clientèle locale ?

Q. G. : « Je ne me suis pas mis de barrières géographiques. Comme son nom l'indique, VR-Hexagone vise une clientèle nationale. Je propose mes visites virtuelles aux propriétaires d'hébergements touristiques, aux conciergeries ou aux agents immobiliers. Je travaille également avec des responsables de salles de sport ou encore avec des

organiseurs de salons et des foires professionnels, Rest'hôtel, le salon de l'hôtellerie-restauration française étant un exemple parmi d'autres. »

LVE : Quelle plus-value êtes-vous en mesure de leur apporter ?

Q. G. : « La visite virtuelle contribue à valoriser un produit. Récemment, le patron d'un hôtel des Hautes-Alpes m'a demandé de mettre en valeur les équipements de son établissement dévolus à l'accueil de séminaires ou à la réception d'événements. À cela, s'ajoute un possible gain de temps pour les clients. Imaginez un agent immobilier qui chercherait à cibler les personnes les plus intéressées par un bien immobilier. Suggérer une première visite sous une forme virtuelle à ces clients est encore le moyen le plus sûr de savoir si les gens trouvent la maison ou l'appartement à leur goût avant de se rendre sur place pour un tour du propriétaire. »

“ Mon travail doit contribuer à valoriser le bien sans chercher à maquiller la réalité ”

LVE : Comment avez-vous eu l'idée de surfer sur la tendance du virtuel ?

Q. G. : « Je suis un technophile, un geek qui suit les tendances technologiques du moment depuis toujours. J'ai acheté mes premiers outils avant même que j'imagine me lancer un jour dans le virtuel. J'arrivais d'un tout autre milieu. J'ai travaillé pendant douze ans à la Fedd, une entreprise spécialisée dans la fabrication de composants électroniques (voir LVE n° 2593 du 24/01/2024). J'y suis entré en 2008 comme manutentionnaire après mon CAP de peintre en bâtiment. L'opportunité m'a été donnée d'évoluer dans l'entreprise au gré des différents projets qui y ont été menés. J'ai été associé à la mise en place d'un premier process, puis d'un autre et ainsi de suite. »

LVE : Vous auriez pu intégrer une entreprise spécialisée dans le virtuel comme salarié...

Q. G. : « J'ai eu envie de monter ma propre société. Mon père a toujours rêvé de créer la sienne, mais il est décédé brutalement d'un cancer avant de pouvoir mener son projet à terme. C'était pour moi, le moment ou jamais de faire le grand saut. »

LVE : Êtes-vous nombreux à travailler dans le secteur du virtuel en Dordogne ?

Q. G. : « Nous ne sommes pas très nombreux à proposer ce service. Pour autant, je ne verrais pas d'un mauvais œil que le secteur s'étoffe un peu car les gens ne connaissent pas ou mal notre activité. »

LVE : Il y a probablement beaucoup de questions sur la manière dont vous travaillez...

Q. G. : « C'est exact. Les gens sont curieux de voir avec quels instruments je travaille. Ils sont souvent

impressionnés par la caméra équipée de scanners qui pivote à 360 degrés pour capturer les images dans le moindre détail. »

LVE : Il n'est pas toujours simple de travailler dans un environnement qui n'est pas le sien. Dans quelle mesure vos clients peuvent-ils vous faciliter la tâche ?

Q. G. : « Je passe plusieurs heures sur place, trois heures environ pour un espace de 50 mètres carrés. Je leur demande de désencombrer les pièces dans la mesure du possible. Mon travail doit contribuer à valoriser le bien sans chercher à maquiller la réalité. » ■

Toog Les loisirs à l'ère digitale

Lancée en 2022 par un jeune Périgourdin, Benjamin Gueroui, l'application Toog ambitionne d'être la référence du loisir en France. La plateforme concentre l'offre, désormais réservable en ligne, et propose de nombreux services pour les professionnels.

Par Marie LEMAITRE

« **N**otre concurrent, c'est Netflix et les réseaux sociaux. On lutte contre le métro-boulot-réseaux sociaux », lance Benjamin Gueroui. Avec l'application Toog, le créneau de ce jeune Périgourdin, ce sont les loisirs. Réservations de dernières minutes à tarifs préférentiels, créations d'événements, team building... Toog (pour rappeler le mot « together », « ensemble » en anglais) propose tous ses services dans une seule app.

« Je ne trouvais pas d'activités à faire, et je me suis rendu compte que tout était réservable en ligne,

sauf les loisirs. » L'entrepreneur ajoute : « 80 % des professionnels de loisirs ne proposent pas ce service ». Une donnée que Benjamin Gueroui espère changer. « Aujourd'hui on est dans une logique où c'est à nous d'aller vers les loisirs. » Avec Toog, l'offre de loisirs est condensée en un seul et même endroit.

L'ANTIGASPI DU LOISIR

Le Bergeracois s'est rapidement saisi de cette problématique en créant sa propre application - dont le siège social est à Coulounieix-Chamiers -, lancée en février 2022 à Périgueux, Bergerac et Agen avant « de s'étendre aux métropoles ». Aujourd'hui, les services

“ Notre objectif, c'est d'être la référence loisir en France ”



© M. L. - La Vie Economique

de Toog sont disponibles pour les professionnels de toute la France. Ces services ont augmenté au fil du développement de l'application, mais le concept a initialement été celui d'une plateforme antigaspi, permettant de consommer des loisirs en dernière minute, à des tarifs préférentiels. Pour cela, Benjamin Gueroui a réalisé une première levée de fonds en 2021 pour le préprojet. 100 000 euros sont alors récoltés avec l'aide du Crédit Agricole et de business angels du domaine de la tech.

En 2023, Benjamin Gueroui est rejoint par Paul Mandis, son meilleur ami, et Toog va plus loin en se lançant dans la proposition d'activités annexes comme le team building, la réservation d'activité hors dernière minute. « On est proches des Ehpad de Dordogne, par exemple, pour leur trouver et proposer des activités pas trop chères pour les seniors », illustre Benjamin Gueroui.

DIGITALISER UN SECTEUR

Et surtout fin 2023, « on a lancé le logiciel métier, avec la possibilité pour les pros d'avoir accès à différents services ». Et d'ajouter : « Rapidement, on a compris que proposer des loisirs sur l'appli serait plus compliqué que prévu, parce que le secteur est encore dans l'artisanat ». L'objectif est de faire placer l'entreprise au service des acteurs du loisir : « Toog n'est pas seulement une plateforme de réservation, on accompagne et on professionnalise un secteur, on les conseille dans l'accompagnement client, dans l'expérience client, et on les digitalise : c'est un accompagnement à 360° », résume le jeune créateur. Gestion RH, communication, marketing, logiciel de caisse... Toog lance le logiciel Playpro à destination des professionnels.

2^E LEVÉE DE FONDS EN 2023

Le duo a alors ouvert une deuxième levée de fonds en juin 2023,



BENJAMIN
GUEROUI
fondateur de Toog

“ Nous avons une dizaine de nouveaux partenaires chaque jour, et ce sont eux qui viennent vers nous ”

dans l'espoir de réunir 300 000 € : une réussite. « Notre objectif, c'est de venir, et prendre ce marché et d'être la référence loisir en France. ». Avec son ambition nationale, l'entreprise ne démarche désormais plus les professionnels. « Nous avons une dizaine de nouveaux partenaires chaque jour, et ce sont eux qui viennent vers nous. On se fait connaître par le réseau et le bouche-à-oreille. » Pour les pros, être sur Toog est entièrement gratuit. L'entreprise touche une commission de 15 à 20 % sur les réservations, mais pas celles considérées comme de dernière minute. Pour Playpro, qui est encore en phase de lancement, il y a un abonnement mensuel, pour l'instant offert sur la première année. Sinon, le prix varie entre 50 et 100 euros par mois.

DEVENIR UN CHANNEL MANAGER

Pour poursuivre son développement, l'équipe de Toog compte désormais neuf salariés - répartis entre Nantes, Bordeaux, Agen, Bergerac, Paris - et des milliers

de « Toogers », les utilisateurs de l'appli. Elle cumule entre 20 000 et 50 000 visiteurs chaque mois. Afin de continuer cette transformation du monde des loisirs « de l'artisanat au monde digital », Toog va lancer en 2024 sa troisième levée de fonds. Aucune somme visée n'est annoncée par Benjamin Gueroui, mais il ambitionne de récolter « plus du double de la précédente », soit plus de 600 000 euros. « Cela nous permettrait de renforcer l'équipe et de se positionner en channel manager : être relié à tous les logiciels qui existent pour les pros et les équiper, mais aussi alimenter toutes les plateformes. » Benjamin Gueroui souhaiterait que l'offre de loisirs ne soit pas simplement visible sur Toog, mais que grâce à leur offre, les créneaux soient visibles sur de nombreuses autres plateformes : « Tinder pour du hobby dating, des plateformes inter CE, sur les sites des offices de touristes... », illustre-t-il. Pour ses fondateurs, une chose est sûre : l'aventure Toog ne fait que démarrer. ■



Entreprises **La santé des dirigeants, c'est capital**

Parce que la forme de son dirigeant est l'un des voyants du tableau de bord de l'entreprise, le service de prévention et de santé au travail Dordogne-Corrèze lui consacre un outil de détection, d'accompagnement et d'écoute active encore peu répandu.

Par **Suzanne BOIREAU-TARTARAT**

Il est moins courant de parler de la santé des patrons – de fatigue, de stress voire de burn out – que de celle de leurs salariés, et pourtant... Le Service de prévention et de santé au travail Corrèze Dordogne (13 400 entreprises adhérentes, 75 000 interventions par an), qui se penchait sur ce sujet lors d'une réunion à Bergerac en fin d'été 2022 a fait du chemin, depuis, avec les chefs d'entreprise et cadres supérieurs qui ont fait confiance au programme de prévention Capital Santé Dirigeants pour un soutien et un accompagnement ; pour le bien, aussi, de leur entreprise. À noter que les travailleurs indépendants affiliés au SPST 19-24 bénéficient aussi de ce dispositif.

Les chiffres nationaux disent que 81 % des dirigeants vont très bien ! Pour les autres, les crises successives des dernières années se sont ajoutées aux évolutions sociétales et managériales qui sollicitent toujours plus et plus vite, soumettent aux exigences de réactivité et de vigilance par l'outil numérique. Président, indépendant, cadre sup vivent des moments de pression, des situations à risques, une amplitude horaire et une charge mentale qui compliquent l'organisation vie professionnelle - vie privée. Le bien-être des dirigeants est

pourtant un ingrédient majeur du bon tempo ressenti dans l'entreprise, de performance de leur organisation. « La santé de l'économie, c'est d'abord la santé du chef d'entreprise », insiste Philippe François, président de la structure.

UNE MAIN TENDUE

Les intervenants du service s'appuient sur l'outil d'évaluation de l'Observatoire National Amarak qui permet au moyen d'un QR Code de réaliser un test anonyme, gratuit, sans inscription pour situer son

“ Un peu plus d'un an après son lancement en Dordogne, cette méthode se révèle efficace avec 22 dirigeants suivis ”



Les équipes du service lors de l'inauguration du centre de Brive-Est labellisé Maison Sport-Santé

niveau de santé physique et psychologique, mais aussi sociale. Cette mesure identifie la capacité d'alléger les tensions qui pèsent aussi sur l'environnement immédiat, personnel et professionnel. Cet outil, mis au point par le professeur Olivier Torres et son équipe de chercheurs, apporte une solution innovante de suivi au plus près de la réalité entrepreneuriale. Une approche personnalisée et confidentielle est proposée en fonction du secteur d'activité et de la singularité de chaque dirigeant, des experts apportent leurs compétences pour l'aspect médical (SPST 19-24) et managérial (associations Second Souffle, Entraide & Entrepreneurs, organisations patronales, chambres consulaires...)

L'expérience sur plus d'un an montre que cette main valait d'être tendue : la chargée de mission recrutée pour déployer ce dispositif, Angélique Louchart, s'est manifestée auprès des clubs d'entreprises, des organisations patronales en plus des messages adressés aux adhérents et sur les réseaux sociaux. En personne ressource, elle dirige vers un professionnel de santé au travail, un expert dans le domaine managérial, en fonction des situations.

UN INTÉRÊT, DES TÉMOIGNAGES

Les demandes augmentent régulièrement : 890 chefs d'entreprise se sont testés (474 hommes, 416 femmes), surtout dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. « Le test en ligne montre que la question de la santé, surtout psychologique, se pose. Certains ont besoin d'aller plus loin, de trouver des réponses avec nous ou avec d'autres, poursuit Philippe François. Le contact est anonyme, la personne se dévoile en chemin si elle le souhaite. L'artisan, le dirigeant de PME travaillent au milieu de leurs salariés, la discrétion est primordiale. » 499 de ceux qui ont eu la curiosité d'essayer Amarak développent des facteurs salutogènes et se félicitent



PHILIPPE
FRANÇOIS

président du Service
de Prévention et de Santé au
Travail Dordogne-Corrèze

© Loïc Mazalreay - La Vie Économique

de la satisfaction de la clientèle (53,82 %), du bon climat social (42,13 %), de la bonne implication du personnel (41,80 %). 298 se sont vus proposer un test de dépistage du burn out, 60 un accompagnement. Sur le podium du stress se trouvent la surcharge de travail du dirigeant (58,76 %), l'absence de personnel (37,53 %), des problèmes de trésorerie (26,74 %). « Le principal facteur de stress, le plus dur à gérer, c'est l'humain plus que l'économique. »

Une dirigeante, après passage par l'outil e-santé, explique avoir connu une période difficile par le passé et trouve donc important de créer ce type de dispositif, pour « ne pas s'oublier dans l'investissement porté à son entreprise ». Une autre, accompagnée par les équipes, assure trouver un réel soutien, « une aide psychologique qui m'a permis de prendre des décisions pour mon entreprise et pour ma santé ». Un peu plus d'un an après son lancement en Dordogne, cette méthode sur mesure se révèle efficace et suscite un intérêt au-dessus des prévisions avec 22 dirigeants suivis. ■

Saint-Martial-de-Valette CHAMBERLAN RÉCOMPENSÉE

L'entreprise Chamberlan (LVE n° 2591 du 10/01/2024), créatrice de chaussures sur mesure basée à Saint-Martial-de-Valette en Périgord vert, est lauréate de la dixième édition du concours Babybrand 2024, dans la catégorie Fashion. Ce prix a récompensé des entreprises « représentantes de la nouvelle génération de marques durables qui participent activement à la réindustrialisation de la France ». Grâce à cette récompense, remportée avec une autre entreprise, Apple & Cie, basée dans le Val-d'Oise (pour la catégorie Food), Chamberlan remporte un prix d'une valeur de 100 000 euros sous la forme de services. Les trophées ont été remis aux deux marques dimanche 21 janvier, lors du salon Who's Next / Impact.



Périgueux TOURISME & HANDICAP : VESUNNA RECONDUIT DANS CE LABEL

Le site musée Vesunna poursuit ses efforts pour l'accessibilité aux publics en situation de handicap. Après une reconnaissance en 2013 et en 2018, il reçoit pour 5 ans le label Tourisme & Handicap attribué par le ministère de l'Économie (Tourisme-DG des entreprises). Le site s'est distingué en 2014 (Trophée de l'accessibilité des Régions) et en 2016 (Trophée Culture et découverte au Salon Autonomie). Parmi les aménagements, outils, matériels, ressources et médiations : 10 critères pour le handicap auditif, 7 mentaux, 12 moteurs et 10 visuels. À noter une visite active sensorielle ouverte à tous les publics : ce parcours dédié à la perception, guidé par un médiateur, invite les visiteurs à interpréter le site archéologique pour reconstituer les lieux tels qu'ils pouvaient être il y a 2 000 ans à travers des indices sonores, tactiles, visuels ou olfactifs.

Dordogne **LE PRÉFET RENCONTRE LES AGRICULTEURS EN COLÈRE**

Le préfet de la Dordogne Jean-Sébastien Lamontagne a rencontré, le 2 février dernier les organisations professionnelles agricoles dans le cadre du chantier de simplification lancé par le gouvernement. Après un point sur les actions en cours, les professionnels agricoles ont fait part au préfet de leurs attentes et leurs propositions en termes de simplification administrative et de soutien aux exploitations. Le préfet s'est engagé à mettre en œuvre rapidement des mesures locales qui relèvent de ses compétences et à adresser au gouvernement une synthèse des propositions qui relèvent du niveau national ou européen. Plus d'une cinquantaine de propositions ont été identifiées et portent à la fois sur la fiscalité, les procédures de versement des aides, le foncier agricole, la santé animale, l'eau et les modalités de contrôles.



©Loïc Mazalrey - La Vie Economique



© Synergie Film

L'ensemble de parcelles acquises par Epidor par l'intermédiaire de la Safer sur le site de l'ancienne gravière de Maison-Neuve en Dordogne.

Saint-Chamassy - Le Buisson-de-Cadouin **RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE L'ANCIENNE GRAVIÈRE**

Par l'intermédiaire de la Safer, opérateur foncier de l'espace rural et périurbain, l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne Epidor a acquis un ensemble de parcelles de 22 hectares sur le site de l'ancienne gravière de Maison-Neuve, une plaine alluviale actuellement cloisonnée et déconnectée de la rivière, fléché par un projet de restauration écologique et de renaturation. Dans le cadre du programme Life Rivière Dordogne, la stratégie mise en œuvre avec ce partenariat permettra à l'agriculteur en place de concilier son activité et la préservation écologique du site dans ce milieu naturel riverain du cours d'eau. La maîtrise foncière publique est un préalable indispensable pour engager des travaux de restauration, prévus cette année.

Conjoncture Un avenir. serein, malgré tout ?

Malgré une hausse des faillites d'entreprises en Occitanie en 2023, le président régional de l'Ordre des Experts-Comptables Pascal Castanet envisage l'avenir plutôt sereinement. Pour lui, la facturation électronique sera une opportunité pour les entreprises mais « il faut s'y préparer dès maintenant ».

Par Maxime FAYOLLE

La Vie Economique : L'année 2023 a été marquée par une forte progression des procédures de sauvegarde (+ 40 % par rapport à 2019 au tribunal de commerce de Toulouse), vous vous attendiez à cela ?

Pascal Castanet : «Oui on s'y attendait même si sur la partie ouest de l'Occitanie, l'aéronautique a porté l'économie et les défaillances ont été moins visibles. La tendance est plus marquée à l'est de la région, notamment sur les activités touristiques touchées par la hausse de l'inflation. Aujourd'hui, certains secteurs d'activité rentrent dans le dur car ils doivent rembourser les prêts garantis par l'État (PGE) contractés pendant le Covid et la trésorerie de nombreuses entreprises s'étirole.»



© Adrien Nowak - La Vie Economique

PASCAL CASTANET
président régional de l'Ordre régional
des Experts-Comptables d'Occitanie

LVE : Êtes-vous favorable à la demande d'étaler le remboursement des PGE sur le long terme ?

P. C. : «Oui car la plupart de ces prêts ont été négociés sur le temps court et c'est ce qui met en danger les entreprises aujourd'hui. Ce serait une bonne chose de renégocier sur 10 ans sans frais supplémentaires. L'État

a tout intérêt à rallonger le dispositif pour les entreprises en difficulté. Après, il ne faut pas que cela maintienne en vie artificiellement des entreprises qui ont été sous perfusion de PGE pendant la période Covid.»

LVE : Comment envisagez-vous cette année 2024 ?

P. C. : «Déjà, je pensais que l'année 2023 serait encore plus compliquée que cela. On s'attendait à pire ! Il faut souligner le fait que l'État est venu en aide aux

“ Je ne suis pas pessimiste pour 2024. Il y a des secteurs qui vont rester en tension comme l'hôtellerie, la restauration et les travaux publics mais je ne pense pas que les chiffres vont exploser ”

entreprises sur les prix de l'énergie. Désormais, il faudra voir comment évolue l'inflation et si les taux d'intérêt diminuent, mais je ne suis pas pessimiste pour 2024. Il y a des secteurs qui vont rester en tension comme l'hôtellerie, la restauration et les travaux publics notamment mais je ne pense pas que les chiffres vont exploser. Je crois que les chefs d'entreprise ont pris conscience qu'il fallait agir avant la faillite. Notre travail de prévention est crucial.»

LVE : Ce sont des procédures qui sont mal connues des chefs d'entreprise ?

P. C. : «Oui et pourtant, quand on fait de la prévention, ce sont 75 % des entreprises qui s'en sortent. Si on attend trop, on tombe à moins de 5 %. Il faut sensibiliser les entrepreneurs, les inciter à se rendre dans un CIP (*centre d'information sur la prévention des difficultés en entreprise, N.D.L.R.*). On rencontre des experts qui vont donner des conseils avant qu'il ne soit trop tard. On fait cela en dehors du cadre du tribunal qui peut braquer les chefs d'entreprise.»

LVE : Est-ce par méconnaissance ou par crainte que les chefs d'entreprise refusent de se tourner vers ces procédures de prévention ?

P. C. : «Un peu des deux. On se dit souvent « ça ira mieux demain, je vais m'en sortir. » Et souvent, demain c'est déjà trop tard. Il y a aussi une barrière mentale en

France où on se dit « si on se trompe, c'est qu'on est nul. » Aux États-Unis, on se dit qu'on sera meilleur la prochaine fois. Il y a cette peur, cette honte de ne pas réussir.»

LVE : Quel est le rôle des experts-comptables dans cette situation ?

P. C. : «C'est à nous de faire de la psychologie et d'expliquer que les difficultés peuvent arriver à tout le monde. En tant qu'expert-comptable, nous avons la meilleure photographie de la santé financière de l'entreprise. Paradoxalement, lorsqu'il est en difficulté, le chef d'entreprise nous apporte moins de documents. Il ne veut pas montrer qu'il est dans le dur. C'est pour cela que nous avons hâte de la mise en place de la facturation électronique qui nous donnera ces détails en toutes circonstances et nous permettra d'alerter plus rapidement.»

LVE : La facturation électronique obligatoire est prévue pour septembre 2026, vous la préparez dès à présent ?

P. C. : «Il faut s'y préparer le plus tôt possible ! Tout le monde va y gagner. En premier lieu, l'administration fiscale puisqu'elle aura accès aux données de TVA presque en temps réel, mais les entreprises aussi vont trouver leur intérêt. La centralisation des factures va permettre d'avoir accès à de nombreuses données supplémentaires. En tant qu'expert-comptable, nous allons pouvoir offrir de nouveaux services aux entreprises.»

“ C'est à nous de faire de la psychologie et d'expliquer que les difficultés peuvent arriver à tout le monde ”

LVE : Lesquels ?

P. C. : «Grâce à l'intelligence artificielle, on va pouvoir travailler sur de la comptabilité prédictive. On va aussi pouvoir réaliser des comparatifs avec le prix de certaines matières. Nous serons en mesure de prévenir notre client afin qu'il renégocie ses contrats si on s'aperçoit qu'il paye trop cher. On va pouvoir travailler dans l'immédiateté, avec une récupération quasi journalière des factures et des données bancaires. Aujourd'hui, 60 % des factures des TPE sont encore faites avec Word ou Excel. Il va donc falloir accompagner les entreprises pour ce changement qui peut leur faire peur.» ■



CAROLINE
MARTY-
DAUDIBERTIÈRES

Bâtonnière du
Barreau de Toulouse

THOMAS
NECKEBROEK
vice-Bâtonnier

Barreau
de Toulouse

Le droit pour tous

À la tête de l'Ordre des avocats de Toulouse depuis début 2023, la Bâtonnière Caroline Marty-Daubertières et le vice-Bâtonnier Thomas Neckebroek ont à cœur de démocratiser l'accès au droit, que ce soit pour mieux lutter contre les discriminations ou pour accompagner les acteurs économiques du territoire. Pour cette deuxième et dernière année de mandat, ils maintiennent le cap et annoncent de nouveaux projets.

Par Bérengère BOSI

Faciliter l'accès au droit pour tous. Tel est l'objectif que poursuivent Caroline Marty-Daubertières et Thomas Neckebroek, respectivement Bâtonnière et vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse, qui compte 1 850 avocats en exercice. Déjà pleinement engagé pour sa première année de mandat, le binôme compte amplifier son action en 2024. Illustration de son engagement : le partenariat récemment signé entre le Barreau et Coralie Gonzalez, championne toulousaine handisport qui espère décrocher sa qualification aux Jeux paralympiques 2024 pour les épreuves de goalball : un sport pratiqué par les personnes souffrant de déficience visuelle, qui consiste

à marquer des buts sur un terrain couvert avec une balle lestée remplie de grelots roulant au sol.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Bien plus qu'un accompagnement financier de la sportive de haut niveau, le partenariat doit permettre à l'Ordre des avocats de promouvoir l'accès au droit pour les personnes en situation de handicap. « Nous allons réaliser une série de vidéos avec Coralie pour répondre à des questions d'ordre juridique à l'attention des personnes touchées par un handicap », explique la Bâtonnière. Une cause chère à l'Ordre qui organisé en décembre dernier en partenariat avec la mairie de Toulouse des consultations gratuites en présence d'un traducteur en langue des signes.

“ Nous avons un taux de réussite de plus de 50 % sur les dispositifs de prévention des difficultés des entreprises ”

L'Ordre des avocats poursuit par ailleurs ses actions au service des luttes contre toutes les formes de discriminations. Comme en 2023, le Barreau prévoit de participer cette année à la Pride Toulouse (Marche des fiertés, N.D.L.R.) et de proposer des consultations gratuites au sein du village des associations Place du Capitole. « Nous sommes le premier Barreau de province à s'associer à la Pride », se félicite Caroline Marty-Daudibertières. L'année dernière, le stand des avocats avait eu un vif succès.

“ Nous allons participer à la création d'une task force avec les avocats compétents en matière de cybersécurité ”

AU SERVICE DES ENTREPRISES

Dans un contexte économique tendu, l'Ordre des avocats veut également communiquer auprès des entreprises. « Le Tribunal de Commerce de Toulouse a fait part de chiffres inquiétants : les défaillances d'entreprises ont augmenté de 54 % par rapport à l'année 2019 », rappelle Thomas Neckebroek. « Il est essentiel de rappeler aux entreprises que plus les difficultés sont prises en amont, plus l'éventail de solutions est large. Les avocats sont là pour accompagner les dirigeants sur les multiples dispositifs qui existent. Nous avons d'ailleurs un taux de réussite de plus de 50 % sur ces dispositifs de prévention ». Et d'ajouter : « Certaines entreprises freinent à l'idée de faire appel à un avocat, parfois pour des raisons financières. Pourtant, les avocats adaptent leurs honoraires en fonction de la taille et de la situation de l'entreprise ». Selon le vice-Bâtonnier, les dirigeants doivent voir le recours aux conseils d'un avocat comme un investissement utile à toutes les étapes clés de la vie d'une entreprise.

L'Ordre des avocats va ainsi poursuivre son partenariat en 2024 avec la CCI Toulouse Haute-Garonne et l'Ordre des Experts-Comptables sur le dispositif CIP qui permet aux entreprises en difficulté de venir rencontrer des experts pour les épauler.

PARTENARIAT AVEC CYBER'OCC

Autre projet de l'Ordre des avocats pour accompagner les entreprises du territoire : la signature d'un nouveau partenariat avec Cyber'Occ, le portail de la cybersécurité porté par la Région Occitanie et son agence de développement économique Ad'Occ. « Nous allons participer à la création d'une task force avec les avocats volontaires et compétents en la matière », explique le vice-Bâtonnier. Objectif : accompagner les entreprises face au risque émergent des cyberattaques. « Le but est de sensibiliser les dirigeants à ces questions, et leur apporter des réponses à diverses questions : Que faire en cas d'attaque ? Mais aussi, comment les prévenir ? ». ■



Agriculture Micropep à la conquête de l'ouest

Micropep, la start-up haut-garonnaise spécialiste des biosolutions pour l'agriculture, vient d'obtenir un agrément de l'agence américaine de protection de l'environnement. Une étape clé pour s'implanter sur le marché américain, avant de s'attaquer à l'Europe.

Par Bérengère BOSI

Concilier production agricole et lutte contre le réchauffement climatique en réduisant le recours aux intrants chimiques. Un défi de taille auquel a décidé de se frotter Micropep. Cette start-up haut-garonnaise développe des fongicides et herbicides issus de peptides naturellement présents dans les plantes. Son premier biofongicide (appelé MPD-01) - une variante d'un micropeptide découvert par la start-up dans des plants de tomates - vient de franchir une nouvelle étape sur la

route de sa commercialisation sur le marché américain. L'EPA (Agence américaine de protection de l'environnement) a classé la solution parmi les principes actifs de type « biochimique ». Autrement dit, lorsque Micropep obtiendra l'autorisation de vendre son fongicide aux États-Unis, celui-ci sera considéré comme une solution biologique et non pas comme un intrant conventionnel chimique. « Cette décision confirme la non-toxicité et l'absence de rémanence dans l'environnement de notre solution », explique Thomas Laurent, dirigeant et cofondateur de Micropep. Une bonne nouvelle pour l'entreprise basée à Auzeville-Tolosane.

DES SOLUTIONS ISSUES DES PLANTES

Fondée en 2016, Micropep a développé une technologie innovante qui vise à identifier dans le génome des plantes des suites d'acides aminés, que l'on appelle également petits peptides ou micropeptides, permettant de lutter contre les maladies fongiques des plantes ou présentant des propriétés herbicides. L'entreprise a également développé une plateforme permettant de fabriquer les molécules d'intérêt découvertes.

Sa première solution, MPD-01, a démontré son efficacité lors de tests aux champs. Elle permet de lutter contre des champignons pathogènes, notamment sur les cultures de soja et de pommes de terre, ainsi que sur la vigne. « Le biofongicide permet d'arriver à un niveau de contrôle des pathogènes de 75 %, là où la plupart des produits de biocontrôle atteignent difficilement les 50 % de contrôle », affirme la société.



THOMAS LAURENT
 cofondateur
 de Micropep

“ Micropep espère pouvoir démarrer la commercialisation de sa solution en 2028 aux États-Unis et en 2030 en Europe ”

COMMERCIALISATION À PARTIR DE 2027

Micropep entre désormais dans une nouvelle phase de son développement. Au cours des années 2024 et 2025, la start-up va constituer ses dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Micropep espère pouvoir démarrer la commercialisation de sa solution en 2027 en Amérique du Sud, en 2028 aux États-Unis et en 2030 en Europe, la durée d'instruction des dossiers étant plus longue sur le Vieux Continent.

Pour franchir cette phase réglementaire longue et coûteuse, la société, qui a déjà levé 21 millions d'euros depuis 2018, prévoit un nouveau tour de table. « Nous espérons lever 25 millions d'euros dans les 6 à 9 prochains mois », confie Thomas Laurent. De quoi permettre à la start-up de 45 salariés de recruter une dizaine de collaborateurs supplémentaires, répartis entre le siège d'Auzeville-Tolosane et l'antenne américaine implantée en Caroline du Nord.

INDUSTRIALISER LA PRODUCTION

En parallèle de la phase réglementaire, Micropep va poursuivre son travail pour industrialiser sa production. « Nous avons développé une méthode de production brevetée. Il nous faut conclure des partenariats avec des fournisseurs qui pourront mettre leur matériel – notamment des fermenteurs – à notre disposition », explique Thomas Laurent.

À terme, Micropep envisage de vendre ses molécules actives aux grands acteurs des biosolutions (De Sangosse, Syngenta, Bayer...) qui pourraient l'utiliser comme ingrédient dans leurs propres formulations.

D'AUTRES INNOVATIONS EN PERSPECTIVE

Si MPD-01 devrait être la première solution commercialisée par Micropep, d'autres projets sont en cours de développement. « Nous sommes partie prenante du projet Bonne Pomme porté par le groupement de producteurs de pommes tarn-et-garonnais Blue Whale », indique le dirigeant. Le projet, estimé à 12 millions d'euros dont plus de 8 millions financés par le plan France 2030, vise notamment à réduire de moitié la quantité de fongicides chimiques utilisés dans les vergers de pommes.

« Au-delà des biofongicides, nous nous concentrons également sur des solutions herbicides issues de micropeptides. Nous travaillons notamment sur un herbicide sélectif contre l'Amaranthe, une mauvaise herbe très présente en Amérique du Sud », conclut Thomas Laurent. ■



Halle de la Machine **L'heure du réveil**



© Adrien Nowak - La Vie Economique

Après une maintenance de cinq semaines, le Minotaure de la Halle de la Machine de Toulouse vient de reprendre du service. Avec en ligne de mire, le grand opéra urbain où Astérior viendra à la rencontre des Toulousains en centre-ville fin octobre 2024 !

Par Maxime FAYOLLE



L'immense tête du Minotaure trône à l'entrée de la Halle de la Machine. Spectacle inhabituel. Dépourvu de ses pupilles bleu azur, Astérior paraît vaincu. Il n'en est rien. Il reprend des forces. Sa peau boisée a été patiemment poncée puis recouverte d'un nouveau vernis, ses cicatrices ont été retravaillées. Les dermatologues et vétérinaires de la Halle s'affairent depuis début janvier pour lui refaire une beauté. Et depuis le 10 février, entièrement remonté, il parcourt à nouveau la piste des Géants qui jouxte la Halle du quartier de Montaudran. « La maintenance des machines est un moment fondamental » explique François Delarozière, le directeur artistique. « On écoute les sons, on surveille, on change certaines pièces. En fait on entretient nos machines comme des animaux vivants ! »

UN QUARTIER EN MUTATION

Inaugurée en 2018, la Halle de la Machine s'installe petit à petit comme un lieu incontournable de la culture toulousaine. « Notre objectif est de rendre la culture



La tête du Minotaure !

© Adrien Nowak - La Vie Economique

“ Un mécène chinois est devenu le premier parrain de la Halle de la Machine avec un chèque de 80 000 euros ”

accessible pour tous et de dynamiser ce quartier. » Avec 350 000 visiteurs l'an dernier, la première partie du contrat semble remplie. Pour le reste, il faudra attendre l'arrivée du métro fin 2028 pour enclencher une nouvelle dynamique au sein de Montaudran. « Mais on voit déjà les changements » constate François Delarozière. « Au départ, les ouvriers levaient les yeux pour voir le Minotaure. Aujourd'hui, c'est Astérior qui doit lever la tête du haut de ses 14 mètres pour apercevoir les ouvriers terminer certains bâtiments ! »

À LA RECHERCHE DE PARRAINS

En attendant la fin des constructions, le quartier attend encore l'ouverture de commerces. « Certains sont arrivés juste après nous en espérant qu'on soit une locomotive. Notre rôle est important pour Montaudran », confie Aude Fournié, en charge des partenariats à la Halle. Mais la locomotive aussi doit chercher du carburant pour continuer à avancer. Voilà pourquoi la Halle de la Machine s'est lancée en novembre dernier à la recherche de parrains. Deux paliers sont proposés : à partir de 5 000 euros pour le premier et de

“ Certains commerçants espèrent que la Halle sera une locomotive pour le quartier de Montaudran ”

50 000 euros pour le second. « On propose des contreparties en visibilité sur nos supports de communication, des entrées pour visiter la Halle ou encore le don d'une œuvre unique produite par la Machine à peindre créée par François Delarozière », détaille Aude Fournié. L'argent récolté servira à « aller plus loin dans les propositions artistiques », explique le directeur artistique.

L'OPÉRA URBAIN EN OCTOBRE

Un grand parrain s'est déjà manifesté, à hauteur de 80 000 euros. Il s'agit de la société Windland, détenue par un mécène chinois. Le même qui avait commandé le majestueux Long Ma, la créature cheval-dragon qui avait fait escale à Toulouse en 2022. Si Long Ma ne reviendra pas cette année, 2024 reste une année charnière pour la Halle. L'exposition « Snow Wind and Fire » vient de débiter (jusqu'au 31 août). « Des machines vont produire de la neige, du vent, de la fumée, du feu... Les visiteurs vont devoir braver les éléments », sourit Fanny Poitevin, en charge de la communication.

Mais le point d'orgue de l'année interviendra du 25 au 27 octobre lorsque le Minotaure refera son apparition en centre-ville de Toulouse pour le second opéra urbain. Le premier avait rassemblé plus de 900 000 visiteurs en 2018. « La préparation des scènes est faramineuse » confie François Delarozière qui finalise actuellement le parcours d'Astérior avec les services de la mairie. « Il y a plein de nouveautés avec de nouveaux points de vue mais on ne dévoilera rien. On veut que le spectateur vive l'expérience de la ville qui devient théâtre et pas regarder cela d'un point fixe comme le Tour de France ! » Il y a 6 ans, le Minotaure n'avait pas traversé la Garonne. La possibilité de le voir marcher sur le Pont-Saint-Pierre est en réflexion. Un exercice périlleux où Astérior aura besoin de toute sa tête. ■



JEAN-MICHEL
FABRE
président de HSO

Haute-Garonne **LE LOGEMENT SOCIAL S'ENFONCE DANS LA CRISE**

« Après cette année noire pour le logement social en Occitanie, les perspectives 2024 ne montrent aucun signe d'éclaircie », alerte HSO (Habitat social en Occitanie) le 1^{er} février. Selon l'association, le nombre de demandeurs en attente d'un logement social en Occitanie a franchi la barre des 189 000 en janvier 2024, soit 10 % de plus qu'en 2023. « En Haute-Garonne, 55 dossiers sont en attente », précise Jean-Michel Fabre, vice-président de HSO. En 2023, la programmation des logements sociaux a reculé de 40 % en Haute-Garonne, et même de 51 % à Toulouse (1 387 logements programmés contre 2 884 en 2022). Pour inverser la tendance, les acteurs du logement social exhortent le gouvernement à revenir sur la RLS (réduction des loyers de solidarité) qui ampute chaque année leur budget de 1,3 milliard d'euros au niveau national.

accélérateur^{©D.R.} INTERNATIONAL OCCITANIE



Occitanie **LA RÉGION LANCE SON ACCÉLÉRATEUR INTERNATIONAL POUR 15 PME**

Quinze PME d'Occitanie viennent d'intégrer la première promotion de l'Accélérateur International Occitanie, un dispositif soutenu par la Région, Bpifrance et le Fonds européen de développement régional (FEDER). L'objectif : accompagner ces PME dans la construction de leur stratégie d'internationalisation. Ce programme va durer un an et se compose d'un accompagnement collectif et individuel avec du conseil et des séminaires conçus avec la Toulouse Business School. « Il est essentiel de soutenir le développement à l'export des entreprises de la région afin de contribuer à la réindustrialisation de l'Occitanie », déclare le directeur de Réseau Sud Mathieu Defresne. Parmi ces 15 PME, 5 sont originaires de la Haute-Garonne : le cabinet de conseil Axsens (Toulouse), l'éditeur de logiciels Byg Informatique (L'Union), le développeur Innopsys (Carbonne), l'entreprise de service numérique Lab Soft (Labège) et DMS Education (Toulouse).



STÉPHANE
VINAZZA
 président
 de Symexo

Haute-Garonne **LE SPÉCIALISTE DE L'INFOGÉRANCE INFORMATIQUE SYMEXO REPREND KHEPRI**

Le spécialiste de l'infogérance informatique haut-garonnais Symexo annonce la reprise de Khepri (CA : 300 000 euros), entreprise toulousaine spécialisée dans les services informatiques pour le secteur de la santé, qui devient sa filiale sous le nouveau nom de Sympro. Cette opération de croissance externe doit permettre à Symexo de conforter ses positions sur le marché des TPE en France par l'intermédiaire de ses 14 agences ». Le groupe de 80 salariés experts de la gestion quotidienne des parcs informatiques gère plus de 15 000 terminaux dont 50 % dans le secteur médico-social. Forte de 20 ans d'expérience, Symexo, présidée par Stéphane Vinazza et dont le siège est basé à Balma, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en 2023 et vise les 8 millions pour 2024.

Toulouse **LIEBHERR AEROSPACE RACHÈTE LES ACTIVITÉS DE SIBI SAS**

Le centre toulousain de Liebherr, spécialisé dans les systèmes d'air et de gestion thermique, a repris les activités de SIBI SAS, filiale du groupe industriel KEP Technologies. Cette acquisition réalisée en décembre dernier mais officialisée en ce début 2024 est un gros coup pour Liebherr Aerospace. SIBI SAS est en effet un acteur incontournable de la tôlerie dans les industries aéronautiques et spatiales spécialisée avec un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2022 et 120 salariés entre les sites de Montauban et Toulouse. « En rachetant SIBI SAS, nous souhaitons améliorer nos performances opérationnelles et industrielles. Notre objectif est de renforcer les capacités industrielles de l'entreprise pour répondre aux besoins croissants du secteur, dans un contexte d'augmentation des cadences de production d'avions », a expliqué François Lehmann, directeur général de Liebherr-Aerospace Toulouse SAS.





Tiki Smart **La vigie des accidents domestiques**

Michel Sirvent et Sylvain Le Bozec ont lancé Tiki Smart : un système censé prévenir les accidents domestiques des enfants jusqu'à six ans. La start-up était sélectionnée pour participer au CES Las Vegas, en janvier dernier.

Par Marie-Amélie HUSSON

Chutes, intoxications, ou encore brûlures : 720 000 enfants, de 0 à 6 ans, sont victimes d'accidents domestiques chaque année en France. C'est partant de ce constat que Sylvain Le Bozec et Michel Sirvent ont créé Tiki Smart, une start-up basée au Haillan. Elle conçoit et développe des systèmes de prévention de ces accidents du quotidien dans le but de protéger les enfants. L'innovation combine ainsi une box sonore équipée d'un flash lumineux (Smart box), un bracelet pour les enfants et une balise Bluetooth (Tag) qui sert à délimiter une zone de danger ou

détecter un mouvement, comme l'ouverture de porte.

Le système communique avec la Smart box et une application mobile afin d'alerter lorsque l'enfant s'approche d'un danger. Le bracelet dispose de deux fonctions intégrées : la détection de la chute et celle de l'immersion. « Par exemple si, lorsque vous êtes à la plage, l'enfant s'éloigne de la box vous serez directement avertis, cela fonctionne aussi si vous ne voulez pas qu'il s'approche d'une piscine », développe Sylvain Le Bozec.

UNE TECHNOLOGIE BREVETÉE

Cette idée, Michel Sirvent l'a eu il y a 23 ans, lorsqu'il a failli

perdre son fils après une noyade. Il lance officiellement le projet avec Sylvain Le Bozec en août 2022. Ils embauchent trois ingénieurs, afin de concevoir cette innovation technologique. Cette dernière est désormais brevetée et la marque, ainsi que les dessins et les bracelets, ont été déposés en France et aux États-Unis.

« Aujourd'hui nous sommes encore en phase de prototypage. L'un d'eux est fonctionnel, les designs sont arrêtés, nous n'avons plus qu'un autre prototype à réaliser et automatiser les algorithmes », indique Sylvain Le Bozec. La partie plastique des produits est pour le moment réalisée à Bègles, par la société Innoproduct. Depuis

L'équipe de Tiki Smart avec au centre Sylvain Le Bozec et Michel Sirvent cofondateurs de Tiki Smart.



premier temps les réseaux de distributions spécialisés.

PRÉSENTS AU CES LAS VEGAS

Les deux fondateurs reviennent par ailleurs tout juste du CES Las Vegas, qui s'est déroulé du 9 au 12 janvier dernier. 1 500 start-ups étaient présentes pour l'édition 2024. « Nous avons eu beaucoup de retours positifs là-bas concernant notre produit et nous espérons maintenir les contacts récoltés pour pouvoir avancer », résume Sylvain Le Bozec. La start-up a ainsi pu participer à cet événement grâce à son incubateur, Unitec. Ils ont par ailleurs reçu le prix décerné par le média national USA Today. « Chaque année, ils décernent un trophée aux 50 stands du CES qui les marquent le plus, ce qui nous a offert une belle visibilité lors du salon. Aussi, lorsqu'on lancera notre projet, ils seront notre support de communication aux États-Unis », précise le cofondateur.

Tiki Smart envisage également de développer d'autres produits pour les enfants, mais aussi pour les personnes âgées ou encore les animaux domestiques. « On espère que d'ici cinq ans, on aura la possibilité de sortir de nouveau produit grâce à notre technologie », annonce Sylvain Le Bozec. ■

les deuxièmes prototypages, la start-up s'occupe du reste de la production.

À LA RECHERCHE DE FONDS

« Maintenant, nous recherchons des fonds afin de commercialiser le produit le plus tôt possible », annonce Sylvain Le Bozec. Jusqu'à là, la start-up fonctionnait en autofinancement, elle a aussi bénéficié de la Bourse French Tech. « J'arrive un peu au bout de ce que je peux faire financièrement »,

révèle ce dernier. Actuellement six dans l'équipe, l'entreprise souhaiterait pouvoir embaucher. Ils expliquent avoir des objectifs de croissance importants mais qui dépendent de la prochaine levée de fonds. « Si nous réunissons les fonds nécessaires, le produit pourra voir le jour avant la fin de l'année », ajoute-t-il.

Il ambitionne ainsi un chiffre d'affaires de deux millions d'euros trois ans après la sortie du produit. Pour la commercialisation, les deux cofondateurs visent dans un



Nouvelle-Aquitaine LES DIRIGEANTS D'ETI CONFIANTS POUR 2024

Malgré un contexte incertain en 2024, en France et à l'international, 75,5 % des dirigeants d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) néo-aquitains pensent que la situation de leur entreprise va rester stable ou s'améliorer en 2024, selon une enquête réalisée par le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine auprès de ses adhérents. 87,7 % d'entre eux jugent même la situation économique de leur entreprise saine ou très saine. Près de 90 % prévoient d'ailleurs de réaliser des embauches en 2024, dont plus d'un sur quatre plus de 50 recrutements. Et près de 80 % prévoient des investissements, en grande partie sur le territoire néo-aquitain.

« Les ETI sont des entreprises stables et durables, qui assurent une dynamique économique, une attractivité territoriale et un lien social décisifs quelles que soient les inconnues du contexte national et international. Pour les accompagner dans ces défis, le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur la force du collectif en mettant en place des solutions communes. C'est le cas de l'Université des ETI qui propose des parcours de formation mutualisés, afin que nos entreprises soient prêtes à relever ces défis en 2025 », commente dans un communiqué Marc Prikazsky, PDG de Ceva Santé Animale et président du Club des ETI Nouvelle-Aquitaine, qui fédère 30 entreprises pesant 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 100 000 emplois.



MARC
PRIKAZSKY
président du Club
des ETI Nouvelle-Aquitaine

Nouvelle-Aquitaine
**ANNABELLE VIOLLET,
NOUVELLE DIRECTRICE
RÉGIONALE DE LA
BANQUE DES TERRITOIRES**

Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des Territoires, a procédé à la nomination d'Annabelle Viollet en tant que directrice régionale de la Banque des Territoires en Nouvelle-Aquitaine. Diplômée de Sciences Po et titulaire d'un DESS de communication et politiques de développement territorial du Celsa, Annabelle Viollet a intégré la Caisse des Dépôts (qui chapeaute la Banque des Territoires) en 2003. Elle a occupé différentes fonctions au sein de la direction des ressources humaines au sein du groupe avant de devenir directrice adjointe de l'appui au développement en 2016, puis directrice régionale d'Occitanie en 2021. Elle succède à Patrick Martinez nommé directeur régional en Occitanie.



**ANNABELLE
VIOLLET**



Le nouveau président du
Ceser de Nouvelle-Aquitaine,
Yves Jean.

Nouvelle-Aquitaine
**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENTIE
AU CESER**

180 conseillères et conseillers nouvellement désignés au Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Nouvelle-Aquitaine pour 6 ans (2024-2029) ont élu, le 23 janvier, Yves Jean président du Ceser NA. Président honoraire de l'université de Poitiers, Yves Jean est professeur émérite de géographie et possède une expérience d'économiste à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Poitou-Charentes. Ce spécialiste des questions agricoles et rurales « souhaite consolider la place de l'Assemblée socioprofessionnelle à l'échelle régionale, auprès des acteurs institutionnels mais également des organisations représentatives, et favoriser la présence de l'instance consultative dans les territoires », précise le Ceser NA dans un communiqué. Cette séance d'installation des nouveaux conseillers a également été l'occasion pour eux d'élire le nouveau Bureau du Ceser. Composé de 32 membres élus (16 femmes et 16 hommes), du président, de 20 vice-présidents et 11 secrétaires, il a été fortement renouvelé.

Enseignement supérieur **L'Ensam** **s'installe à Dax**

L'École nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) vient d'officialiser son installation à la rentrée prochaine sur le campus du Grand Dax pour un bachelor performance industrielle, adapté aux besoins des entreprises. D'autres suivront en Nouvelle-Aquitaine.

Par Julie DUCOURAU

Après le Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) déjà présent dans la cité thermale avec plusieurs formations (dont un prochain diplôme d'ingénierie dans les métiers de l'eau et de la prévention des risques écosystémiques, et un master marketing digital), l'Ensam de Bordeaux débarque, dans quelques mois, dans les locaux du campus du Grand Dax, près de la gare, se partageant les équipements avec Campus Landes de la chambre de commerce et d'industrie qui proposera, de son côté, une formation tourisme avec Excelia Tourism School [LAL n° 4077 du 26 août 2023].

C'est pour l'Ensam le début d'une stratégie régionale avec l'ouverture d'une dizaine de sites de ce type d'ici trois ans en Nouvelle-Aquitaine, dont, dès 2024, Niort (Deux-Sèvres) et Bergerac (Dordogne). « Nous voulons créer un réseau de mini-sites tiers-lieux, avec des promotions familiales de 15 à 20 élèves. Nous sommes sur les enjeux de l'industrie du futur, il s'agit de préparer les talents dont les entreprises du territoire ont besoin, avec comme problématiques : l'attractivité des territoires intermédiaires, et la création très tôt de liens forts entre étudiants et entreprises », expliquent Jean-Benoît Kopp et Coline Moal Vignon qui portent à l'Ensam Bordeaux ce projet Bachelor en territoire.

UNE MINI-USINE 4.0

Le diplôme reconnu de bachelor performance industrielle bientôt dispensé à Dax et qui tourne déjà sur Bordeaux et Châlons-en-Champagne (Marne), sera accessible en formation initiale et en apprentissage. L'établissement se dit soucieux de proposer ces deux types de formations, en école pour certains élèves ayant notamment des problèmes de maturité, et en alternance pour pousser à investir l'entreprise en étant, de plus, rémunéré. La troisième année sera, elle, forcément en apprentissage.

“ Il ne s'agit pas de former des théoriciens des sciences, mais des gens capables d'agir en entreprise ”

Côté modalités, c'est une pédagogie par projet qui est privilégiée. « Une mini-usine 4.0 pour expérimenter sera installée du côté du technopôle Pulseo sur 400 m², en face de nos locaux : les étudiants passeront leur temps à installer des productions comme dans une vraie usine. Après, par exemple, un cours théorique d'automatique le matin, l'après-midi pourra être dédié à l'installation d'un mini-robot sur la ligne d'assemblage. Il ne s'agit pas d'en faire des théoriciens des sciences, mais des gens capables d'agir en entreprise », détaillent les responsables.

Les étudiants dacquois auront aussi accès à des experts de haut vol par des cours à distance supplémentaires, et se déplaceront environ quatre semaines par an à l'Ensam Bordeaux, cœur de réacteur du réseau, pour bénéficier d'autres équipements high-tech comme de vraies machines de laboratoires qui ne pourront pas être disposées dans chaque succursale. « Avec, soulignent les professeurs, l'idée de créer ainsi un bel esprit de promo et d'école. »

DES RENTRÉES DÉCALÉES

Autre nouveauté, des rentrées décalées seront proposées. « En postbac, beaucoup de jeunes échouent rapidement, de 10 000 à 15 000 étudiants en Nouvelle-Aquitaine se retrouvent sur le carreau en décembre à cause d'erreurs de parcours notamment, explique-t-on à l'Ensam. Au lieu de leur faire perdre une année, nous allons leur proposer une rentrée en janvier-février, avec des modalités de découverte. Si les élèves accrochent, ils auront un parcours « booster » pour les meilleurs, histoire de ne pas perdre une année ; ou une demi-année de renforcement pour ceux qui en auront besoin, tout en recherchant une entreprise d'accueil pour l'année suivante et ainsi se remettre sur de bons rails. » ■



Un cours théorique d'automatique le matin pourra être suivi l'après-midi par l'installation d'un mini-robot sur la ligne d'assemblage

Ensam





Carnet

Frédéric Bouyssi est le nouveau directeur territorial de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine Landes. Avec un brevet de maîtrise en pâtisserie, un master 2 en métiers de la formation en économie et gestion (spécialisation en e-learning) obtenu à l'université Rennes 1, et un master 2 en management de la transformation de l'action publique à Sciences Po Bordeaux, le parcours de ce Landais d'adoption mêle expériences de terrain et consolidation théorique. Frédéric Bouyssi a commencé sa carrière en septembre 1987 dans les pâtisseries artisanales en qualité d'apprenti puis d'ouvrier pour atteindre le poste de chef de production en pâtisserie jusqu'en février 1997 où il rejoint le centre de formation de Mont-de-Marsan comme professeur en pâtisserie. En 2018, il devient responsable d'unité administrative et pédagogique au CFA. Directeur du centre de formation de la CMA depuis octobre 2020, il a assuré la transformation des services de l'établissement, dans le cadre de la réforme de l'apprentissage de 2018 qui a contribué à une augmentation de plus de 20 % des effectifs au cours des trois dernières années.

© CMA NA Landes



© Shutterstock

Travailleurs handicapés

LE DÉPARTEMENT DES LANDES VISE UN TAUX D'EMPLOI DE 9 %

Alors que la loi fixe l'obligation d'employer au minimum 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, le département emploie, sur un effectif total de 1 956 personnes, 8,8 % d'agents en situation de handicap (données 2021), soit 176 personnes (85 hommes, 91 femmes), dont 58 aux Jardins de Nonères à Mont-de-Marsan. Par la convention signée le 30 janvier dernier avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 2023-2025, la collectivité territoriale vise un taux d'emploi de 9 % en 2025. Cette convention implique également un engagement de 280 000 euros pour le département et de 262 000 euros pour le FIPHFP (financé par la Banque des territoires), destiné à couvrir les besoins liés à des aménagements de poste (achat de matériel, par exemple), à la formation, l'apprentissage...



Entreprise **TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE LANDAISE**

Les trophées de l'économie landaise reviennent le 27 mars prochain. L'événement organisé par la chambre de commerce et d'industrie à l'Atrium de Dax braquera les projecteurs sur 24 entreprises aux parcours, innovations ou performances remarquables avant d'attribuer les récompenses dans sept catégories différentes : « jeune pousse », « coup de cœur », « concept », « croissance investissement et développement », « écoresponsable », « spot touristique » ou « made in Landes ».

Environnement **UNE PREMIÈRE ZONE DE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Le Sitcom Côte Sud ouvre une zone dédiée au réemploi de nouvelle génération à la déchetterie de Saint-Martin-de-Seignanx. Scindé en deux espaces, le premier est destiné à Emmaüs pour le don traditionnel d'objets en bon état et le second, c'est une première, au réemploi de matériaux de construction en bon état. Ainsi, les particuliers comme les artisans peuvent y déposer tout type d'équipements (sanitaire, carrelage et faïence, plaques de plâtre, bois massif et panneaux mélaminés, quincaillerie et équipements d'électricité, peinture et lasures). Ces dons seront ensuite récupérés par l'association des Compagnons bâtisseurs sur leur plateforme Soli'Bât afin de les attribuer sous conditions aux familles demandeuses. Le Sitcom Côte Sud devrait bientôt ouvrir d'autres points dans les déchetteries du territoire.



Les 30 ans du concours Agropole

Agroalimentaire

Une soirée événement avait lieu à Paris pour célébrer les 30 ans du Concours National Agropole. Entreprises, élus et représentants de la distribution étaient présents pour honorer une réussite qui symbolise le succès de l'écosystème Agropole.

Par Jonathan BITEAU

Lundi 5 février dernier, il y avait un parfum de grand soir au Palais Brongniart, mêlé à une certaine décontraction et une convivialité toutes gasconnes. À côté d'une réunion de l'UEFA et d'une grande firme internationale dans des salles voisines, le salon d'honneur du palace parisien était réservé pour honorer l'innovation Made in Sud-Ouest. En effet, le Concours National de l'Agropole célèbre ses 30 ans en 2024 et son anniversaire a été dignement fêté. C'est en présence d'Alain Rousset, président du jury, de Michel Masset, sénateur, de Frédéric Péchavy, président de la CCI 47, de Delphine Eychenne, conseillère régionale et de Maud Caruhel, vice-présidente à la Région, que les 30 bougies ont été soufflées. De nombreux

représentants de la distribution et de l'agroalimentaire français étaient présents, notamment Pascal Peltier, directeur général de Metro France. Une salle comble avec des invités prestigieux qui a ravi Paul Vo Van, conseiller départemental et président d'Agropole Services, ainsi que son équipe dirigeante organisatrice de l'événement, Sylvain Pineau (directeur) et Martin Capdeviole (communication et marketing).

**OBJECTIF :
5 000 EMPLOIS**

En introduction, Sylvain Pineau a rappelé la vision à l'origine du projet de l'Agropole : celle de Jean François-Poncet qui voulait que la valeur ajoutée de l'agriculture reste en Lot-et-Garonne en créant de toutes pièces une filière de transformation des produits agricoles. Trois décennies plus tard, le 47 repose sur deux jambes équilibrées : l'agriculture

LE CONCOURS AGROPOLE EN BREF

Créé en 1994
70 000 € de dotation
(10 000 € par lauréat)
1 800 entreprises candidates
en 30 ans
120 lauréats
2 présidents :
Jean François-Poncet
de 1994 à 2011,
Alain Rousset depuis 2012



**ALIX GUYOT
ET KATIA TARDY**
fondatrice de Handi Gaspi

FOCUS SUR UN LAURÉAT : HANDI-GASPI

Présente et mise à l'honneur au Palais Brongniart, Handi-Gaspi est une société basée en Loire-Atlantique en plein dans l'air du temps. C'est une biscuiterie qui a créé la marque « Kignon » qui permet la valorisation des coproduits des boulangeries, comme le pain dur, pour en faire des cookies. De plus, l'entreprise travaille avec du personnel en situation de handicap dans un atelier entièrement adapté. Un volet inclusif doublé d'une démarche anti-gaspillage qui leur avait valu de remporter le Concours National Agropole en 2022.

et l'agroalimentaire pesant environ 800 millions d'euros de chiffres d'affaires chacune. Et le directeur n'en est pas resté là puisqu'il a annoncé l'ambition d'atteindre les 5 000 emplois directs à l'Agropole, contre 3 000 actuellement.

SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

Malgré les dorures et le cadre prestigieux, il était difficile de ne pas évoquer l'épisode de manifestations agricoles dont Agen a été l'épicentre. C'est le directeur général de Métro France, Pascal Peltier, qui est entré dans le vif du sujet : « J'espère que ce ne sera pas un feu de paille. En tant qu'acteur de la distribution, nous avons pris notre part mais on ne fait certainement pas assez encore. Il faut continuer d'accompagner le monde agricole ». Des propos qui ont été suivis par l'intervention du président de la Région Nouvelle-Aquitaine Alain Rousset : « Jean François-Poncet m'a demandé de lui

succéder à la tête du jury en 2012 et j'ai toujours eu beaucoup d'estime pour lui. Ce Concours permet de voir l'évolution de la société. On a vu l'arrivée de la tendance bio, puis de celle des insectes. Aujourd'hui, on est dans la lutte contre le gaspillage ». Qu'en sera-t-il demain ? La fin de soirée a justement été consacrée à explorer les pistes de l'alimentation en 2050, l'Agropole célébrera alors ses 60 ans... ■

L'AGROPOLE EN CHIFFRES

1 million d'euros par an
du Conseil départemental
60 hectares
95 entreprises
3 000 emplois
2 sites : Agropole à
Estillac et Agropole
Confluence à Damazan
Installation d'un
3^e site à Villeneuve-sur-Lot
en 2024
1 laboratoire de R&D :
Agrotec
1 incubateur : Plus10
1 pépinière
d'entreprises
1 pôle
de formation avec
Sud Management



Ludovic Biasotto, Paul Vo Van,
Delphine Eychenne, Alain Rousset,
Michel Masset, Frédéric Péchavy,
Jean-Alain Mariotti et Maud Caruhel.

In Citeum Un collectif. dédié au service public

À l'initiative du cabinet régional d'expertise comptable @com et de Baker Tilly (conseil, audit, expert-comptable et RH à l'international), un collectif regroupant une soixantaine d'experts vient de voir le jour pour accompagner les décideurs publics. Baptisé «In Citeum», ce groupe unique en France accompagne dans tous les domaines les collectivités locales face aux enjeux de demain.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Tiraillées par les crises géopolitiques, sociales, économiques ou environnementales, les collectivités publiques se sentent souvent esseulées face à des défis aussi complexes qu'importants. C'est à partir de ce constat que des acteurs œuvrant déjà chacun de leur côté auprès des décideurs publics, dans des branches distinctes mais complémentaires, ont décidé d'unir leurs forces pour accompagner les collectivités locales (régions, départements, agglomérations, communes rurales).

THIERRY LASSAGNE
directeur général du groupe @com



NADIA MOULI
directrice générale d'ECP Public et de CSMS

« En nous regroupant, nous sommes plus forts pour proposer une offre complète correspondant aux défis de demain, notamment l'environnement et son mur d'investissement. Le côté innovant d'In Citeum, c'est que chacun garde son identité et son domaine d'expertise tout en apportant collectivement des réponses aux enjeux des collectivités », résume Thierry

Lassagne, directeur général du groupe @com et d'In Citeum. Il souhaite ainsi créer une « culture d'entreprise » et répondre aux besoins conjoncturels et structurels des collectivités territoriales à l'heure où ces dernières font face à des enjeux comme le ZAN, les budgets verts, performance énergétique des bâtiments[IK1], énergies renouvelables, le patrimoine...

EXPERTS EN SANITAIRE ET HOSPITALIER

Directrice générale d'ECP Public (société d'expertise comptable dédiée aux secteurs publics) et de CSMS (spécialiste du conseil sanitaire et médico-social), Nadia Mouli accompagne depuis des décennies les acteurs du service public dans l'aide au pilotage et à l'élaboration des comptes et plans de trésorerie, le contrôle interne, la formation, les stratégies d'investissement ou bien encore la gestion et l'élaboration de la paie. Cette ancienne directrice financière d'une association médico-sociale dans le milieu du handicap s'appuie sur une grande connaissance du terrain pour partager son expérience. Son équipe est principalement constituée d'expertes chevronnées du domaine sanitaire et hospitalier, incluant une directrice d'Ehpad et une contrôleuse de gestion dans le secteur public. Elles se sont immédiatement ralliées à ce projet collectif offrant des synergies et des compétences complémentaires.

DES PETITES COMMUNES AU GRAND PARIS

À leurs côtés, Isabelle Kébé dirigeante de FCL Gérer La Cité depuis 20 ans, comptabilise plus de 30 années d'expérience dans le secteur public local, des petites communes jusqu'aux métropoles, départements et régions. Le champ d'action de FCL Gérer La Cité va de l'étude de la faisabilité au montage des projets (obtention de subventions ou d'emprunt, études des modèles économiques et montages, gestion de dettes...), en passant par les recherches de financements jusqu'à la mise en œuvre des contrats publics, de l'accompagnement à la gestion financière des budgets et de la stratégie financière et fiscale. Le développement des compétences de l'entreprise et des équipes s'est opéré en fonction des développements des compétences des collectivités territoriales et de leurs besoins.

LE RÔLE CLÉ DES COLLECTIVITÉS

Isabelle Kébé a notamment travaillé, dans les années 90 sur le territoire des villes nouvelles, et à partir des années 2004 sur les projets urbains avec les

“ Le côté innovant d'In Citeum, c'est que chacun garde son identité et son domaine d'expertise tout en apportant collectivement des réponses aux enjeux des collectivités ”

PRU (projets de rénovation urbaine) ou plus récemment auprès de la commission Rebsamen de 2021 sur la crise du logement : « Nous avons réalisé une simulation de la suppression de la réforme de la taxe d'habitation sur les 35 000 communes afin d'étudier les conséquences sur les recettes et également le poids des collectivités locales dans le financement de la création du logement. On montre ainsi le rôle clé des collectivités locales... », souligne Isabelle Kébé. FCL Gérer La Cité s'appuie sur une équipe d'une trentaine de consultants spécialisés pouvant aussi bien travailler avec une petite intercommunalité souhaitant investir dans une piscine qu'avec la Société du Grand Paris pour la construction du Métro ou sur le plan école de la ville de Marseille. « Dans un environnement mouvant, cette union va nous permettre de pérenniser notre entreprise et d'élargir nos compétences », résume Isabelle Kébé.

UN LOGICIEL DES DONNÉES CADASTRALES ET FISCALES

Acteur également engagé dans le projet In Citeum, Ecofinance compte plus de 8 000 missions de conseil en ressources publiques à son actif, réalisées auprès de 2 500 clients. Eric Tripodi, son directeur général, a rejoint ce projet collectif avec ses équipes afin qu'elles puissent y apporter leurs compétences en matière de fiabilisation des bases fiscales des collectivités locales. À l'aide d'un logiciel dédié (CMagic), Ecofinance est en capacité d'identifier précisément et d'exploiter, via la géolocalisation, les données cadastrales et fiscales d'un territoire. « Les relations financières entre les communes et leurs intercommunalités doivent évoluer au regard des investissements et des défis en jeu pour demain, liés en particulier à la transition écologique. Nos consultants ont le souci d'apporter leur expertise mais également de transférer la compétence aux clients », précise le directeur général d'Ecofinance ■

Groupement
d'employeurs 47.33

L'intérim • au juste prix

Première et seule agence de travail temporaire créée par les entreprises pour toutes les entreprises, BOSS 47 fête ses dix ans. Une initiative du Groupement d'employeurs 47.33 qui, lui, fêtera l'an prochain son 25^e anniversaire.

Par Chantal BOSSY

titré dans La Vie Économique en 2001). Avec son équipe, elle va développer les initiatives et booster le recrutement.

PAS DE SPÉCULATION SUR LES MÉTIERS EN TENSION

Il y a dix ans, Monique Gauthier incite donc les entreprises à créer leur propre agence d'intérim. « Vous aurez ainsi

En 2000, une équipe de chefs d'entreprise décide de mettre en place le Groupement d'employeurs Val de Garonne. Monique Gauthier prend la direction de ce modèle unique en Lot-et-Garonne qui met des salariés qualifiés à la disposition des entreprises adhérentes. Une formule gagnant-gagnant, pour les employeurs comme pour les demandeurs d'emploi. « Pilotée et financée par les entreprises elles-mêmes afin de recruter, former et mettre à disposition des salariés pour leur compte, la structure accompagne exclusivement les entreprises adhérentes, dans leur besoin de recrutement mais pas que...

BOOSTER LE RECRUTEMENT

« Notre structure est composée d'un conseil d'administration de 20 chefs d'entreprise avec des membres toujours plus nombreux, plus de 300. Notre qualité de service est prouvée : 85 % des offres d'emploi sont pourvues. LE GE 47.33 jouit d'une force de recrutement supplémentaire avec sa propre plateforme de recrutement : GECOLLAB, un INDEED local au service des entreprises », précise Monique Gauthier. Dès 2000, l'objectif de la directrice est simple : « Réussir là où d'autres avaient échoué avant elle ». Elle va donc faire « bouger le département » ! (comme nous l'avions

accès au travail temporaire selon vos besoins et le prix que vous pourrez payer ! Le juste prix ! » lance-t-elle. En 2014, le GE décide donc de créer BOSS 47 avec une même philosophie : pas de spéculation sur les volumes et sur les métiers en tension, un coût en toute transparence, fixé par l'entreprise. « L'idée n'est pas de se servir de l'humain pour faire du chiffre d'affaires. Nous proposons les compétences dont l'entreprise a besoin au juste prix ». Une première en France et toute entreprise peut utiliser les services de BOSS sans être adhérente du GE 47.33. En effet, les petites entreprises recherchent davantage de contrats de courte durée, Or, quand elles ont besoin de compétences, de personnel qualifié et ce en petit nombre, elles ne peuvent négocier les coûts avec les sociétés de travail temporaire.

TRANSFÉRABILITÉ DES COMPÉTENCES

Les quatre cabinets de recrutement (Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Langon) restent à proximité des besoins des tous types d'entreprises pour résoudre leurs problématiques de personnel Artisans, TPE, PME... Agroalimentaire, métallurgie, transport, agriculture...). Comme au GE 47.33, BOSS 47 entend offrir le meilleur. Il a en interne des personnes spécialisées et formées, ayant une connaissance de tous les centres

MONIQUE GAUTHIER
directrice du GE 47.33
et de BOSS 47



de formations dont l'entreprise a besoin. Un interlocuteur est dédié et reste en contact avec les salariés de l'entreprise. Les financements changeant régulièrement, il est toujours informé de toutes les mesures existantes. BOSS 47, comme le GE 47.33, travaille sur la transférabilité des compétences. La mise en place des programmes de formation mutualisée est la règle car elle présente de nombreux avantages : elle permet d'inscrire les salariés en formation en roulement afin de ne pas pénaliser l'activité, d'optimiser les coûts et de pouvoir bénéficier des différents financements.

DES ENGAGEMENTS FORTS

GE 47.33 et BOSS 47 font un duo de choc. Mais deux questions se posent dans le contexte actuel d'un chômage dit récurrent et des difficultés de recrutement : pourquoi les entreprises se sont-elles regroupées et surtout qu'y trouvent-elles ? La réponse est simple : elles se sont engagées autour de valeurs communes. Elles bénéficient de salariés formés et fidélisés, de candidats présélectionnés, d'actions mutualisées et/ou individuelles de formation, d'actions innovantes en termes de RH, d'un réseau d'entreprise et de partenaires, d'un service d'appui pour leurs obligations sociales et en termes de Ressources Humaines. « Le GE 47.33

et BOSS47 libèrent les entreprises de la charge du recrutement du personnel, tâche fastidieuse, et leur permet ainsi de se consacrer pleinement à la gestion de leur activité dont la valeur ajoutée se trouve ainsi améliorée ! » conclut Monique Gauthier. ■

BOSS 47 EN CHIFFRES

181 offres
d'emplois confiées
75 % de postes pourvus
408 contrats signés
Le tandem « BOSS GE » c'est :
610 offres ont été traitées,
519 ont été pourvues soit 85 %.
Soit 715 candidats
présentés aux entreprises
Une base de
données de près de
12 000 candidatures



Marmande **1 500 PERSONNES AU GARONN'EMPLOIS**

Pour la 2^e édition de ce forum autour de la formation et de l'emploi au parc des expositions de Marmande, l'affluence a dépassé les attentes des organisateurs. Avec plus de 80 entreprises et institutionnels présents pour 500 offres d'emploi et de formations proposées sur le territoire, la réponse a été au niveau de l'offre présentée. Ainsi, ils sont près de 800 à avoir franchi les portes du parc des expos jeudi 1er février pour la journée dédiée à l'orientation. Le vendredi et le samedi, ce sont plus de 400 personnes chaque jour qui ont arpenté les allées à la recherche d'une nouvelle opportunité professionnelle. De quoi ravir l'équipe du service économie de Val de Garonne Agglomération organisatrice de l'événement et son vice-président, le maire de Varès, René Zaros qui commentait : « Cela prouve qu'il y a une attente et des possibilités sur notre territoire. À nous de les encourager et de les faciliter ».



Agen **4 MOIS DE RETARD POUR LE PONT DE CAMÉLAT**

Initialement prévu pour fin 2023, c'est finalement au mois de mai 2024 que le barreau de Camélat sera ouvert au public. Un retard passant le délai de construction de 18 à 22 mois pour s'adapter aux différents aléas subis. En effet, dès le démarrage des travaux, la Guerre en Ukraine a impacté les délais d'approvisionnement des matériaux et notamment de l'acier, ce qui a engendré un premier retard dans la livraison. À cela s'est ajoutée une météo très capricieuse à partir de mi-octobre 2023 avec des épisodes de pluie intenses qui ont également nécessité une adaptation du calendrier. La mise en service de ce nouveau franchissement de la Garonne est un élément essentiel pour éviter l'encombrement du centre-ville agenais dû à l'activité économique de la rive gauche et désenclaver le territoire villeneuvois.

© Agglomération du Grand Villeneuvois



Villeneuve-sur-Lot PISCINE MALBENTRE : UN SYSTÈME INNOVANT DE RÉCUPÉRATION D'EAU

Déjà très engagé dans les économies d'énergie, via notamment l'installation d'un chauffage au bois et d'ombrières photovoltaïques, le centre aquatique Malbentre va prochainement mettre en place un nouveau dispositif permettant d'économiser en moyenne 2,5 m³ d'eau par jour, soit 800 à 900 m³ d'eau chaque année. Imaginé par Philippe Labro, responsable technique du centre, ce système récupérera désormais dans une cuve l'eau des analyseurs des trois bassins (celle-ci était auparavant rejetée avec les eaux dites « grises » issues des pédiluves, des douches...) qui sera ensuite renvoyée dans un bac tampon pour permettre le lavage régulier et indispensable des différents filtres. Avec ce dispositif ingénieux, et pour un coût de seulement 600 euros, le centre aquatique villeneuvois économisera 900 m³ d'eau par an, soit presque l'équivalent d'une vidange totale des bassins.

Fumel UNE INITIATIVE POUR REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE

La Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot lance l'opération « Ma Boutique à l'Essai » afin de permettre à tout porteur de projet qui souhaite ouvrir un commerce de proximité de tester leur concept dans une boutique pilote située dans le centre-ville. Au sein d'une boutique de 85 m², il pourra tester son idée et son marché pendant une période de 6 à 12 mois et bénéficiera d'un accompagnement dans le montage de son dossier et d'une expertise en création d'entreprise grâce à l'aide de partenaires locaux (frais bancaires réduits, assurance gratuite ou autre prestation à tarif préférentiel). L'autre avantage du dispositif pour le futur commerçant est de bénéficier d'un loyer modéré et d'avoir la possibilité de conserver le local si le test est réussi. Les différents acteurs de cette opération espèrent ainsi encourager l'ouverture de nouveaux commerces en centre-ville de Fumel, commune labellisée « Petites Villes de Demain » en 2021.

© Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot



Teréga Open Pau Chardy, au topp!

Du 19 au 25 février, Pau accueille la 6^e édition Teréga Open Pau-Pyrénées (TOPP), un tournoi international de tennis qui s'est rapidement fait une place sur le circuit ATP. « Une véritable fierté » pour l'ancien tennisman béarnais Jérémy Chardy, son fondateur et directeur.

Par Eustelle
LOUSTALET-TURON

A 36 ans, s'il est tout juste retraité, Jérémy Chardy vit encore et toujours « tennis ». L'ancien joueur professionnel a certes mis fin à sa carrière cet été, mais il ne s'est pas totalement éloigné des courts : actuel entraîneur d'Ugo Humbert, il dirige également l'Open Teréga et est d'autre part impliqué dans le développement du nouveau circuit UTS. Sa passion ne l'a visiblement jamais quitté depuis ses débuts à Boeil-Bezing, près de Nay, et il a à cœur de la partager. C'est d'ailleurs bien ce qui l'a motivé, en 2019, à créer un tournoi international de tennis sur les terres de son enfance. Ce 6 février, de passage à Pau, le Béarnais n'a ainsi pas manqué de rappeler le sens du Teréga Open Pau-Pyrénées (TOPP) qui se déroule chaque année au Palais des Sports palois.

LABELLISÉ « CHALLENGER 125 »

« J'ai eu beaucoup de chance : le tennis était ma passion, il est devenu mon métier. Ce tournoi, je l'ai voulu pour pouvoir rendre à la région ce qu'elle m'a donné mais

“ 18 000 spectateurs ont été accueillis lors de la dernière édition et 20 000 sont espérés cette année ”

aussi pour faire rêver les jeunes en leur proposant du tennis de haut niveau, ici à Pau », resitue-t-il. Six ans après la première édition, le pari semble gagné, notamment avec la labellisation du TOPP en « Challenger 125 » mais aussi au regard des 18 000 spectateurs accueillis en 2022 et des 20 000 espérés cette année. Sans oublier l'engagement des partenaires publics et privés avec, bien entendu, Teréga en première ligne. Le groupe palois, séduit dès le début de l'aventure, porte une ambition qui va au-delà du seul tournoi de tennis, comme le précise Jérémy Chardy : « Leur objectif a été de créer une passerelle entre le sportif et les entreprises en organisant des événements tout au long de la semaine à destination de ces dernières. »

UN ÉVÉNEMENT SPORTIF ET ÉCONOMIQUE

Si, au départ, quelques rendez-vous réservés aux acteurs économiques émaillaient la semaine, aujourd'hui le programme dédié est vaste, véritable événement

BENOÎT PAIRE ET DAVID GOFFIN EN TÊTES D’AFFICHE

Cette année, le TOPP accueillera de nouveau des joueurs de haut niveau, tous classés parmi les 200 meilleurs mondiaux. Parmi les têtes d’affiche, on notera la présence de Benoît Paire, David Goffin, Arthur Rinderknech ou encore Quentin Halys. De jeunes joueurs parmi les plus prometteurs, comme Dino Prizmic ou Lloyd Harris, seront également de la partie pour espérer décrocher une finale.

Les matchs, qui débiteront le dimanche 18 février, sont gratuits et ouverts à tous jusqu’au vendredi 23 février, selon le souhait de Jérémy Chardy. Seules les demi-finales et finales, le samedi 24 et le dimanche 25 février, sont payantes.

Par ailleurs, nouveauté cette année, le tournoi est retransmis sur la chaîne BeIN SPORTS et sur le site Internet de l’ATP comme sur son application.

dans l’événement. Pour Dominique Mockly, PDG de Teréga, le TOPP « est un moment collectif qui associe le sport et la vie économique, où se rencontrent des gens qui partagent les mêmes valeurs et notamment la valeur du territoire. » Cette année encore, la transition énergétique sera au cœur des échanges afin « d’apporter un éclairage », selon le dirigeant, notamment lors de la journée du 20 février dédiée à l’ensemble des partenaires de l’opérateur gazier. Une table ronde autour de l’attractivité du territoire et une autre sur le financement des start-ups, ou encore une conférence sur le changement climatique animée par Jean-Louis Étienne (par ailleurs ouverte au grand public) sont notamment au programme.

“ Ce tournoi, je l’ai voulu pour pouvoir rendre à la région ce qu’elle m’a donné mais aussi pour faire rêver les jeunes ”

THIERRY CHARDY AUX MANETTES

Ainsi, le Teréga Open Pau-Pyrénées a non seulement su trouver sa place aux côtés d’autres tournois français de sa catégorie mais aussi devenir un rendez-vous inscrit à l’agenda des acteurs économiques. Pour Jérémy Chardy, ce constat « est une véritable fierté », qu’il attribue en grande partie à son équipe, pilotée par son frère Thierry Chardy. À l’écouter, le jeune retraité assume son rôle de directeur avec modestie : sa véritable satisfaction est davantage encore celle d’un passionné. « Ce tournoi est un projet de cœur », résume-t-il. « Ce qui me rend heureux, c’est cette belle dynamique portée par tous et notamment par nos partenaires qui partagent la même ambition : que cet événement continue d’évoluer et que l’on parle du tennis comme de notre région. » ■



JÉRÉMY
CHARDY

directeur
du Teréga Open
Pau-Pyrénées.

Kerdos Energy

100 millions de tonnes de CO₂ en moins !

Mehdi Guellil ne s'en cache pas : alléger les entreprises de 100 millions de tonnes de CO₂, « c'est inaccessible ». Surtout lorsque l'on sait que cela représente un quart des émissions françaises. Et pourtant, l'optimiste fondateur et président de Kerdos Energy dit porter là « un plan enthousiaste » dont le chiffre, hors cadre, interpelle volontairement. Entièrement développée par cette société paloise basée à Hélioparc, spécialisée dans le conseil en transition énergétique, la démarche « Objectif 100 millions de CO₂ » encourage les entreprises à mener des actions bas-carbone puis à les déposer sur un compteur qui calculera les émissions évitées. La date d'ouverture de ce dernier est désormais actée : rendez-vous est donné le 23 avril.

UNE VALEUR MESURÉE EN CO₂

Mehdi Guellil peaufine actuellement son modèle avec ses équipes, notamment concernant la contractualisation de l'engagement des entreprises ou encore l'articulation juridique des 100 millions qui iront dans un Fonds

Le Palois Kerdos Energy a dévoilé en mai dernier le lancement d'un challenge collectif hors norme : alléger les entreprises de 100 millions de tonnes de CO₂. Dans quelques semaines, le compteur sera officiellement ouvert.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

de dotation. « La valeur que nous allons créer ne va pas se mesurer en euros mais en CO₂. Alors pourquoi ne pas envisager que le CO₂ devienne de l'économie ? », questionne le dirigeant, pour qui cette initiative apparaît comme « la finalité des 14 ans de Kerdos ». Pour cause, l'ensemble des ressources et des savoir-faire de celle-ci sera accessible gratuitement en open source. Autant de formations, d'outils d'évaluation, de méthodes de travail destinés à guider les entreprises dans la réduction

Lors de la soirée de lancement d'Objectif 100M, le 9 mai 2023 à Pau.



MEHDI
GUELLIL
président
de Kerdos
Energy



© Nathalie Oundjian

“ Kerdos Energy
emploie 20 salariés, contre
5 il y a encore 3 ans ”

de leurs émissions de CO₂, « sans aucune rémunération en échange si ce n'est la contribution à l'objectif 100 millions ».

500 SITES ACCOMPAGNÉS

« Objectif 100 millions de CO₂ » est en effet intimement lié à l'activité de Kerdos Energy et vu par Mehdi Guellil comme l'un des trois piliers de cette entreprise d'ingénierie. Le premier étant sa mission première, en l'occurrence accompagner les acteurs privés et publics

OBJECTIF 100M EN 4 ÉTAPES

- 1) Promesse CO₂ : l'entreprise démarre son parcours 100M en s'engageant à réduire ses émissions. Elle bénéficie de l'open source.
- 2) Dépôt de projet : après la réalisation des actions bas-carbone, l'entreprise dépose son projet sur le compteur CO₂.
- 3) Labellisation : Objectif 100M calcule les émissions évitées, et fournit un certificat de tonnes de CO₂.
- 4) Valorisation : grâce aux millions de tonnes de CO₂ accumulées, Objectif 100M négocie une valorisation pour les entreprises (€/tonne CO₂).

dans la mise en œuvre de la transition énergétique via une offre de conseils et de prestations de service. Une expertise aujourd'hui reconnue, avec une intervention dans plus de 500 sites et un objectif de croissance multiplié par deux, accompagné notamment par une levée de fonds menée en 2023. À ce jour, Kerdos Energy emploie 20 salariés, contre 5 il y a encore 3 ans. La prise de conscience et la nécessité pour les entreprises de décarboner depuis « environ 3 ans » selon Mehdi Guellil vont dans le sens de la mission de l'entreprise paloise, qui se doit d'être réactive quelle que soit la demande.

DU MARKETING COMMUNAUTAIRE

En ce sens, les clients de Kerdos Energy peuvent également compter sur les 150 experts qui épaulent l'entreprise paloise. Réunie au sein de La Piscine, troisième pilier de l'entreprise, cette communauté de partenaires et de consultants experts de la transition écologique a pour vocation de répondre aux demandes pointues de toutes sortes, dans tous les domaines même complexes. « Grâce à La Piscine, Kerdos grandit mais pas forcément avec une croissance organique classique. Nous préférons dire que nous grandissons dans notre action » se réjouit Mehdi Guellil. Et « ça marche » selon ce dernier qui dit « croire au marketing communautaire » et précise que 40 à 50 % du chiffre d'affaires proviennent de La Piscine. Fin janvier, une plateforme La Piscine a été mise en ligne pour faciliter d'autant plus les mises en relation, développer les interactions et, de fait, contribuer au défi des 100 millions. ■



Virginie Subias
et Christophe Dubès,
respectivement
DRH et énergéticien
chez Pau Béarn
Habitat



© Aéroport Brest-Ouessant Bretagne

Aéroport LA CORSE, LA BRETAGNE ET L'IRLANDE AU DÉPART DE PAU

La compagnie Chalair a annoncé l'ouverture de trois lignes saisonnières entre l'aéroport de Pau et ceux d'Ajaccio, de Brest et de Kerry, en Irlande. À partir du 29 juin et jusqu'au 31 août, tous les samedis, des appareils de type ATR 42 et 72, de 48 à 70 sièges, relieront ces destinations. Côté tarifs, les passagers devront déboursier 99 euros pour l'aller simple vers Brest et Ajaccio et au minimum 129 euros pour l'aller simple vers Kerry. Didier Laporte, président de la SEA Air'Py, gestionnaire de la plateforme paloise, s'en réjouit : « La relance d'une liaison vers la Corse était particulièrement attendue par la clientèle. Notre région cultive des liens forts avec la Bretagne et c'est la première fois depuis plus de dix ans que nous proposons l'Irlande au départ de Pau en vols réguliers. » Quant à Alain Battisti, président de Chalair, il n'a pas écarté la possibilité d'une pérennisation de ces lignes.

Pau LES RH DE PAU BÉARN HABITAT DISTINGUÉS

Le bailleur social Pau Béarn Habitat est l'un des cinq lauréats de la deuxième édition du Grand Prix de l'ANDRH (Association nationale des DRH), qui « vise à récompenser les meilleures pratiques RH en termes de Care, d'environnement, de diversité, d'inclusion et de business ». Lors d'une cérémonie organisée ce 30 janvier, à Paris, le Prix RH & Environnement a ainsi été remis à Virginie Subias, DRH de Pau Béarn Habitat, et à son équipe, pour la mise en place d'un projet d'entreprise visant à accompagner les évolutions de la société dans une démarche de développement durable. Nommé « En Daban 2025 », celui-ci se concrétise par « des pratiques plus vertueuses en interne pour les collaborateurs et en externe avec un accompagnement des locataires : programme de réduction des déchets, de l'empreinte carbone et mise en place d'aménagements durables ».

© Stéfani Leguenn - ANDRH

Carnet

Carolle FOISSAUD, 57 ans, a été nommée adjointe au directeur général en charge de la coordination exécutive de Teréga, opérateur gazier basé à Pau. Elle pilotera la gestion et le fonctionnement des sociétés du groupe et assurera également le management des activités des directeurs de l'entreprise. Carolle Foissaud a fait l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Areva, notamment comme PDG de STMI et de ses filiales, avant de devenir PDG de TechnicAtome. Elle a également été membre de l'Executive Management Board d'Areva. Directrice générale du pôle Energie & Industrie de Bouygues Energies et Services de 2017 à 2021, elle a ensuite été directrice générale des Spécialités chez Equans jusqu'en avril 2023. En parallèle, cette dernière est par ailleurs présidente du conseil d'orientation de l'école d'ingénieurs ENSTA, administratrice indépendante de GTT et de Keolis, ainsi qu'administratrice de Mersen, représentante permanente de Bpifrance Investissement.



Biron

OCTIME VEUT ACCÉLÉRER EN 2024

Le groupe Octime, basé à Biron près d'Orthez, annonce clôturer un « très bel exercice 2023 avec un chiffre d'affaires de 36 millions d'euros » dont 35 % réalisés à l'international. En France, sur son marché historique, le leader français dans l'édition de solutions RH, expert du planning et de la gestion des temps affiche une croissance de 18 % avec 41 recrutements en 2023 et 484 nouveaux clients. Porté par une croissance à deux chiffres depuis plus de 10 ans et une rentabilité solide, le groupe Octime dit « affirmer une volonté de croissances externes dans la continuité de son expertise : le planning et la gestion des temps ». En 2024, l'entreprise souhaite accélérer son plan de transition vers le SaaS pour l'ensemble de ses clients et a « pour ambition de devenir l'acteur européen de référence, et dépasser les 50 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2026 » selon Nicolas Michel-Vernet, son directeur général.

Experts-comptables SOGECA à l'heure du digital

Avec le déploiement de son portail Connect, SOGECA, dont Pantxo Lissar est un des dirigeants, accélère sa transformation digitale. Leader sur le Pays basque et le sud des Landes, le groupe prépare aussi l'évolution du métier d'expert-comptable induit par l'arrivée de la facturation électronique.

Par Vincent BIARD

Pour Pantxo Lissar, dirigeant de SOGECA, le report de la facture électronique est une mauvaise nouvelle pour l'ensemble de la profession dont la grande majorité avait anticipé cette mutation. Initialement prévue au 1er juillet 2024, la généralisation de la facturation électronique est reportée au 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et au 1er septembre 2027 pour les PME et les microentreprises. Mais SOGECA, comme bien d'autres cabinets d'expertise comptable, a anticipé cette révolution digitale en investissant dans de nouvelles compétences, outils et prestations. Le passage à la facturation électronique étant considéré comme une véritable opportunité, son retard modifie les plans de ce cabinet rassemblant 250 collaborateurs.

UNE INTERFACE UNIQUE AVEC CONNECT

« Plus nous accompagnons nos clients et nos collaborateurs en digital, plus nous serons prêts à la facture électronique », assure Pantxo Lissar, actuel dirigeant de cette société rassemblant 12 cabinets. Tout au long de l'année 2023, un portail digital baptisé « Connect » a été déployé par SOGECA pour proposer une interface unique à ses 5 400 clients. Un nouveau site web, une identité visuelle rénovée et une application mobile ont complété cette transformation digitale. En début d'année 2024, plus de la moitié des clients de SOGECA s'étaient déjà créé un compte sur Connect.

TABLEAU DE BORD ET COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

Ce portail permet aux clients de SOGECA de retrouver leurs indicateurs clés de gestion comme l'évolution de leur marge, leur chiffre d'affaires, leurs charges salariales dans un tableau de bord mis à jour en temps réel. Ils disposent aussi d'un véritable coffre-fort numérique regroupant leurs documents comptables, juridiques et fiscaux au même endroit. Et au quotidien le portail SOGECA Connect permet les opérations de saisie comptable, de facturation, de gestion des congés, de fiche de paie... SOGECA fournit également une application permettant à des clients sans connaissance de la comptabilité de remplir des documents comptables.

DU TEMPS GAGNÉ GRÂCE À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Déjà obligatoire dans le cadre de la commande publique, la généralisation de la facturation électronique va moderniser les processus comptables des entreprises. Cette réforme devrait faire gagner 35 % de temps de travail aux collaborateurs des cabinets d'expertise comptable selon Pantxo Lissar. Certaines tâches seront ainsi allégées en associant par exemple le logiciel comptable avec celui de facturation. Mais en plus du gain de temps créé par la numérisation, les cabinets d'expertise comptable vont bénéficier d'une masse de données dont l'exploitation nécessite de nouveaux métiers.

SOGECA EN CHIFFRES

21 associés
250 collaborateurs 41 années
d'existence 12 cabinets :
Annecy, Anglet, Bayonne (siège social),
Biarritz, Bordeaux rive droite (Cenon),
Bordeaux rive gauche
(Le Bouscat), Capbreton, Dax,
Hasparren, Hendaye, Paris,
Saint-Jean-de-Luz 11 spécialités :
expertise comptable, gestion
de la paie, audit commissariat aux
comptes, juridique, fiscalité,
conseil en ressources humaines,
transaction d'entreprises,
consolidation, international, création
start-up, gestion de patrimoine

NOUVEAUX MÉTIERS GRÂCE À LA DATA

Cette profusion de données offrira de nouvelles perspectives aux experts-comptables et notamment celles de l'analyse et de la prévision financière. Pantxo Lissar évoque la gestion de la data comme l'un des nouveaux métiers que SOGECA devra intégrer. Il évoque aussi le projet de déploiement d'un outil de CRM (Customer Relationship Management). Ces logiciels de gestion de la relation client aident les comptables à centraliser, organiser et optimiser leurs données clients. Comptant 5 400 clients, majoritairement des artisans, des commerçants et des professions libérales mais également des PME et ETI, SOGECA a tout intérêt à soigner sa relation client.

“ Gestion de la data et déploiement d'un outil de CRM sont les projets de SOGECA ”

DÉMARCHE RSE

« Garder notre indépendance de cabinet régional, voire national, à taille humaine » fixe Pantxo Lissar comme enjeu pour SOGECA. 65e cabinet français pour les activités réglementées selon le classement 2023 de *La revue de la Profession Comptable*, SOGECA a gagné neuf places. Pour la troisième année consécutive le label HappyIndex qui récompense le bien-être au travail vient de lui être attribué. La démarche RSE est capitale pour Pantxo Lissar avec un ambitieux projet interne ainsi que la stratégie de diversification avec notamment SOGECA Transaction et SOGECA Patrimoine créées très récemment. Attirer les talents et développer les ressources en interne sont également les enjeux primordiaux de SOGECA. ■



PANTXO
LISSAR
dirigeant
de SOGECA

© D.R.

Nautisme Le Pays basque au Grand Pavois

Le Grand Pavois
La Rochelle en 2023

Le salon nautique international de La Rochelle accueillera le Pays basque comme invité d'honneur de son édition 2024. Un village basque sera reconstitué dans le Port des Minimes du 1^{er} au 6 octobre 2024 et 80 000 visiteurs sont attendus.

Par Vincent BIARD

Événement majeur de la filière nautique, le Grand Pavois accueillera ainsi le Pays basque du 1 au 6 octobre prochain à La Rochelle. Un hall de 750 m² sera dédié au Pays basque avec un marché de spécialités gastronomiques, des danses traditionnelles, des chants, des expositions, des objets artisanaux et un restaurant traditionnel. L'idée sera de reconstituer un village basque avec ses couleurs locales et ses noms de rues évocateurs. Le Grand Pavois entend aussi présenter les activités nautiques du Pays basque avec des bateaux témoins de son histoire maritime comme le ketch *Saltillo* amarré près de Bilbao. Les offices de tourisme et les ports de plaisance des sept provinces du Pays basque sont également conviés à se présenter au grand public mais aussi aux professionnels du secteur du nautisme.

DES JOURNÉES POUR LES PROFESSIONNELS

En 2023, le Grand Pavois a accueilli 72 000 visiteurs en six jours, 800 marques internationales provenant de 33 pays, 700 bateaux en exposition dont 300 à flot.

Connu comme un salon grand public avec 70 % de ses visiteurs pratiquant des activités nautiques (plaisance, pêche, sports de glisse), le Grand Pavois 2024 réservera deux jours aux professionnels (1^{er} et 2 octobre) pour des rencontres, des essais et des prises de commandes. Pour les professionnels du Pays basque espagnol, c'est une belle opportunité mais l'industrie du nautisme y est quand même réduite comparé à celle de la France, premier constructeur de bateaux d'Europe et second à l'échelle mondiale.

UN GRAND PAVOIS BEACH CETTE ANNÉE

Des entreprises, start-ups et centres de recherche du Pays basque français pourraient profiter de ce Grand Pavois 2024 pour trouver des clients. L'industrie du nautisme est en quête d'innovations notamment en termes de transition écologique et le secteur économique de la glisse du sud de la Nouvelle-Aquitaine vise les mêmes objectifs. Cette année, le salon de La Rochelle organisera également le Grand Pavois Beach dédié à la glisse, à la voile légère, aux sports de plage, aux activités à rames. Comme le Grand Pavois, ce salon « beach » réservera deux jours aux professionnels suivis de trois jours et demi pour le grand public. Une belle opportunité pour le Pays basque. ■

Immobilier

La côte a toujours la cote

Malgré une conjoncture difficile, le marché immobilier premium sur la côte basque a connu une activité stable en 2023. C'est ce que révèle Philippe Thomine-Desmazures, directeur associé des agences Barnes de Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hossegor.

Par Vincent BIARD

En raison d'une inflation record en France, d'une hausse fulgurante des taux d'intérêt, d'indices boursiers records sans oublier les tensions internationales, l'année 2023 a connu une baisse de 21 % du nombre des transactions immobilières selon Philippe Thomine-Desmazures. Biarritz a connu une baisse équivalente mais pas l'agence Barnes de la ville dont l'activité est restée stable (- 1 %). Dans les grandes villes de France, les prix moyens ont baissé de 3,5 % pour Toulouse à 5,9 % pour Lyon. Dans ces métropoles, la négociation moyenne sur le prix de vente a été de 8 %. Pour 2023, l'agence Barnes Côte basque témoigne d'une marge de négociation moyenne de 6,5 %.

DEUX TRANSACTIONS À 9 ET 9,5 MILLIONS D'EUROS

Pour Philippe Thomine-Desmazures, les maisons rénovées et bien situées en ville se négocient très peu (moins de 5 %) tandis que celles situées à la campagne, mêmes rénovées, sont moins demandées et se négocient plus franchement (jusqu'à 15 %). Les biens non rénovés se vendent

nettement moins rapidement et influent peu sur la moyenne. Mais selon le directeur de cette agence haut-de-gamme « les biens hors-norme sont toujours décorrélés de toute logique ». L'agence Barnes a ainsi effectué les deux plus importantes transactions de résidences d'habitation enregistrées ces derniers mois sur la Côte basque et les Landes avec des biens à 9 et 9,5 millions d'euros.

LE MUST CHIBERTA

Avec 200 mandats actifs, l'agence Barnes de Biarritz dispose d'une offre couvrant le secteur de Biarritz, Anglet, Bayonne tandis que l'agence de Saint-Jean-de-Luz couvre les communes de Guéthary à Hendaye. « Le marché est similaire de Hossegor à Saint-Jean-de-Luz avec néanmoins Anglet qui combine le marché côtier et le marché des résidences principales », remarque Philippe Thomine-Desmazures. L'endroit le plus cher serait le quartier Chiberta d'Anglet. En bordure d'océan, à proximité du golf du même nom, dans une pinède de 250 hectares, les biens immobiliers s'y distinguent par la surface de leur terrain de 1 500 m² en moyenne. Les maisons y sont donc beaucoup plus grandes et recherchées par une clientèle très aisée voire fortunée. ■



PHILIPPE THOMINE-DESMAZURES

directeur associé des agences Barnes de Biarritz, Saint-Jean de Luz et Hossegor



Bayonne UN ARBRE À ALGUES CONTRE LA POLLUTION AUTOMOBILE

Nommée «Garbiair», c'est une installation de quatre mètres de hauteur située à proximité du pont Henri Grenet de Bayonne emprunté quotidiennement par 50 000 automobiles. Inaugurée le 1^{er} février dernier par les élus de la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB), cette structure évoquant un arbre a pour objectif de capter le gaz rejeté par les voitures. D'après les études en laboratoire, Garbiair permettrait de stocker autant de carbone que 176 arbres de 10 ans. D'un coût de 117 000 euros, Garbiair dispose d'une cuve d'eau douce où des microalgues sont cultivées pour capter le CO₂ et rejeter de l'oxygène. L'entreprise basque espagnole Bromalgae a reçu 50 000 euros du Gouvernement Basque et 49 000 euros de la CAPB pour tester ses prototypes à Barakaldo (Pays basque espagnol) et à Bayonne jusqu'à juin 2024.

Anglet LA SACEM REGROUPE SES BUREAUX

La société des auteurs, compositeurs et des éditeurs de musique (SACEM) regroupera bientôt ses bureaux de Pau et de Biarritz dans un plateau de 250 m² qu'elle vient d'acquérir zone de Maignon à Anglet (photo ci-contre). Société gérée par des auteurs-compositeurs et des éditeurs de musique, la SACEM collecte les droits d'auteurs pour rémunérer les créateurs et éditeurs d'œuvres musicales. En 2023 sur les Pyrénées-Atlantiques, les Landes et les Hautes-Pyrénées, l'antenne locale de la SACEM a collecté 10 millions d'euros dont 85 % sont reversés en droits d'auteur. Dans ces trois départements, la SACEM compte 1 200 sociétaires et 13 000 clients.





Bidart **OBJECTIF LUNE**

ESTIA Entreprendre, l'incubateur d'entreprises de l'école d'ingénieurs ESTIA de Bidart, rejoint le réseau TechTheMoon. Lancée par le Centre National des Études Spatiales (CNES) de Toulouse, cette structure vise l'accompagnement de start-ups développant des solutions innovantes pour l'habitat lunaire. Estia Entreprendre participe à son nouvel appel à candidature dont la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23 février 2024. Les start-ups peuvent candidater dans les domaines des infrastructures (structures habitables, transport, systèmes de communication sur la Lune), des ressources (extraction et exploitation des ressources lunaires), des supports de vie (production d'énergie, de nourriture ou d'oxygène).

24
31
33
40
47

64
Pays basque
65

© Vicky Singh

Lacarre **UNE JOURNÉE POUR LES SEMENCES PAYSANNES**

L'association Biharko Lurraren Elkartea œuvrant pour une agriculture et une alimentation biologique au Pays basque organise une journée autour des semences paysannes le 24 février prochain à Lacarre. Portée par le réseau Hazi Sarea qui entend sauvegarder et développer les semences paysannes, la journée proposera une conférence, des débats, un repas, une bourse aux graines entre particuliers et/ou paysans, des ateliers pour les enfants, des stands de producteurs de semences paysannes. À noter que l'association Biharko Lurraren Elkartea a organisé cet hiver cinq réunions d'information au Pays basque pour développer son réseau de jardiniers professionnels ou amateurs destiné à sauvegarder et développer des graines localement.



© D.R.

CAF France

Bagnères-de-Bigorre

change de braquet

Anxo Rodriguez a pris les rênes du site de Bagnères-de-Bigorre de CAF France. L'usine du constructeur ferroviaire espagnol se modernise et s'oriente vers les tramways et petits trains régionaux. Rencontre.

Par Charlène LERMITE

La Vie Économique :
Vous venez de prendre la tête du site CAF France de Bagnères-de-Bigorre. Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?

Anxo Rodriguez : « Dans les contrats en cours, nous avons 12 locotracteurs bimodes pour la RATP, 60 rames de tramway pour Montpellier et 15 rames pour Marseille. Nous en avons terminé avec la ligne de montage du RER A, ils sont actuellement à l'essai à Paris, dès qu'ils auront été acceptés, nous pourrons livrer ceux qui nous restent. Nous basculons la ligne de production vers les tramways pour l'assemblage des rames de Montpellier. Nous allons travailler les prototypes de tramways avant une fabrication en série au premier trimestre 2025. L'objectif sera qu'il sorte une rame toutes les trois semaines. Nous nous préparons aussi à répondre



LE PARCOURS D'ANXO RODRIGUEZ

Diplômé de l'Université Alfonso X et de l'EAE Business School de Madrid, Anxo Rodriguez a démarré sa carrière dans le groupe Alstom en tant qu'ingénieur et a occupé des postes en Algérie, en Colombie, en Espagne et au Panama. En 2019, il rejoint le groupe CAF en tant que chef de projet pour le tramway de Liège. Devenu ensuite chef de projet pour la rénovation des rames MI2N de la RATP, Anxo Rodriguez a pris la direction du bureau d'études dédié à l'activité rénovation fin 2022. Après deux mois de passation avec Aitor Arza, qui assurait l'intérim en tant que directeur du site de Bagnères-de-Bigorre depuis mars dernier, Anxo Rodriguez en a pris la tête en janvier.



© Lilian Casabiet - La Vie Économique

CAF : UN GROUPE INTERNATIONAL

Le groupe CAF a réalisé 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022. « C'est une année de consolidation en 2024 et notre objectif sur le long terme et d'arriver à 4,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2026 », nous a indiqué Anxo Rodriguez. Le groupe espagnol possède 4 usines en Espagne, une usine à Newport au Royaume-Uni, des sites aux États-Unis et au Mexique. Sa filiale polonaise Solaris, rachetée en 2010 et qui construit des bus électriques, contribue à hauteur de 22 % au chiffre d'affaires du groupe.

“ À Bagnères-de-Bigorre, la mobilité et l'immobilier posent problème ”

à de nouveaux appels d'offres en 2024 sur les tramways de Lyon et Grenoble. Aujourd'hui, la plus grande partie du chiffre d'affaires de CAF France vient de l'Hexagone mais nous sommes ouverts à travailler sur des projets européens et internationaux. »

LVE : Vous pilotez aussi la transformation du site, en quoi cela consiste ?

A. R. : « Nous y créons une nouvelle ligne de production de tramway et réhabilitons une ancienne zone de l'usine. Il faut pallier la contrainte du changement de sens pour les rames dans le bâtiment principal où nous avons des voies dans deux sens. Nous allons donc ajouter une voie courbée et ouvrir un ancien bâtiment pour que les rames passent à l'intérieur et ainsi les tourner. Des anciens bâtiments feront place à une zone de stockage, l'atelier électrique a été rénové, des toits ont été changés et désamiantés. Nous avons prévu d'investir 10 millions d'euros entre 2020 et 2025 pour rénover le site de Bagnères-de-Bigorre. Ces travaux ont débuté en 2023 et se finiront en 2025. »

LVE : Pourquoi Bagnères-de-Bigorre s'oriente vers les tramways et trains régionaux ?

A. R. : « Le site de Bagnères-de-Bigorre fait 42 000 m² dont 23 500 m² de bâti, il est dédié aux trains courts, dont la longueur est inférieure à 50 mètres comme les tramways parce que les installations sont mieux adaptées à ces rames. Le site de Reichshoffen dans le Bas-Rhin, racheté par CAF en 2021, est plus grand et s'occupe donc des trains plus longs. L'absence de ligne de train entre

“ Nous nous préparons à répondre à de nouveaux appels d'offres en 2024 sur les tramways de Lyon et Grenoble ”

Tarbes et Bagnères-de-Bigorre était pénalisante dans le passé, mais aujourd'hui, cela n'a pas d'impact sur notre stratégie. Nous avons regardé les outils de nos sites industriels et fait en fonction. »

LVE : Quels sont vos challenges pour 2024 ? Pourquoi le recrutement pose un problème ?

A. R. : « Nous comptons aujourd'hui 150 internes et 50 externes. Nous avons annoncé 80 recrutements entre 2023 et 2025 et nous allons encore embaucher une soixantaine de personnes d'ici 2025. C'est un de nos gros challenges de 2024. À Bagnères-de-Bigorre la mobilité et l'immobilier posent problème, d'autant que les compétences industrielles sont très recherchées sur un territoire où il y a Airbus, Safran, ou encore, Daher. Nous avons signé un partenariat avec le lycée Victor Duruy de Bagnères-de-Bigorre et avec 11 autres entreprises. Il n'y a pas d'études spécialisées dans le ferroviaire, les apprentissages doivent être ensuite adaptés à notre industrie. Nous voulons donc voir comment se passent les formations pour que nous travaillions tous dans le même sens. Nous recrutons des monteurs principalement, mais aussi, des postes en logistique. Nous sommes partenaires avec Adecco et France Travail pour mettre en place des plans de formations. ■

Lacq Pau Tarbes **Territoire d'excellence**

Le dispositif AMI Rebond Industriel pour le Territoire d'Industrie Lacq Pau Tarbes a tenu le 2 février dernier son comité de pilotage de clôture à la préfecture des Hautes-Pyrénées. 13 projets identifiés sont fléchés vers les 2,5 millions d'euros débloqués pour le territoire.

Par **Charlène LERMITE**

Le dispositif d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Rebond Industriel touche à sa fin. La mission flash de quatre mois, qui avait été lancée le 13 novembre 2023, a tenu son comité de pilotage de clôture le 2 février dernier à la préfecture de Tarbes. Concernant le Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, il avait pour objectif d'identifier et d'accélérer de nouveaux projets industriels avec un appui en ingénierie et un soutien financier grâce au déblocage d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros. C'est le cabinet Ancoris qui s'est chargé de la détection des 181 projets qui ont été identifiés. « Nous avons proposé 76 projets, nous en avons redécouvert certains, ce sont des entreprises que nous allons aller voir. Le Territoire d'Industrie Lacq Pau Tarbes est un territoire d'excellence, riche, avec beaucoup d'entreprises où nous avons la perspective de créer 1 000 emplois », a souligné Jean Salomon, le préfet des Hautes-Pyrénées. « L'objectif est d'accélérer des projets à impact. AMI rebond c'est une enveloppe de 2,5 millions d'euros vers lesquels sont fléchés 13 projets sur les deux départements dont 9 dans les Pyrénées-Atlantiques pour 9 millions d'euros d'investissement », a ajouté Joëlle Gras, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.



Joëlle Gras, secrétaire adjointe préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Jean Salomon, préfet des Hautes-Pyrénées et Gérard Trémège, président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

QUATRE PROJETS FLÉCHÉS DANS LE 65

« En 4 mois ce sont 13 projets identifiés, 4 dans le 65 pour 14 millions d'euros d'investissement. Il y a SCT à Bazet, Seral à Lourdes, ISP System à Vic-en-Bigorre », a indiqué Gérard Trémège, président de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Pour lui, AMI Rebond Industriel permet de relancer une dynamique avec des projets réels et des emplois créés : Sur les 181 projets identifiés, « il en reste 168 à voir se réaliser rapidement. Au global ce sont 770 millions d'euros d'investissement et 1 047 emplois identifiés. Aucune entreprise avec des projets industriels sérieux n'est laissée à l'abandon, 86 % sont dirigées par des financeurs. » Pour le préfet des Hautes-Pyrénées, l'initiative ne doit pas rester vaine. « Nous avons un objectif collectif, de ne pas décevoir après tout ce temps passé à réaliser des audits et des échanges », a-t-il conclu. ■

Hydrogène Lannemezan bientôt à la pointe

Airbus et le montpelliérain Qair ont annoncé fin janvier une convention de partenariat visant à la mise en place conjointement d'une filière de carburants d'aviation durables. Au programme, la construction d'une unité de production à l'horizon 2025-2027 à Lannemezan.

Par Charlène LERMITE

L'hydrogène va faire son trou à Lannemezan. Qair, un groupe indépendant qui développe et exploite des projets d'énergies renouvelables, et Airbus, ont annoncé fin janvier signer un protocole d'accord. L'objectif est de développer une unité de production d'électro-carburants d'aviation durables, dits e-SAF (Sustainable Aviation Fuel). « Qair mise sur l'hydrogène renouvelable et le développement d'électrolyseurs sur tout le territoire français, en commençant par la Région Occitanie où nous construisons bientôt un projet dédié aux e-SAF et où nous construisons dès aujourd'hui notre première unité de production d'hydrogène renouvelable Hyd'Occ », a indiqué Olivier Astruc, directeur Hydrogène France de Qair.

UN TERRAIN DÉJÀ TROUVÉ

La future unité de production devrait s'installer sur 24 hectares dans une zone industrielle de Lannemezan où le foncier aurait déjà été sécurisé. Le chantier devrait débuter entre 2027 et 2028 pour une mise en service en 2030. L'investissement est évalué à 800 millions d'euros. D'une puissance de 350 MW, l'usine devrait produire 40 000 tonnes d'hydrogène et 70 000 tonnes

d'e-SAF par an. Elle pourrait employer entre 100 et 200 personnes. Le groupe Qair entend gérer la partie hydrogène de l'usine et confier la transformation en électro-carburant à un partenaire.

LA RÉGION SUIT LE PROJET

Qair a déjà lancé avec l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie la construction d'une usine de production d'hydrogène de 50 MW à Port-la-Nouvelle dans l'Aude. Elle devrait être opérationnelle en 2025. « Après le lancement de premières infrastructures majeures comme Lhyfe Occitanie à Bessières, Hyport à l'aéroport Toulouse-Blagnac ou Hyd'Occ à Port-la-Nouvelle, l'industrialisation de l'hydrogène s'accélère en Occitanie. [...] L'annonce du rapprochement de Qair et d'Airbus pour la création d'un site de production de carburants durables marque un pas de plus vers la neutralité carbone des compagnies aériennes et des acteurs industriels », a souligné Carole Delga. Depuis 2022, la Région a mobilisé 150 millions d'euros dont 35 pour le développement de carburants durables. ■



FESTIVAL CULTUREL

08.02
11.03

BY PIAU

Présente une exposition permanente
UN PRÉCIPICE IMMENSE... DANS LES ÉMOTIONS DE LA TERRE
DU FORT ET ILUSTRE PAU, JEAN LAUNIE, GABRIELLE CASCOU, HANNE OSWALD ET PLOP ET KAOIR
Accompagnée de nombreuses animations culturelles pendant les vacances

- 11.02 Concert Band A l'Ouest
- 13.02 Carnaval
- 19.02 Vermissage, rencontres avec les auteurs, séance dédicaces
- 18.02 Exposition photos François Ailleurs - LightPainting
- 21.02 Rétro Piau
Marché des producteurs locaux
DJ Diva's Sonorisation
Théâtre de feu : Les yeux dans les rêves
- 25.02 Exposition photos François Ailleurs - LightPainting
- 26.02 Vermissage, rencontres avec les auteurs, séance dédicaces
- 28.02 Marché des producteurs locaux

**GROTTE DE GLACE
SLACKLINE**
ET BIEN D'AUTRES ACTIVITÉS
PENDANT LES VACANCES



Piau-Engaly, PREMIÈRE ÉDITION POUR LE FESTIVAL CULTUREL BY PIAU

La station de ski de Piau-Engaly accueille du 8 février au 11 mars la toute première édition de son festival Culturel by Piau. L'objectif principal est de sensibiliser le public au climat et à la biodiversité en montagne. Au centre du festival, l'exposition « Un précipice immense... Dans les émotions de la Terre » précédemment installée, en novembre et décembre derniers, sur les murs de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Elle sera affichée dans le hall d'accueil de la station en tirage grand format et accessible gratuitement. D'autres animations vont ponctuer ce mois de festival avec des événements photo, des concerts, du théâtre, des spectacles, un carnaval et deux marchés de producteurs. Au niveau du Jardin des Découvertes, une grotte de glace est aménagée et l'association Slackline organise des rendez-vous pour s'entraîner à marcher sur une *slackline*.

Aéroport Tarbes-Lourdes 273 000 VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR VOLOTEA

Avec 273 000 passagers transportés, Volotea a enregistré une croissance de 94 % en 2023 sur l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées, un an après son arrivée. La compagnie *low cost*, qui propose des vols vers des destinations en France (Paris-Orly) et en Italie (Catane, Palerme, Rome et Naples) depuis l'aéroport bigourdan, annonce un taux de remplissage de près de 90 %. « Notre engagement pour la région va au-delà de la connectivité, et ce bilan reflète notre volonté de contribuer à l'économie locale tant en termes d'emplois que de promotion du territoire », a indiqué Gilles Gosselin, responsable France de Volotea. Alors qu'elle a proposé 316 000 sièges en 2023, la compagnie espagnole entend en mettre à disposition 330 000 en 2024, soit une augmentation de près de 4,5 %.



© Shutterstock



Tourmalet - Pic du Midi L'OFFICE DU TOURISME LAURÉAT DE L'AMI « GREEN DESTINATIONS »

Lancé par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, en partenariat avec la Région, l'ADEME et ADN Tourisme, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Green Destinations a pour objectif d'aboutir à la labellisation « Green Destinations » reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable (GSTC) pour les destinations sélectionnées. Cette certification est une plus-value pour les organismes de gestion qui souhaitent gagner en attractivité au niveau international. L'office du tourisme Tourmalet Pic du Midi fait partie des 14 lauréats. Il va donc bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif, financé par l'AFDAS, afin de progresser dans sa démarche de tourisme durable grâce à des formations pour piloter la transformation de la destination et évaluer son niveau d'avancement.

Tarbes

BURTON OF LONDON A FERMÉ

Installé rue Maréchal-Foch, le magasin Burton of London de Tarbes a définitivement fermé le 10 février dernier. L'enseigne du groupe détenu par Thierry Le Guénic, à la tête d'Habitat, d'Orcanta et de Lejaby notamment, va être placée en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Paris. Les 47 autres boutiques de l'enseigne de prêt-à-porter en France ont également mis la clé sous la porte le 10 février dernier, entraînant la suppression de 200 postes. L'annonce, brutale, a été faite en interne le 30 janvier dernier. D'abord placée sous un plan de sauvegarde en octobre 2022, puis en redressement judiciaire en juin dernier, l'enseigne n'avait reçu que deux offres de reprise pas suffisamment solides pour le tribunal de commerce. Courant 2023, 88 magasins Burton of London avaient déjà fermé.

Microfluidique

Ce monde invisible

aux possibilités infinies

Par Alexandre Bertin,
responsable Innovation et Prospective
chez Bordeaux Unitec

Quel point commun entre un arbre, le système sanguin du corps humain et la micropuce d'un laboratoire biologique ? La microfluidique ! À la fois science de l'écoulement des fluides et technologie des systèmes les manipulant à l'échelle micrométrique (1/1 000^e de mm), la microfluidique est promise à un avenir radieux. Les applications sont nombreuses et les avancées pour notre société et notre santé prodigieuses. Éléments d'explications et mise en perspective pour le XXI^e siècle.

DES PRINCIPES PHYSIQUES REMIS EN CAUSE ?

Qu'il s'agisse de la sève qui monte des racines pour atteindre les feuilles de la canopée, ou des échanges gazeux et de nutriments dans le système sanguin, tous répondent à des principes qui défient les lois de la physique. La gravité, principe essentiel à la vie sur Terre,

devient caduque dès lors que l'on s'intéresse à la circulation des fluides à l'échelle micrométrique. Les effets de la tension superficielle, de la viscosité et des forces capillaires dépassent ceux de la gravité. À cette échelle, les flux s'écoulent sans turbulence, en couche parallèle, propriété indispensable quand il s'agit d'étudier les réactions chimiques et biologiques.

UN MARCHÉ EN PLEINE EXPLOSION

En 2023, la taille du marché de la microfluidique a été estimée à environ 28,38 milliards de dollars et pourrait atteindre 56,57 milliards d'ici 2028. Une croissance attribuée à l'augmentation de la demande pour les diagnostics au point de service (le diagnostic rapide de maladies), à l'adoption croissante de la technologie microfluidique dans les applications médicales et de recherche, et aux innovations technologiques continues. L'explosion de maladies comme les cancers (29 millions de nouveaux cas en 2040) participe également à la forte croissance du marché.

Source : Mordor Intelligence

A portrait of Alexandre Bertin, a man with short brown hair, a beard, and glasses, wearing a dark blue blazer over a white shirt. The background is dark grey. On the left side, there is a decorative vertical border with a pattern of red and white dots.

ALEXANDRE
BERTIN

©Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins





UNITEC

Principale structure d'accompagnement des start-up de la région bordelaise, Unitec a contribué à la création de 672 start-ups sur le territoire. Forte d'une équipe de 8 start-ups managers, Unitec accompagne trois filières (numérique, sciences de la vie et sciences de l'ingénieur) de l'idée à la création de l'entreprise (incubateur), dans sa structuration et son développement (pépinière), dans sa croissance stratégique (développement).

En 2023, Unitec a accompagné 153 start-ups et affiche un taux de pérennité des entreprises suivies de 86 % à 5 ans.

www.unitec.fr

Car contrairement aux systèmes fluidiques macroscopiques, la microfluidique présente des avantages indéniables : précision et contrôle des flux, possibilité de mener les essais et études sur des dispositifs de la taille d'une tête d'épingle ! Cette miniaturisation a un atout : celui de la portabilité. Grâce à ces technologies, il sera bientôt possible de réaliser des analyses et des diagnostics directement là où se trouvent les populations.

VERS UNE OPTIMISATION DES COÛTS

Et c'est en cela que la microfluidique est une technologie d'avenir. Sa précision permet de réduire la quantité d'échantillons (sanguins, plasmiques, etc.) et de réactifs, diminuant de fait les coûts économiques et écologiques des analyses, tout en accélérant le travail de diagnostic. Demain, il sera possible d'obtenir les résultats d'une analyse de sang à partir d'une seule goutte prélevée, et ce en quelques minutes.

Autre avantage : la possibilité de mener en parallèle plusieurs études à partir de très petites quantités d'échantillons. Chaque gouttelette devient ainsi un laboratoire : toutes sortes d'analyses y sont réalisables simultanément.

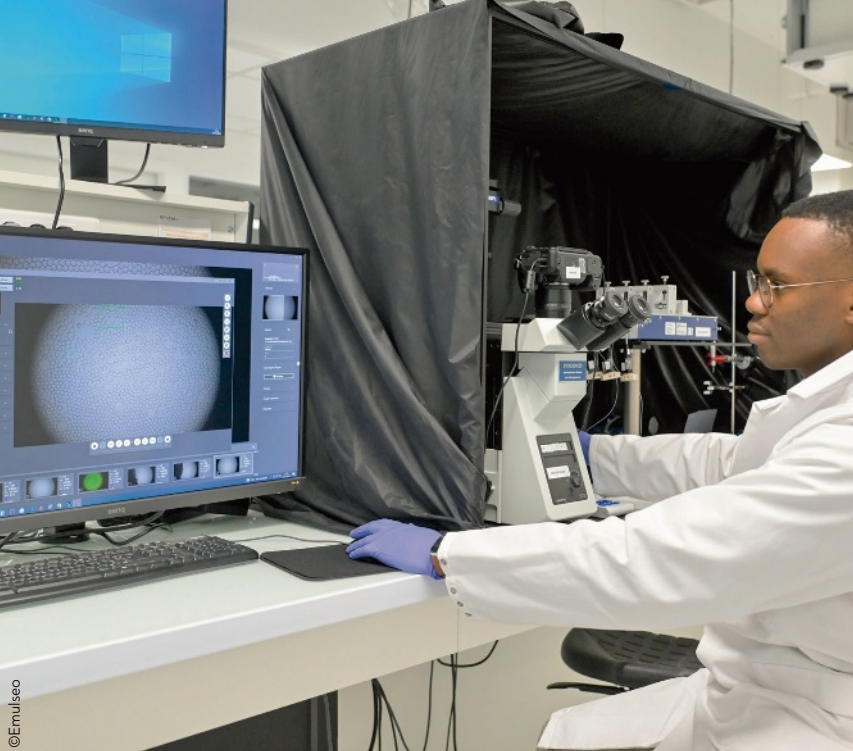
UNE TECHNOLOGIE AU SERVICE D'UNE SCIENCE PROMETTEUSE

La microfluidique a besoin de supports capables de reproduire les phénomènes naturels liés à la mécanique des fluides, à l'échelle microscopique. Ce sont les puces microfluidiques, protéiformes selon les finalités.

Les plus accessibles : les dispositifs de microfluidique basée sur du papier. Un échantillon (une goutte suffit) est prélevé, stocké sur un papier buvard et introduit dans une « puce microfluidique ». Terminés les stocks de prélèvements et les piqûres à répétition. Quel potentiel extraordinaire d'innovation dans les pays où entreposer et transporter des échantillons s'avèrent compliqués comme sur les zones de conflit !

Autre dispositif : les laboratoires sur puce. Véritable prouesse technologique, ces micro laboratoires reproduisent sur un substrat miniaturisé, une ou plusieurs fonctions habituellement réservées aux laboratoires. Chaque « microlaboratoire » est organisé en canaux de quelques dizaines de micromètres de diamètre (plus fin qu'un cheveu !) dans lesquels circulent des fluides. Cette technologie passe au crible des échantillons biologiques contenant des molécules pour les détecter, les identifier et les isoler, dans le cas de pathologies.

Et dans cette logique... La prouesse technique qui promet de révolutionner la médecine de demain : les organes sur puce. Il est déjà possible de recréer, in vitro, le fonctionnement d'un cœur, d'un poumon, d'un rein



©Emulseo

ou de la moelle osseuse sur une puce microfluidique de la taille d'une carte de visite. L'avantage ? Intégrer le mouvement des substances de manière réaliste, opération impossible dans les milieux de culture cellulaire hermétiques comme les boîtes de Petri (boîte cylindrique transparente peu profonde, en verre ou en plastique, munie d'un couvercle. Facilement manipulable, empilable et peu coûteuse, elle est utilisée en microbiologie).

UNE GOUTTE COMME TUBE À ESSAI

Parmi les dispositifs existants, celui de la microfluidique en gouttes offre de belles perspectives. Cette branche consiste en la manipulation de petites gouttes - entre 50 et 100 micromètres de diamètre - créées à partir d'une émulsion de deux liquides non miscibles (ex. huile/eau). Si l'analyse biologique a besoin de puits d'environ 200 microlitres chacun, grâce à ce dispositif, chaque goutte générée devient un micropuits de 0,00002 microlitre, soit un volume d'échantillon 1 million de fois plus petit. Chaque goutte sert de tube à essai : il est possible d'isoler des éléments biologiques de façon unique (ADN, cellule, bactéries, etc.) ; des gouttes pouvant être générées et analysées à raison de plusieurs milliers à la seconde, et manipulées avec une très grande précision.

QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?

La santé : le diagnostic médical rapide et précoce, la recherche en cancérologie, le criblage de médicaments... et la personnalisation des traitements : chaque goutte contenant des cellules peut recevoir un traitement différent ; ou encore l'industrie cosmétique à l'image de Capsum qui crée des produits uniques basés sur la microfluidique ; l'environnement : analyse des polluants par exemple. Et tant d'autres encore à imaginer. ■

3 QUESTIONS À

Florine MAES, CEO de la société Emulseo et **Sophie BOURZEIX**, présidente de Hekat. Ces start-ups, accompagnées par Unitec, illustrent le transfert de technologies : d'une expertise scientifique sont nées une application et une entreprise

Qu'apporte votre solution / innovation à notre société du quotidien ?

F.M. : Emulseo accompagne les utilisateurs et développeurs de la technologie microfluidique, et leurs applications en développement, tout en participant à l'industrialisation et à la montée en échelle de leur besoin. Ces technologies, en croissance et prometteuses ont un impératif : disposer de formulations et de produits d'analyse adaptés et performants. Emulseo fournit des produits clés comme le tensioactif (i. e. une substance qui modifie la tension superficielle des gouttes et permet manipulation et analyse).

S.B. : Hekat développe un instrument microfluidique et optique qui compte et trie à grande vitesse des nano objets biologiques, pour répondre à des problématiques cruciales de l'industrie de la santé.

Pourquoi avoir choisi de travailler ensemble ?

F.M. : Travailler avec Hekat qui développe une plateforme extrêmement performante en optimisant une formulation tensioactive était tout naturel. Et voir se développer des start-ups en microfluidique dans notre région est la preuve que l'écosystème est moteur dans l'innovation du secteur de la santé.

S. B. : Emulseo est un spécialiste mondialement reconnu qui fabrique le meilleur tensioactif pour notre application : travailler ensemble était évident ! Les critères de choix de nos sous-traitants stratégiques sont primordiaux : la proximité géographique, comme la synergie fructueuse pour le territoire en font partie.

Quelles perspectives

presentez-vous pour ce marché ?

F. M. : Au-delà de la santé, la microfluidique investit les champs de la cosmétique et de l'agroalimentaire. Emulseo ambitionne d'être leader en formulations pour cette technologie, en développant un panel de formulations, de produits de qualité et performants, et en préparant la montée en échelle de leur production.

S. B. : Pour Hekat, 3 marchés distincts : l'instrumentation pour la recherche académique et/ou privée sur les nano objets (virus, exosomes) ; celui des vecteurs viraux évalué à 2 milliards de dollars par an, dont 50 % pour le contrôle et la purification ; enfin, le diagnostic lié aux exosomes : un marché gigantesque et naissant (3 milliards de dollars par an à partir de 2028 dont 50% pour l'instrumentation.)

Démographie :

des chiffres, nuancés

Si la natalité est en baisse, et la mortalité en hausse pour cause d'arrivée des baby-boomers à des âges avancés, l'espérance de vie à la naissance connaît une forte progression, pour les hommes comme pour les femmes. La population française continue de croître, avec 68,4 millions d'habitants.

Par Olivier RAZEMON

Quand Sylvie Le Minez, cheffe de l'unité des études et enquêtes démographiques à l'Insee, a pris la parole, le 16 janvier, pour détailler un « bilan démographique » de la France en 2023, elle devait se douter que le sujet serait commenté par la sphère politique. Elle ne savait sans doute pas, en revanche, que le président de la République se saisirait de l'affaire, plaidant le soir même pour un « réarmement démographique », dans la droite ligne des politiques natalistes de la première moitié du siècle dernier.

678 000 bébés sont nés en France en 2023, une baisse de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Selon l'Insee, l'indicateur conjoncturel de fécondité, qui « mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité

observés demeuraient inchangés », s'établit à 1,68 enfant par femme, alors qu'il était de 1,79 en 2022. Cet indicateur est en 2023 le troisième plus bas depuis la guerre, après 1993 et 1994, années de « crise économique », relève Sylvie Le Minez. Parallèlement, l'âge moyen au premier enfant continue de reculer. Il s'établit à 31 ans en 2023, contre 29,5 ans vingt ans plus tôt. Interrogée sur les causes de la baisse de la natalité, la spécialiste évoque « plusieurs facteurs », parmi lesquels il est difficile d'identifier les principaux. Outre les incertitudes économiques, internationales, environnementales, elle observe que « la vie familiale continue de reposer principalement sur les femmes », ce qui les détournerait de l'envie d'avoir autant d'enfants que dans les générations précédentes. La France faisait tout de même partie, en 2021 encore, des pays européens les plus féconds, avec la Tchéquie et la Roumanie. À l'opposé, Malte, l'Espagne et l'Italie affichaient les taux les plus bas, inférieurs à 1,3.

Parallèlement aux 678 000 naissances, 631 000 personnes sont décédées l'an dernier. L'écart entre

ces deux chiffres, appelé solde naturel, est « le plus faible » depuis la Deuxième Guerre mondiale, précise Sylvie Le Minez. Cette évolution s'explique non seulement par la baisse de la natalité depuis la fin des années 2010, mais aussi par l'arrivée des générations du baby-boom d'après-guerre « à des âges où la mortalité est plus élevée », indique la spécialiste. Les chiffres montrent que le nombre de décès a reculé par rapport aux trois années précédentes, marquées par l'épidémie de Covid. En revanche, la mortalité infantile, qui s'établit à 4 pour 1 000, connaît une légère hausse depuis une dizaine d'années, alors que ce taux avait baissé continuellement jusqu'en 2005.

5 MILLIONS D'HABITANTS DE PLUS QU'EN 2003

La population française n'en continue pas moins de progresser, avec 68,4 millions d'habitants, soit 0,3 % de plus que l'année précédente. Le pays compte 2 millions d'habitants de plus



qu'il y a dix ans, et plus de 5 millions qu'il y a vingt ans. De même, l'espérance de vie n'a jamais été aussi élevée, à 85,7 ans pour les femmes à la naissance, et 80 ans, une première, pour les hommes. Par rapport à 2022, l'espérance de vie « est en hausse de 0,6 an pour les femmes et de 0,7 an pour les hommes », observe l'Insee, qui met en évidence une hausse plus forte en 2023 que dans les années 2000. L'espérance de vie à 60 ans « augmente fortement aussi entre 2022 et 2023 et retrouve un niveau supérieur à celui de 2019 » : 27,9 ans pour les femmes et 23,7 ans pour les hommes. La tendance à un rapprochement des espérances de vie des deux sexes, observée depuis les années 1990, se poursuit. Traditionnellement, explique Sylvie Le

Minez, « l'activité professionnelle des hommes, leur consommation d'alcool ou de tabac » expliquait leur mortalité précoce par rapport aux femmes. En outre, celles-ci pratiquent un « suivi médical » plus régulier. Mais l'impact de la pénibilité au travail et des addictions se réduit. Ainsi, si les hommes fument encore davantage que les femmes, la part des fumeuses régulières ou occasionnelles est stable depuis 50 ans, tandis que la proportion des hommes fumeurs a été divisée par plus de deux durant la même période.

Ce tableau ne saurait être complet sans les statistiques concernant les mariages, dont le nombre reste stable à 242 000, après deux années, 2020 et 2021, en retrait pour cause d'épidémie. 7 000 mariages de même sexe ont été conclus, ainsi que 210 000 pactes civils de solidarité (Pacs), même sexe et sexes différents confondus.

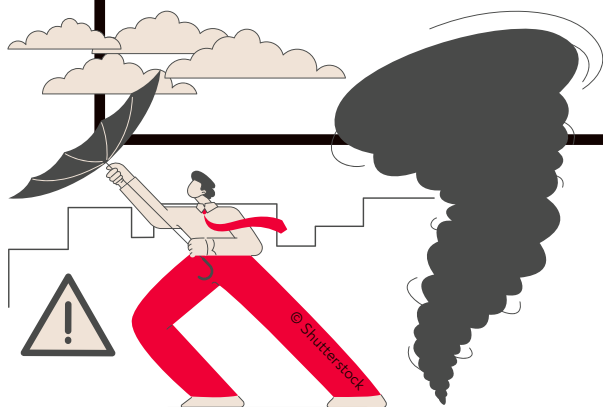
En 2024, le recensement, qui a commencé le 18 janvier et s'étalera jusqu'en mars pour certains territoires, concernera 9 millions de personnes vivant dans 5 millions de foyers. ■



Assurances les nouveaux risques

Les PME sont exposées à des menaces multiples et variées. C'est ce qu'ont mis en avant les experts réunis pour la table ronde organisée par l'AJPME, association de journalistes PME, le 13 décembre dernier « PME : quels (nouveaux) risques et quelle assurance aujourd'hui ? ».

Par Charlotte DE SAINTIGNON



« **L'**assurance est un sujet clé pour la protection et la survie de l'entreprise », assure Mathieu Montassier, directeur de Verlingue Connect, courtier en assurances spécialisé dans la protection des entreprises et PME. Objectif : que le chef d'entreprise, qui a « des montagnes et des montagnes de sujets à traiter », soit « le plus serein possible », l'assurance pouvant parfois faire partie « des sujets qui l'empêchent de dormir », indique-t-il.

Jean-Noël Gainé, qui a fondé en 2020 CréaWatt Group, une entreprise d'une centaine de salariés basée à Montargis (Loiret) qui conceptualise et fabrique des panneaux solaires innovants, fait partie de ces dirigeants

qui ont dû souffrir d'insomnies à cause de ces questions d'assurance. Pendant trois ans, il a couru après. Heureusement, après en avoir contacté vingt-sept, l'une d'entre elles lui a répondu positivement. En décembre dernier, le chef d'entreprise a signé avec Generali. Outre le fait que ce soit « le rôle des institutionnels d'accompagner la transition énergétique », revendique Régis Lemarchand, membre du ComEx en charge du marché des entreprises chez Generali, « techniquement le projet de l'entreprise est extrêmement bien monté et économiquement viable. C'est un gage de sérieux qui permet de se projeter positivement ». Jusqu'alors, elle avait sept contrats différents pour assurer une partie de l'assemblage, poussant ses investigations hors de France : « On travaillait avec des compagnies étrangères ». Malgré cela « nous avons des « trous dans la raquette » dans certaines couvertures d'assurance ».

ACTIVITÉS EN MAL D'ASSURANCES

En cause, un manque de recul des assureurs sur les métiers innovants et l'absence de code APE pour le métier d'installateur de panneaux photovoltaïques. De

fait, « Comment demander à un assureur d'assurer un métier qui n'a pas de code APE, ni d'antériorité », s'interroge le chef d'entreprise ? Et ce malgré les six ETN (Étude de technique nouvelle) qu'elle avait passées, cette certification délivrée aux sociétés qui commercialisent des équipements d'intégration photovoltaïque sur toitures. « On nous demandait des choses qui n'étaient même pas réalisables par des laboratoires de recherche », signale le chef d'entreprise. Le problème de l'innovation est qu'ils demandaient « le plus du plus » pour « avoir des marges de sécurité ». Un préjudice qui a causé à l'entreprise un manque à gagner de 48 millions d'euros sur l'exercice 2023, qu'elle a dû décaler sur 2024. « Pour réussir à survivre, on commercialisait à l'étranger », explique ce dirigeant qui a néanmoins réalisé 20 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023.

À l'image de CréaWatt Group, certaines PME, selon leur secteur d'activité, leur degré d'innovation ou leur emplacement, peinent à se faire assurer. « Sur une activité innovante, les petites industries ne trouvent pas d'assureur », expose Bernard Cohen-Hadad, président de la CPME Paris IDF et courtier en assurances, fondateur de BCH assurances. « Il y a des activités ciblées qui ont des difficultés, voire une impossibilité de s'assurer », renchérit Mathieu Montassier. Et de citer, entre autres, les activités du bois, de la scierie, du traitement de déchets, du recyclage, du transport de voyageurs ou de marchandises ou de la location longue durée. Pour le courtier en assurances, il y a sur ces secteurs « un désengagement » des assurances qui peuvent, quand elles acceptent finalement d'assurer l'activité, appliquer « de fortes majorations ». Pourtant, « une entreprise peut difficilement travailler sans assurances. C'est une exposition trop forte », explique Régis Lemarchand. Ce que confirme Jean-Noël Gaine, qui travaille notamment avec l'État (l'entreprise équipe toutes les bases militaires françaises) et de gros industriels comme des GMS ou L'Oréal. « Nous devons être en mesure de couvrir les pertes d'exploitation, en cas de sinistre. »

ÉMEUTES, CLIMAT ET NUMÉRIQUE

Autre problème, la perte d'assurance et « le risque de ne plus être assurable », explique Bernard Cohen-Hadad. « Il y a des petites entreprises qui ne trouvent pas d'assurance, car elles ont été victimes de manière trop régulière de sinistres. » Ou quand elles trouvent un assureur, « la prime explose », affirme-t-il, prenant l'exemple

d'une entreprise ayant eu quatre fois sa vitrine brisée, l'assureur ne veut plus l'assurer car « le risque n'est plus rentable pour lui ». Les

émeutes du printemps 2023, qui ont représenté au global 700 millions d'euros d'indemnisation, interrogent ainsi les assureurs : « Est-ce que les émeutes vont se reproduire tous les ans ? Est-ce que c'est un phénomène structurel que l'on doit intégrer dans les statistiques pour mieux comprendre et tarifer le risque ? », questionne Régis Lemarchand. Indiquant que les assureurs s'assurent pour un temps limité et sur une zone limitée, il explique que dans le cas des émeutes, ils se sont retrouvés « sur un temps long et dans tous les centres urbains de France ». Ils n'avaient auparavant « jamais fait face à une telle sinistralité en France en termes d'émeutes, grèves, attentats ».

Le risque « climat » pose lui aussi question. « Sur les tempêtes, on sait qu'il va y avoir une intensification avec le scénario de dégradation du climat. Ciaran, qui a eu lieu dans l'Ouest de la France à l'automne dernier, est le premier épisode d'une série qui va ne faire que s'accroître », commente-t-il. Le coût pour le marché français ? Deux milliards de sinistres. Néanmoins, les tarifs des assurances n'augmentent pas d'autant. « Si les assureurs avaient dû répercuter le coût des remboursements qu'ils ont payés aux sinistrés, les primes auraient doublé ou quadruplé », explique Bernard Cohen-Hadad qui ajoute que les assurances font néanmoins face à une difficulté de taille : « lorsque l'on a six mois de grèves des retraites, avec des mouvements sociaux, des dégradations de vitrines et des incendies d'établissements, la sinistralité dépasse le rapport de la prime ».

Autre nouveau risque clé, le risque cyber, qui monte en force à l'approche des JO 2024. L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) annonce « une vraie hausse ». « Cela va être un défi sur le plan de la sécurité numérique avec un nombre d'attaques qui va être relativement fort et des PME qui vont être ciblées », explique Bernard Cohen-Hadad. Pour lui, le risque vient principalement d'une erreur humaine de la part d'un fournisseur, d'un collaborateur ou d'un client. Il avertit que l'« on ne peut pas penser l'entreprise sans penser sa dimension numérique et son rapport avec les salariés dans le cadre du numérique », mettant en avant les statistiques de l'ANSSI : « une entreprise victime d'un risque cyber ferme dans les trois mois ». Or, « peu de PME sont assurées ». Pour prévenir ces cyberattaques, la clé reste la prévention. « La protection numérique dans les PME n'est pas un sujet d'assurance, c'est un sujet de prévention », avertit Régis Lemarchand. « La prévention fait ainsi l'objet d'une vigilance accrue pour réduire les risques », abonde Mathieu Montassier. D'autant que le risque est souvent sous-estimé par les chefs d'entreprise. « Seulement 48 % des dirigeants de TPE-PME expriment des craintes relatives à la sécurité des données de leur entreprise », selon les derniers chiffres de France Num, indique Bernard Cohen-Hadad. ■

« Une entreprise peut difficilement travailler sans assurances »

Intelligence artificielle Quelles retombées dans la pub et le marketing ?

Le monde de la publicité et du marketing n'aura pas attendu que l'IA (intelligence artificielle) soit réglementée pour s'y engouffrer. Beaucoup d'applications fleurissent, soit pour produire très rapidement des contenus et des campagnes publicitaires, soit pour créer des visuels aussi originaux que possibles. Mais sans droits...

Par Pierre MANGIN

L'intelligence artificielle s'est déjà bien implantée dans les campagnes de marketing et dans la relation clients. Elle contribue à la génération de contenus quasi instantanément : écriture de scénarios, conversations personnalisées et ciblées. Des contenus qui vont, typiquement, nourrir des robots conversationnels ou *chatbots*. La génération automatique de textes promotionnels est souvent bluffante - même si la logique de construction du texte peut être retouchée.

SÉLECTION AUTOMATIQUE DES SUPPORTS

Dans des propositions rédigées par un humain, l'application peut même détecter des éléments inappropriés, voire dérangeants, au regard de la cible visée. Ainsi, L'Oréal a retenu une solution de « relation clients » (Sprinklr) qui unifie l'IA générative Vertex AI de Google et les modèles ChatGPT d'OpenAI. Plus de 1 200 modèles d'IA sectoriels sont à disposition dans une centaine de langues. Les équipes marketing peuvent ainsi sélectionner les supports créatifs les plus efficaces, en

fonction de contenus testés auprès de divers publics. S'y ajoute la possibilité d'enrichir un *chatbot* pour les responsables du service client (avec 90 % de réponses précises, valides) et de rédiger des bases de connaissance pour les campagnes de marketing. De même, Carrefour a récemment fait appel à Google et à OpenAI pour automatiser son marketing : réalisation de campagnes de promotion en masse, par cibles de clients, avec rédaction de fiches produits ; et, là encore, enrichissement d'un *chatbot*. L'IA générative est également de plus en plus utilisée pour optimiser les référencement sur Internet (SEO, « search engine optimization ») et pour doper le « community management » par la rédaction de « posts » pertinents et ciblés. Mais attention à la prolifération de ces contenus : ils sont souvent considérés comme des spams. La réputation en ligne ou le « social listening » bénéficient également de l'IA générative, de même que les applications de reporting.

GÉNÉRATION DE VISUELS EN QUELQUES CLICS

Dans la création publicitaire, l'IA fait ses preuves : les solutions abondent, permettant ici de générer des

slogans ou des « base lines », et là de les associer à des logos, à des images ou des vidéos créées de toutes pièces, avec animation en 3D, pour ensuite les coupler à un fond musical. Ainsi, la marque Undiz (Etam) a réussi un joli coup médiatique en présentant une campagne multicanale utilisant un visuel original (jeune fille en plongée) entièrement généré par une IA. Les grands acteurs de la pub se mobilisent. Ainsi, Publicis, qui utilise sa plateforme Marcel (avec Microsoft), a recours à l'IA d'Epsilon (cf. la campagne Speedy France) et pris le contrôle de Sapient AI Labs, cofondée en 2020 avec Elder Research et Tquila. Son objectif : proposer des formations d'IA générative (cf. la pertinence des « prompts » ou description de ce que l'on vise à obtenir du moteur d'IA par récurrence). Autre visée : développer des modèles d'IA du type LLM (« large language models », reposant sur des algorithmes de deep learning). Ceci en partenariat avec AWS, Google et Microsoft /OpenAI/ Méta (Facebook) - un bouquet de Gafam... Autre exemple d'acteurs, plus modestes, à suivre en France : la start-up DooH it. Elle diffuse de la pub « conceptualisée » et géolocalisée, avec QR code, à bord des taxis et VTC, après une rapide analyse du profil du client « embarqué ».

RÉALISATION DE MAGAZINES

Certains créatifs indépendants vont jusqu'à fabriquer des magazines réalisés à 99 % par des solutions IA (cf. magazine « LHC », Rémi Rostan). Résultat

“ Carrefour a récemment fait appel à Google et à OpenAI pour automatiser son marketing ”

encourageant : un 'rendu' de « geek books » composé aux deux tiers d'images à connotation science-fiction, psychédélique avec des clins d'œil à la BD (gare au plagiat...). En clair, l'impact sur la chaîne des métiers de la communication est considérable : graphistes, directeurs artistiques, rédacteurs concepteurs sont « challengés ». De jeunes inconnus se lancent sans complexe, devenant des champions du « prompt » et jonglant avec la modélisation pour parvenir à de véritables créations entre réel et irréel, jusque dans la vidéo. Certains outils sont très accessibles (cf. Firefly d'Adobe ou ElevenLabs, ou simplement Mash pour créer des logos, etc.). D'autres sont réservés à... Coca-Cola, qui a financé une vidéo spectaculaire de trois minutes (avec incrustations animées) à partir de l'IA génératrice Stable Diffusion, avec le concours d'une start-up londonienne, Stability AI. D'où la tentation, pour certains services de communication, de *by-passer* leurs prestataires, agence de pub ou de relations presse. Pourtant le bagage technique requis n'est pas négligeable, sur plusieurs familles de solutions. Or, en face, la plupart des agences ont pris de l'avance. Sans doute, faut-il envisager des compromis, de part et d'autre.

FRUSTRATION DU DROIT D'AUTEUR

D'autant que les créatifs - et leurs employeurs - devenus très productifs, endurent une réelle frustration : le droit d'auteur, pour le moment, ne s'applique pas aux créations IA, même dites « originales ». Pour une raison principale : on part d'images ou documents existants. Donc, le résultat n'est pas directement monnayable. Aux États-Unis, des stars du showbiz voyant leur image surexploitée (à l'instar des *shots* d'un Andy Warhol) commencent à transiger, en proposant un reversement à 50 % des sommes perçues... Art is business, too ! ■

Chien et Chat

RIRES SUR PATTES !

Jack, monte-en-l'air habile surnommé Le Chat, dérobe un rubis de grande valeur à Montréal. Il est rattrapé dans sa fuite par Brandt, policier trop agile pour être honnête. Durant leur altercation, la pierre précieuse leur échappe et est avalée par un chien des rues. Espérant la récupérer quand la nature le permettra, Jack met une couche au cabot et l'emmène dans un avion à destination de New York. À bord se trouvent aussi l'influenceuse Monica mais surtout sa chatte Diva, très populaire sur les réseaux sociaux. Lorsque les animaux s'enfuient de la soute à bagages, leurs maîtres font équipe pour les retrouver. Une entreprise d'autant plus difficile que Jack fait semblant d'être aveugle et que Brandt est prêt à se faire très mal pour les rattraper...

BANDE À FIFI AVEC DUBOSC

Pour sa troisième réalisation, Reem Kherici retrouve son vieux complice Philippe Lacheau en flic traquant Frank Dubosc, inattendu en as de la cambriole. « - J'avais envie d'un acteur à l'anglaise, un cambrioleur gentleman. On ne pense pas immédiatement à Franck pour ce genre de rôle, or il est aussi cet homme beau et élégant. Il a toujours été très respectueux envers moi et dans ce métier, j'ai appris qu'il fallait s'entourer de celles et ceux qui avaient envie de travailler avec vous, même si Franck n'a pas besoin de moi dans son parcours de comédien ! Philippe, c'est mon partenaire depuis vingt ans et il a d'ailleurs participé à l'écriture. Lui proposer ce contre-emploi

était plus amusant que le premier rôle qui aurait été plus convenu pour lui. Il y avait aussi l'idée d'opposer deux générations à l'écran : Franck en cambrioleur old-school, dépassé par ce type plus rapide, plus fort, plus musclé. Leur tandem est délicieux, d'autant que Philippe n'hésite jamais à se ridiculiser ou à en rajouter, que ce soit dans l'action ou le burlesque. Il est pour moi une sorte de grand frère aux yeux duquel j'ai envie de bien faire. C'est lui qui m'a tout appris et quand Fifi valide ce que je propose, ça me fait du bien d'avoir sa bénédiction ! ».

DÉMESURE PHYSIQUE

Le trio d'acteurs humains fonctionne bien ensemble, permettant à ce divertissement d'action bon

enfant d'être assez rythmé et amusant, surtout quand il est méchant. On rit ainsi sans retenue de voir des enfants malmenés lors d'une bagarre sur un manège ! Les aspects comiques et policiers sont réussis, en grande partie grâce à la démesure physique de Philippe Lacheau qui a de faux airs de Terminator mais ne recule devant aucune humiliation surtout capillaire. Ce dernier est heureux de changer de registre grâce à son ex-compagne don il est resté très proche : « – Notre relation est assez marrante et très forte : quand nous évoquons nos projets respectifs, nos propos peuvent être très francs, presque violents. Vous ne pouvez pas imaginer ce qu'on se dit ! Mais cette manière crue de nous parler nous aide beaucoup. C'est important d'être ouvert à la critique, même quand c'est douloureux à entendre. J'ai souvent inter-

prété des rôles de gentils, un peu gendres idéaux et c'est la première fois qu'on m'offrait celui du méchant. Brandt, c'est comme un cyborg dans Terminator : le type infatigable, capable de toutes les cascades. Mais il a ce côté un peu ridicule du gars qui accumule les catastrophes,

**En salles
le 14 février**

Un film de
Reem Kherici

Avec
Reem Kherici et
Franck Dubosc

Comédie

à l'image des méchants dans Maman j'ai raté l'avion. Ça le rend plus humain et presque sympathique. Et je suis très fier de partager l'affiche avec Franck. J'ai vu la plupart de ses spectacles avec mes potes, je suis un grand fan et ça a été un pur plaisir de me retrouver à l'affiche à ses côtés. J'ai l'habitude de faire des comédies familiales mais pas aussi intergénérationnelles que celle-ci. Je perçois tout de suite ce côté qui peut plaire aux enfants mais aussi aux adultes, un peu comme ces grands Pixar que l'on regarde tous ensemble sur le canapé. Alors tout le monde ne rit pas forcément des mêmes choses aux mêmes endroits mais on passe un beau moment entre petits et grands ».

CONTRE-EMPLOI INÉDIT

La romance entre Franck Dubosc et Reem Kherici est peu crédible, malgré leur investissement sincère et leur attachement réciproque. Le héros de « Camping » était néanmoins ravi de cet emploi inédit et de croiser celui qui joue son ennemi : « – Reem voulait chercher

l'élégance en moi ! C'est agréable d'entendre ça de la part d'une réalisatrice ! Il fallait quelqu'un qui me connaisse vraiment pour offrir ce personnage à l'acteur qui a joué Patrick Chirac ! Ce qui m'a plu, c'est que c'était différent de ce que j'ai pu faire avant. Fifi, c'est la rigolade ! Ce qui est marrant, c'est que c'est un enfant avec un côté mec costaud mais c'était le plus fragile d'entre nous face au froid ! Nous nous sommes moqués l'un de l'autre avec un esprit de camaraderie. À mes yeux, c'est le petit frère que j'aimerais avoir, le gars qui montre une allure rassurante mais qu'il faut constamment rassurer ! ». Le public pourra peut-être partager le plaisir ressenti par cette troupe unie par leur amitié, surtout s'il a gardé son âme d'enfant pour apprécier certaines blagues un peu trop vulgaires et faire fi des effets spéciaux pour animer et faire parler Diva et Chichi loin d'être parfaits. L'important est de croire suffisamment à eux en tant que personnages et ce pari-là est gagné. ■

L'entreprise et les salariés

du côté des tribunaux

Revue de récentes décisions de justice, en matière de droit du travail.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Le défaut d'organisation des entretiens professionnels obligatoires cause au salarié un préjudice résultant de l'absence de possibilité de construire des perspectives d'évolution professionnelle en les inscrivant dans le cadre de la relation de travail. (Grenoble, 7 novembre 2023, RG n° 21/04334)

RÉMUNÉRATIONS

La cour d'appel, ayant constaté que l'employeur, pendant plus de sept années, avait versé de façon continue au salarié des primes d'équipe et de casse-croûte, auxquelles ce dernier, faute de travailler en équipe, ne pouvait prétendre, a ainsi fait ressortir leur contractualisation. Et elle a pu écarter l'existence d'une erreur dans le paiement de ces primes. (Cass. soc., 13 décembre 2023, pourvoi n° 21-25501)

Les demandes du salarié en rappel de salaires, au titre d'heures supplémentaires et d'une reclassification, sont recevables, les sommes réclamées n'étant pas mentionnées à ce titre par le reçu pour solde de tout compte. (Cass. soc., 13 décembre 2023, pourvoi n° 22-19121)

SANTÉ AU TRAVAIL

Lorsqu'un salarié démissionne en raison de faits qu'il reproche à son employeur, cette rupture constitue une prise d'acte qui produit les effets, soit d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, le cas échéant nul, si les faits invoqués la justifiaient, soit, dans le cas contraire, d'une démission. Tel est le cas lorsque le salarié explique la cessation de ses fonctions par l'existence d'une situation de harcèlement moral et la dégradation de son état de santé. (Cass. Soc., 13 décembre 2023, pourvoi n° 22-18670)

Ayant estimé qu'aucun élément ne permettait de retenir que l'avis d'inaptitude dactylographié mentionnant les

voies et délais de recours par le salarié ou l'employeur avait été remis personnellement à la salariée à l'issue de la visite médicale, la cour d'appel a pu décider que le délai de recours contre cet avis de 15 jours ne lui était pas opposable. (Cass. soc., 13 décembre 2023, pourvoi n° 21-22401)

DISCRIMINATIONS

Dès lors que la salariée, titulaire d'un diplôme étranger, n'a pas bénéficié de la classification conventionnelle à laquelle elle peut prétendre depuis son embauche et que l'employeur fait référence, dans ses conclusions, à l'absence de diplôme français et d'expérience professionnelle en France, ces éléments laissent supposer l'existence d'une discrimination en raison de son origine. (Cass. soc., 20 décembre 2023, pourvoi n° 21-20904)

LICENCIEMENTS

Lorsque les faits pour lesquels l'autorisation administrative de licenciement d'un salarié protégé a été définitivement accordée ont fait l'objet de poursuites pénales à la suite desquelles l'intéressé a bénéficié d'une relaxe, le juge prud'homal ne peut pas qualifier ces mêmes faits de faute grave. (Cass. soc., 6 décembre 2023, pourvoi n° 22-18325) La faute grave étant celle qui rend impossible le maintien du salarié dans l'entreprise, la mise en œuvre de la procédure de licenciement doit intervenir dans un délai restreint après que l'employeur a eu connaissance des faits allégués, dès lors qu'aucune vérification n'est nécessaire. (Cass. soc., 20 décembre 2023, pourvoi n° 22-21685)

Un motif tiré de la vie personnelle du salarié ne peut pas justifier, en principe, un licenciement disciplinaire, sauf s'il constitue un manquement de l'intéressé à une obligation découlant de son contrat de travail. Une conversation privée, qui n'est pas destinée à être rendue publique, ne peut pas constituer un manquement du salarié aux obligations découlant du contrat de travail. Il en résulte que le licenciement disciplinaire d'un salarié, en raison de propos échangés lors d'une conversation privée avec une collègue, via la messagerie intégrée au compte Facebook personnel de l'intéressé, installé sur son ordinateur professionnel, n'est pas justifié. (Cass. ass. plén., 22 décembre 2023, pourvoi n° 21-11330). ■

L'entreprise et les salariés

du côté des tribunaux

Revue de récentes décisions de justice en matière de contrôles et redressements Urssaf.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

Les textes n'interdisent pas l'envoi d'un second **avis de contrôle** en cas d'irrégularités affectant le premier. En l'espèce, il est démontré que le premier avis, qui ne contenait pas toutes les mentions requises par les textes, n'a pas été suivi d'effet, puisque l'inspecteur chargé du contrôle s'est présenté à la société le 8 novembre 2018, comme indiqué dans le deuxième avis, et non le 18 octobre 2018, comme l'avait prévu le premier avis. Ce seul fait permettait à la cotisante de comprendre que le premier avis n'avait pas été suivi d'effet. Dès lors, les irrégularités du premier avis de contrôle sont sans effet sur la régularité du contrôle effectué à compter du 8 novembre 2018 et annoncé régulièrement à la cotisante par l'envoi de l'avis avant contrôle du 17 octobre 2018, lequel comportait toutes les mentions utiles. (Aix-en-Provence, 7 novembre 2023, RG no 22/02339).

Il résulte des dispositions de l'article R. 243-59 du Code de la sécurité sociale que l'agent de l'Urssaf qui procède à un contrôle aboutissant à un redressement n'est pas tenu de joindre à ses observations communiquées à l'employeur la liste nominative des salariés concernés. (Paris, Pôle 6 - Chambre 13, 15 décembre 2023, RG n° 21/07558).

DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article R243-21 du Code de la sécurité sociale, dispositions spécifiques dérogatoires du droit commun, seul le directeur de l'organisme social chargé du recouvrement des cotisations a qualité pour accorder des délais de paiement au débiteur pour se libérer de sa dette. En conséquence, la demande de

délais de paiement pour le règlement des cotisations et contributions sociales, des pénalités et des majorations de retard est irrecevable dès lors qu'elle est formée directement auprès d'une juridiction dans le cadre de la procédure d'opposition à contrainte, sans demande préalable auprès du directeur de l'organisme de recouvrement. (Basse-Terre, Chambre sociale, 20 novembre 2023, RG n° 22/01059).

TRAVAIL DISSIMULÉ

En estimant que l'absence de **communication du procès-verbal** de travail dissimulé avait pour effet de priver le cotisant de la possibilité de répliquer utilement aux constatations et en déduisant la nullité des opérations de contrôle, le tribunal a ajouté une condition supplémentaire non prévue et la motivation de ce jugement est erronée. (Paris, Pôle 6 - Chambre 12, 15 décembre 2023, RG n° 18/04381).

Si la mise en œuvre de la **solidarité financière du donneur d'ordre** n'est pas subordonnée à la communication préalable à ce dernier du procès-verbal pour délit de travail dissimulé, établi à l'encontre du cocontractant, l'organisme de recouvrement est tenu de produire ce document devant la juridiction de sécurité sociale en cas de contestation par le donneur d'ordre de l'existence ou du contenu de celui-ci. Dès lors que le procès-verbal de travail dissimulé n'est pas produit aux débats et que le juge n'a pas été en mesure de vérifier que la société sous-traitante en cause a fait l'objet d'un procès-verbal pour délit de travail dissimulé, il doit en déduire que l'Urssaf n'était pas fondée à mettre en œuvre la solidarité financière. (Nîmes, chambre 5 pôle social, 21 décembre 2023, RG n° 22/01349, 22/01350).

MISE EN DEMEURE

La mise en demeure, invitation impérative adressée au débiteur d'avoir à régulariser sa situation dans le délai imparti, constitue une formalité substantielle qui annonce l'ouverture du recouvrement forcé des dettes de cotisations et de contributions sociales. (Amiens, Chambre 2 protection sociale, 11 décembre 2023. RG n° 22/00417). ■

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com
 Plateforme : annoncelegale.vie-economique.com

Le site vie-economique.com est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Dordogne, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

Les annonces reprises dans les pages de notre magazine sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.vie-economique.com ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2023 (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé et sont consultables gratuitement sur https://actulegales.fr

24. DORDOGNE

CONSTITUTIONS



Aux termes d'un ASSP en date du 07/02/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ATELIER CORTADA**

Objet social : toutes opérations de prestations de services liées à l'activité de contractant général du bâtiment et notamment, la maîtrise d'oeuvre en partenariat avec des cotraitants et sous-traitants (ingénierie et architecture), l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le pilotage et la coordination de travaux, la réalisation de travaux tous corps d'état en partenariat avec des entreprises cotraitantes et sous-traitantes. Toutes opérations de commerce, échanges, achats, ventes, négoce de matériaux, biens mobiliers.

Siège social : 5 rue Junien Rabier, 24100 BERGERAC

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC

Gérance : M. CORTADA Stéphane, demeurant 32 ter, rue Claude Bernard, 24100 BERGERAC

Pour avis
le gérant

L24VE01629



RODOLPHE MORLION
 NOTAIRE A RIBERAC
 (DORDOGNE)
 37-39 RUE DU 26 MARS 1944

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 31 janvier 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : **SCI STILL**.

Le siège social est fixé à : VANXAINS (24600), 7 chemin du Pigeonnier.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000,00 EUR).

Les apports sont immobiliers.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Charles STILLATUS et Madame Françoise STILLATUS demeurant VANXAINS (24600) 7 chemin du Pigeonnier.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

Pour avis

Le notaire. L24VE01726

MODIFICATIONS



1 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
 24750 BOULAZAC
 Tél : 05 53 04 43 83

SOFRONEG

SAS au capital de 12 000 €
 Siège social : 7 CHE DE LA CADUE, LA BORIE SUD 24110 SAINT ASTIER
 RCS de PERIGUEUX n°540 059 409

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 30/10/2023 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de PERIGUEUX

Pour avis

La Gérance L24VE00965



EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
 VILLENEUVE SUR LOT
 FUMEL BOE
 05.53.49.13.26
 c.moullis@villeneuve-ece.com

FARGETOU. SCEA au capital de 65 000,00 € Siège social : 1609, Route du Ratz Haut 24200 SARTLAT LA CANEDA n° 535 371 165. La collectivité des associés de la SCEA «FARGETOU» réunis en AGE le 16/12/2023, a pris acte de la démission de M. Jean-François FARGETOU, demeurant à 1609, Route du Ratz Haut, 24200 SARTLAT LA CANEDA, à compter du 30/11/2023. M. Jérôme FARGETOU, demeurant seul associé exploitant et gérant à compter du 01/12/2023. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC. **POUR AVIS**
 L24VE01362



1 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
 24750 BOULAZAC
 Tél : 05 53 04 43 83

SNC YKILYS

SNC au capital de 5 000 €
 Siège social : PL DE LA POSTE
 24430 MARSAC SUR L'ISLE
 RCS de PERIGUEUX n°889 228 631

L'AGE du 25/09/2023 a décidé à compter du 25/09/2023 d'augmenter le capital social de 195 000 € par incorporation d'une somme prélevée sur le poste report à nouveau en le portant de 5 000 € à 200 000 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

La gérance L24VE01481

SCI DU LOT 18 DU LOTISSEMENT LA SAVANE A CAPBRETON

SCI au capital de 6 860,21 €
 Siège social : Lavaur
 24550 LAVAUR
 RCS de BERGERAC n°325 017 705

L'AGE du 15/12/2019 a décidé de proroger la durée de la société de 5 ans, soit jusqu'au 01/01/2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de BERGERAC.

Pour avis

La gérance L24VE01637



76, ROUTE DE LYON
 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2024, les associés de la société **FLEURS VERNOISES**, SARL au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 7 place de la Halle 24380 VERGT, 983 444 969 RCS PERIGUEUX, ont pris la décision suivante :

- Transfert du siège social au 28 place Jean Jaurès 24380 VERGT à compter du 2 février 2024. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L24VE01712



76, ROUTE DE LYON
 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

EXTENSION OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2024 de la Société GROUPE LACHAUD, SARL au capital de 500.000 euros dont le siège social est zone d'activité de la Borie, 24600 VILLETOUREIX, 503 529 430 RCS PERIGUEUX, il a été décidé d'étendre l'objet social, avec effet au 1er janvier 2024, à l'activité suivante :

- la réparation et l'entretien de tous véhicules automobiles, commerce de détail de tous accessoires, équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L24VE01716

CLÔTURES



76, ROUTE DE LYON
 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

LIQUIDATION AMIALE DE LA SOCIETE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2024 de la **SCI BETHINE**, SCI en cours de dissolution au capital de 304,90 euros, dont le siège social est 4, avenue Georges Pompidou - 24000 PERIGUEUX, 419 165 220 RCS PERIGUEUX, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX.

Mention de la radiation sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L24VE01655



SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@vie-economique.com

**LIQUIDATION AMIABLE
DE LA SOCIETE**

Aux termes du procès-verbal de décisions en date du 7 février 2024, la Société **AFL**, inscrite au RCS de PERIGUEUX sous le n° 830 542 957, Associée unique de la Société **AFL SERVICES, SAS** en cours de liquidation au capital de 3.000 euros dont le siège social est 7 b, boulevard de l'Industrie - 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE, et immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n° 898 449 103, après avoir entendu le rapport de la Liquidatrice, a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus à la Liquidatrice et l'a déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX.

Mention de la radiation sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L24VE01752

ABONNEZ VOUS

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à PERIGUEUX (24) du 26 janvier 2024, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de PERIGUEUX le 31 janvier 2024 suivant Dossier 2024 00003943, référence 2404P01 2024 A 00184, la Société **LA VERTUE, SARL** au capital de 10.000 €, située 4 rue Judaïque 24000 PERIGUEUX, RCS PERIGUEUX 753 505 106, représentée par M. Nicolas VERCHERE, a vendu à la Société **SOUS LES TILLEULS, SARL** au capital de 5.000 €, située 395 chemin de Cheyrat 24140 VILLAMBLARD, RCS BERGERAC 983 150 368, représentée par Mme Charlotte DESBONNETS, coGérante, un fonds de commerce de Restaurant - Bar exploité 4 rue Judaïque 24000 PERIGUEUX, moyennant le prix de 200.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 150.000 euros et au matériel pour 50.000 euros.

Entrée en jouissance : 26 janvier 2024.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière des publications légales au cabinet d'avocats FIDAL, 76 ROUTE DE LYON, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE.

Pour avis.

L24VE01614

**CESSIONS DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Me BONNEVAL, Notaire à BERGERAC, 34 Cours Victor Hugo, le 30/01/24, enregistré au SPF de PERIGUEUX le 02/02/2024 volume 2024 N 00187.

Madame Mélina Nabila MORINI, gérante, demeurant à SAINT-LAURENTDES-VIGNES (24100) 79 route des tuileries. Née à IXELLES (BELGIQUE) le 15.12.1983.

A VENDU A :

La Société **AU COMPTOIR LIBANAIS**, dont le siège est à BERGERAC (24100), 103 avenue Paul Doumer, identifiée au SIREN sous le n° 981832371 et immatriculée au RCS de BERGERAC.

Le fonds de commerce et artisanal de fabrication de plats cuisinés à emporter snacking vente de glaces et boissons non alcoolisées, fabrication, smoothies, milkshake, desserts et crêpes sis 103 avenue Paul Doumer à BERGERAC (24100) lui appartenant, connu sous le nom commercial FOODINI, immatriculé au RCS de BERGERAC, sous le numéro 918452822.

Moyennant le prix principal de 40.000,00 € s'appliquant : aux éléments incorporels pour 100,00 €

au matériel pour 39.900,00 €

La prise de possession a été fixée à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Lesdites oppositions devront être adressées en l'Etude de, ME Sandrine BONNEVAL, Notaire à BERGERAC (24100) 34 Boulevard Victor Hugo.

Pour insertion, Me BONNEVAL

L24VE01617



Office Notarial
Nelly Borie
Claudia Medeiros
19 rue Louis Mie
24000 PERIGUEUX

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Nelly BORIE, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle «Nelly BORIE et Claudia MEDEIROS, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à PERIGUEUX, 19 rue Louis Mie, le 01/02/2024, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement Périgieux le 06/02/2024 Dossier 2024 00004905 réf 2404P01 2024 N 00209,

La Société **FREDERIC POINSENET**, dont le siège est à PERIGUEUX (24000) 26 B rue Eguillerie, identifiée au SIREN sous le numéro 791717648 et immatriculée au RCS de PERIGUEUX a cédé à :

La Société **AREV24**, dont le siège est à PERIGUEUX (24000) 26 rue Eguillerie, identifiée au SIREN sous le numéro 983248402 et immatriculée au RCS de PERIGUEUX,

Un fonds de commerce de RESTAURANT, BRASSERIE, SALON DE THÉ, GLACIER, BAR et CAFÉ sis à PERIGUEUX (24000), 26 et 26 Bis Rue Eguillerie, connu sous le nom commercial «Le Saint Louis».

Prix : CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550'000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L24VE01758

REGIMES MATRIMONIAUX



Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON
(Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT», titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 558 Avenue Jules Ferry, CRPCEN 24049, le 25 septembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Pierre Fernand Lucien BEIGBEDER, Retraité, et **Madame Danièle CHANTELOUP**, retraitée, demeurant ensemble à NONTRON (24300) 35 rue Des Cordeliers.

Mariés à la mairie de PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 22 juin 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L24VE01517

**AMÉNAGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Sandrine BONNEVAL, Notaire à BERGERAC (24100) 34 Boulevard Victor Hugo, le 8 février 2024, **Monsieur Thierry CROUZET**, gérant de société, et **Madame Corinne ALBIGER**, secrétaire, demeurant à BERGERAC (24100) 19 rue Millet ont décidé d'aménager leur régime matrimonial tout en conservant leur régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L24VE01749

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :

05 56 81 17 32

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PÉRIGUEUX**

**EXTENSION D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

(Jugement du 06 février 2024)

TORRES (nom d'usage ROQUES) Sylvie, Yvonne, 33 boulevard Georges Saumande, 24000 Périgueux, RM 810 840 918. Travaux de plâtrerie. **ROQUES David**, 5 rue Langlade, 24430 Annesse et Beaulieu. Jugement d'extension d'une procédure de redressement judiciaire ouverte initialement à l'égard de MME ROQUES Sylvie, Yvonne née TORRES 33, boulevard Georges Saumande - Plaquistes - 24000 Périgueux à M. David ROQUES - 5 rue Langlade - 24430 Annesse-et-Beaulieu Date de cessation des paiements : date de cessation des paiements le 01 Juin 2023 et confirmant la désignation de mandataire judiciaire Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges -Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1071

EXTENSION DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 février 2024)

SARL EURO BATIMENT (EURO BATIM), Route de Bergerac, la Rampinsole, 24660 Coulounieix-Chamiers, RCS Greffe de Périgueux 438 825 937. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. **TEXIER Pascal**, Laubertorie, 24750 Marsaneix. ... Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de la Société Euro Bâtiment (SARL) route de Bergerac - la Rampinsole - Travaux du Bâtiment - 24660 Coulounieix-Chamiers à M. Pascal TEXIER - Laubertorie - 24750 Marsaneix, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022 et confirmant la désignation du liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1054

**OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE**

(Jugement du 06 février 2024)

SARL CM HOLDING, 18 Avenue Yvon Delbos, 24300 Nontron, RCS Greffe de Périgueux 907 633 507. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2024, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges -Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1045

SAS COMCOI, 18 Rue Ernest Guillier, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 898 066 337. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Octobre 2023, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1046

SAS S.A.S SEREVE, 8 Rue de la Tour, 24290 La Chapelle-Aubareil, RCS Greffe de Périgueux 807 393 616. Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre

2023, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1047

SAS LE BRIGNOLET, les Naudoux, 24380 Saint-Amand-de-Vergt, RCS Greffe de Périgueux 817 850 837. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Janvier 2024, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges -Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1048

SARL LE BEAULIEU, 7 Rue Limogeanne, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 449 399 393. Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2024, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1050

LEYGNAC Allison, Gwean, 25 avenue de la Résistance, 24700 Le Pizou, RM 830 521 431. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1051

**OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

(Jugement du 06 février 2024)

SAS FRAJOP IMMO Nontron, 2 Avenue André Maurois, 24310 Brantôme en Périgord, RCS Greffe de Périgueux 899 384 457. Agences immobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Janvier 2024, désignant mandataire judiciaire Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1049

SAS AUX PETITS OIGNONS, 297 Rue des Escargots, Le Bourg, 24320 Bertric-Burée, RCS Greffe de Périgueux 802 664 870. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Août 2022, désignant mandataire judiciaire Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1068

SAS MONSALLIER PERE ET FILS, 52 Route des Noyers, 24380 Grun-Bordas, RCS Greffe de Périgueux 911 212 843. Fabrication d'huiles et graisses brutes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 22 Janvier 2024, désignant administrateur Me Aurélien Morel - Selarl Ascagne Aj SO 46, rue des Trois Conils - 33000 Bordeaux

avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1069

SAS HUILERIE MONSALLIER, la Gaumerie, 24380 Grun-Bordas, RCS Greffe de Périgueux 852 587 609. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 22 Janvier 2024, désignant administrateur Me Aurélien Morel - Selarl Ascagne Aj SO 46, rue des Trois Conils - 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2024_2402_1070

**MODIFICATION DU PLAN DE
SAUVEGARDE**

(Jugement du 06 février 2024)

SARL S P P, 113 Rue Alphée Mazieras, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 499 414 316. Activités de sécurité privée. Jugement modifiant le plan de sauvegarde. 2024_2402_1065

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 06 février 2024)

SAS ATELIER DU BOIS ROUCHON, 2937 Route de Montignac, 24290 Aubas, RCS Greffe de Périgueux 888 477 858. Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. 2024_2402_1056

DENOST Nicolas, David, Gabriel, Lieu-dit le Peyrat, 24700 Saint-Martial-d'Artenet, RCS Greffe de Périgueux 484 604 830. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. 2024_2402_1064

SARL ECM, 201 Avenue Michel Grandou, 24750 Trélissac, RCS Greffe de Périgueux 822 657 896. Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. 2024_2402_1067

**CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE
SAUVEGARDE**

(Jugement du 06 février 2024)

GALINAT Denis, 15 route de Thenon, 24210 Thenon, RM 781 724 620. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement mettant fin à la procédure de sauvegarde et prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31/08/2022 et désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. 2024_2402_1053

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 06 février 2024)

PEROT Nicolas, Le Bruzat, 24800 Thiviers, RM 454 077 207. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_2402_1052

LOPEZ Jose, Bouffetiats, 24400 Saint-Laurent-des-Hommes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_2402_1055

CELERIER Tatiana, Anne-Marie, Lore, Yvette, 26 - 28 avenue Charles de Gaulle, 24120 Terrasson Lavilledieu, RCS Greffe de Périgueux 753 151 810. Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_2402_1057

SARL B.A.T&M, Place Michel Marty, Preyssac, 24460 Château-l'Évêque, RCS Greffe de Périgueux 518 402 680. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_2402_1058

BERRET Aline, Marcelle, Rosemonde (Entreprise individuelle), 6 rue Salinière, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 451 168 181. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_2402_1059

SARL SOLUTIONS PISCINE, la Peyre de Baconaille Marsaneix, 24750 SANILHAC, RCS Greffe de Périgueux 828 120 139. Travaux d'étanchéification. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_2402_1060

Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée LES PEINTRES PÉRIGORDINS, Rue Montplaisir Peri Ouest, 24430 Marsac-sur-Isle, RCS Greffe de Périgueux 328 759 352. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2024_2402_1061

24H/24H

**PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :**

annoncelegale.vie-economique.com

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com
Plateforme : [annoncelegale.vie-economique.com](https://www.annoncelegale.vie-economique.com)

Le site vie-economique.com est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Dordogne, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.
Les annonces reprises dans les pages de notre magazine sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.vie-economique.com ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.
Les tarifs de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2023 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000048680411>).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé et sont consultables gratuitement sur <https://actulegales.fr>

SARL AU SAINT CASSE-CROUTE,
40 Rue du Président Wilson, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 829 784 982. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2024_2402_1062

SARL PRESTA-TP, 552 Route du Château, les Janissoux, 24380 Saint-Michel-de-Villadeix, RCS Greffe de Périgueux 891 899 940. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2024_2402_1063

SAS MICKAJO, 239 Avenue de l'Automobile, Centre Commercial la Feuilleraie, 24750 Trélassac, RCS Greffe de Périgueux 843 051 194. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2024_2402_1066

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

SARL PERIGUEUX FOOD
Siège : 80 Avenue Jean Jaurès 24650 Chancelade (RCS 2402 538 228 776)
Restaurant de type traditionnel

Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 01/02/2024, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202400505, date de cessation des paiements le 24/01/2024, et a désigné : juge commissaire Mme Pascale Cholmé juge commissaire suppléant M. Patrick Coupeaud liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc
L24VE01582

ABONNEZ VOUS

31. HAUTE GARONNE

CONSTITUTIONS

 **SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO**
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 09/01/2024 par Maître François BERNARD, Notaire à MEZIN (47170) - 8 Bd Armand Fallières, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI DELAP**
Forme : société civile immobilière
Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Siège social : TOULOUSE (31000) 13 rue Saint Hilaire
Capital : 1 200 €
Durée : 99 ans
Apport : numéraire
Co-gérance : Mr TAILLEFER DE LAPORTALIERE Géraud Marie Arnaud, et Mme BOURGELA épouse TAILLEFER DE

LAPORTALIERE Quitterie demeurant ensemble à TOULOUSE (31000) 9 rue Cujas,
Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessations sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Pour avis le notaire
L24VE01613

VOS ANNONCES
IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE
05 56 52 32 13

47. LOT-ET-GARONNE



Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 23 0294 01

Belle propriété avec bâtiments sur 24ha de terres partiellement primées et de peupliers

TONNEINS 22 ha 18 a 40 ca

'Bartes': ZI- 41(A)- 41(B)- 41(C) - 'Bernine': ZI- 6- 80[11](A)- 80[11](B) - 'De foussac': ZI- 76[21](A)- 76[21](B)- 76[21](C)- 76[21](Z) - 'Lapolotte': ZI- 19 - 'Petit foussac': ZK- 3

VARES 1 ha 54 a 72 ca

'Prairie des laurents': ZB- 44

XA 47 23 0300 01

Terres irriguées et occupées dans la Plaine de la Garonne, sans DPB.

PORT-SAINTE-MARIE 13 ha 81 a 45 ca

'Grimard': F- 257- 258- 259- 263- 569[266] - 'Ribero': F- 267- 268

XA 47 23 0297 01

Parcelles de bois et landes

MASQUIERES 1 ha 24 a 60 ca

'Vallon de las gonies': E- 255- 269

TOURNON-D'AGENAIS 2 ha 24 a 10 ca

'Tertre des faures': E- 90- 103- 106- 113- 114- 115

XA 47 23 0298 01

Parcelles de terres, peupleraie avec bâtiments d'exploitation et d'habitation

VILLENEUVE-SUR-LOT 7 ha 71 a 55 ca

'Anglade-est': CH- 20- 21- 22- 23- 26- 33- 34 - 'Barjou': CI- 90 - 'De barjou': CH- 25 - 'Guillot': CI- 62- 67- 68

XA 47 23 0299 01

Parcelles de terres irrigables, petit bois

VILLENEUVE-SUR-LOT 3 ha 98 a 19 ca

'Anglade-est': CH- 18- 19- 171- 210[6]- 212[7]- 214[8] - 'Martel': CH- 145

XA 47 24 0020 01

Maison individuelle avec 3 ha de prairie

ARGENTON 3 ha 00 a 90 ca

'Au roc': A- 228- 229- 230- 231[F1]- 231[F2]- 232[F1]- 232[F2]- 233 - 'De romestaing': A- 236 - 'Figues': A- 234- 235- 237

XA 47 24 0021 01

Parcelles de terres non irrigables.

GRAYSSAS 3 ha 48 a 30 ca

'Bois de larche': B- 280 - 'Larche': B- 272

Informations complémentaires : La production issue de l'acquisition relève pour tout ou partie de l'agriculture biologique

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **28/02/2024** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, **prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchabout - 47008 AGEN - Tel : 05 53 95 19 19** où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles - 33525 BRUGES), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>
L24VE01714

AVIS

Par arrêté en date du 07 Février 2024, Madame le Maire de Saint-Georges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique vente - aliénation et ouverture d'un chemin rural au lieu-dit «Roussel», du 04 Mars 2024 au 19 Mars 2024 à la Mairie de Saint-Georges. Monsieur Georges LAFASURE domicilié 2707 Route du Pont des Cuves 47370 Saint-Georges a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie le lundi 11 Mars 2024 de 9 heures à 11 heures.

Le rapport et les conclusions motivées au commissaire enquêteur seront transmis à Madame le Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête.
L24VE01695

AVIS

(Art. L. 625-1 du Code de Commerce et Art 118 et 120 du DECRET du 28 DECEMBRE 2005)

La soussignée, SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY, Mandataire Judiciaire, 9 Rue Pontarique à AGEN, agissant en qualité de Mandataire Liquidateur de la Liquidation Judiciaire de :

- Sas. LA PARISIENNE**
6 boulevard du Couchant
47310 LAPLUME
- Sas. PESAGE 47**
M.I.N.
47000 AGEN
- Sas. J. BALAS**
Z.I. La Marinière
32550 PAVIE
- Sasu. ASSISTANCE APPAREILS METROLOGIQUES PESAGE 31**
11 avenue Fondeyre
31200 TOULOUSE
- Sas. INVIATIS**
2 lieu-dit 'Lasserre'
47310 ESTILLAC
- Sarl. MACONNERIE RADAELLI JACKI**
Lieu-dit 'Laffon'
47240 BON ENCONTRE
- Sasu. WN AUTO**
POINT S
Zone Industrielle de Redon
47240 BON-ENCONTRE
- Eurl. ARTPEGE RENOVATION**
'Grand Chemin'
47340 LAROQUE-TIMBAUT
- Sarl. ART CONCEPT HABITAT - ACH**
MOBALPA
852 Avenue Maréchal Leclerc
47000 AGEN
- Sarl. LES LODES**
LA BOITE A PIZZA
4 bis avenue du Gal de Gaulle
47000 AGEN
- Sas. CARROS CAR 47**
Lieu-dit 'Maisonneuve'
47600 NERAC
- Monsieur Nicolas DE TIESENHAUSEN**
Chemin du Basque
47600 MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON

Avisé toute personne concernée que l'ensemble des relevés des créances découlant des contrats de travail liés à cette procédure ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN

Il rappelle que le délai de forclusion prévu à l'Article L. 625-1 du Code de Commerce est de deux mois à compter de la date du présent avis.

AGEN, le 06 février 2024

L24VE01635



**JURI-LAWYERS
CONSULTANTS**
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29/06/2023 de la SAS **SODEFA**, au capital actuel de 83 300 €, dont le siège social est sis Avenue François Mitterrand - Lieudit Bley Sud - ZAC de la Plaine - 47200 MARMANDE, immatriculée sous le n° 812 820 389 RCS AGEN, il résulte que :

- les mandats de la société CLD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT PERFORMANCE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS
Le Président

L24VE01719

DISSOLUTIONS

In Extenso

Cabinet Husson
1 rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35

« SCEA DE SALLEFRANQUE »
Société civile d'exploitation agricole en Liquidation
Au capital de 460 000 euros
Siège social : « Sallefranque » (47700) LA REUNION
Siège de la liquidation : « Sallefranque » (47700) LA REUNION
RNE-RCS AGEN n° 448 482 976

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean Pierre CAPDEVILLE, demeurant à « Sallefranque » (47700) LA REUNION, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à « Sallefranque » (47700) LA REUNION. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L24VE01448



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

SCI DU JUGE
SCI au capital de 304,90 €
Siège social : AU JUGE
47600 NERAC
RCS d'AGEN n°378 901 219

Suivant l'Assemblée générale extraordinaire du 28.11.2023 déposé au rang des minutes de Me François BERNARD,

Notaire à MEZIN (47170), le 28.11.2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28.11.2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. CE-LEGHIN Michel, demeurant Clavé, 47600 FIEUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis le notaire

L24VE01623



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

SCI MCJ
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Monbile
47600 MONCRABEAU
RCS d'AGEN n°809 764 608

suivant assemblée générale extraordinaire du 09.12.2023 déposée au rang des minutes de Me Marie LAMOTHE, Notaire à MEZIN (47170), le 09.12.2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 09.12.2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mr BOISON Jean-Jacques, demeurant Monbile, 47600 MONCRABEAU et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis le notaire

L24VE01627



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

SCI BRICHOT
SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 83 ALL D ALBRET
47600 NERAC
RCS d'AGEN n°537 569 881

Suivant assemblée générale extraordinaire du 29/11/2023 déposée au rang des minutes de Me François BERNARD, Notaire à MEZIN (47170), le 29.11.2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/11/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mr LAGARDE Yves, demeurant 11 rue des bains, 47230 LAVARDAC et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis le notaire

L24VE01742

MODIFICATIONS



302 Avenue du Gal Leclerc
47000 AGEN
05 53 95 43 53

MEDAGEN
Société civile de moyens au capital de 400 €
Siège social : 1 rue Pontarique 47000 AGEN
799 111 380 RCS AGEN

AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATION GERANCE

Aux termes d'une AGE en date du 1/10/2023, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 80 euros en numéraire en le portant de 400 à 480 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/11/2023, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Mme RIZZI Anaïs demeurant 115 Impasse Elizagaray à 64480 USTARITZ à compter du 1/10/2023.

Pour avis.
La Gérance.

L24VE01566



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2018 des associés de la société GUEYZE IMMOBILIER, société civile au capital de 1 530 715 euros, ayant son siège social sis 47160 BUZET SUR BAISE, immatriculée sous le numéro 328 778 550 RCS AGEN, Madame Valérie BERBIGUIE, demeurant 14, port de l'embouchure 31000 TOULOUSE, a été nommé en qualité de cogérant pour une durée indéterminée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis
La Gérance

L24VE01601



EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
VILLENUEVE SUR LOT
FUMEL BOE
05 53 49 13 26
c.moullis@villeneuve-ecce.com

A.D.C 47. SAS au capital de 10 000 €. Siège social : 410 Route de Périgueux Centre commercial Florimont, 47500 FUMEL 920 985 439 RCS AGEN. Selon décision du 25/01/2024, l'associé unique a nommé Madame Jordana DUFAUD, née à FUMEL (47) le 4 décembre 1988, de nationalité française, demeurant 2700 Route de Piquepoule, 47340 HAUTEFAGE LA TOUR, en qualité de Directeur Général à compter du 01/01/2024. POUR AVIS

L24VE01718

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



SASU AUTO ECOLE BOETIENNE
SASU au capital de 5 000 euros
51 Avenue de la Résistance
47550 BOE
RCS AGEN 820 338 663

Suite à l'AGE du 29/12/2023, l'actionnaire unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme NADAU Corinne de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Agen.

Pour avis
La liquidatrice

L24VE00173



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU JUGE
SCI au capital de 304,90 €
Siège social : LE JUGE
47600 NERAC
RCS d'AGEN n°379 901 219

Suivant assemblée générale extraordinaire du 28.11.2023 déposé au rang des minutes de Me François BERNARD, Notaire à MEZIN (47170) le 28.11.2023 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mr CELEGHIN Michel de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28.11.2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis le notaire

L24VE01626



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

SCI MCJ
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Monbille
47600 MONCRABEAU
RCS d'AGEN n°809 764 608

Suivant assemblée générale extraordinaire du 09.12.2023 déposée au rang des minutes de Marie LAMOTHE, Notaire à MEZIN (47170), le 09.12.2023 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mr BOISON Jean Jacques de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 09/12/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis le notaire

L24VE01628

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

SERVICE
ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 81 17 32

annonces-legale@vie-economique.com



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

SCI BRICHOT
SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 83 ALL D ALBRET
47600 NERAC
RCS d'AGEN n°537 569 881

Suivant assemblée générale extraordinaire du 29/11/2023 déposée au rang des minutes de Me François BERNARD, Notaire à MEZIN (47170) le 29.11.2023 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mr LAGARDE Yves de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/11/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Pour avis le notaire

L24VE01745

AUTRES ANNONCES



OFFICE NOTARIAL
Bruno ROLLE, François CALVET, Céline GRASS-DARQUE, Romain LANDES
45 rue des Vignes
47300 Villeneuve-sur-Lot

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 octobre 2017,

Monsieur Patrice Paul Germain TAGOT, en son vivant Retraité, demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300) 19 rue du 11 Novembre 1918.

Né à BOURGES (18000), le 17 mai 1955.

Divorcé de Madame Christine MICHELI, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de GRENOBLE (38000) le 21 juin 2005, et non remarqué.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300) (FRANCE), le 25 octobre 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LANDES, notaire associé de la Société : «Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Office Notarial Saint-Cyr, titulaire d'un Office Notarial» ayant son siège à VILLENEUVE SUR LOT, 45 rue des Vignes, le 31 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LANDES, notaire à VILLENEUVE SUR LOT ET GARONNE, référence CRPCEN : 47044, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AGEN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24VE01535

CLÔTURES

In Extenso

Cabinet Husson
1 rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35

SARL A.T.C. DEM
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en liquidation
Au capital de 30 000 Euros
Siège social : Quartier de la Gare
64 990 LAHONCE
Siège de la liquidation : LAHONCE 64 990
155, Chemin d'Artigaux
Appartement A123 Résidence ETCHEGORRIA.
RNE/RCS BAYONNE 521 963 595 (2012 B 409)
SIRET 521 963 595 00025
Code APE 4941 B

Aux termes d'une décision en date du 10 janvier 2024 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Claude CREBESSEGUES, demeurant au Fangot - 47240 LAFOX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2023.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BAYONNE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur

L24VE00836

VOS ANNONCES

IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE

05 56 52 32 13

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS - SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège - CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex - SIRET 353 502 644 00019 • Directeur de la publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Directeur des rédactions : Vincent ROUSSET • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD, Noëllie SANZ & Raphaëlle MOURET • Secrétaire général des rédactions : Charles CASSE • Rédaction : Nathalie VALLEE, Jennifer WUNSCH, Chantal BOSSY, Suzanne BOIREAU-TARTARAT, Nelly BETAILLE, Jonathan BITEAU, Matthieu DALZOVO, Eustelle LOUSTALET-TURON, Vincent BIARD, Hermance HITTE, Bérengère BOSI, Maxime FAYOLLE, Charlène LERMITE, Marie LEMAITRE & Marie-Amélie HUSSON • Photographe : Louis PIQUEMIL • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUETIER • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI • Responsable annonces légales : Emmanuelle GESLAIN • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service abonnement : Catherine DEPETRIS • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU • PUBLICITÉ Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le mercredi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : IGS (SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS) • Commission paritaire n° 1027182705 INN 2729-0034 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € • Membre RésoHebdoEco



Transmission d'entreprise

Salarié ou proche

comment ça marche ?

L'abattement applicable à l'assiette des droits de mutation est porté à 500 000 euros pour les cessions et donations d'entreprise à un salarié ou à un membre de la famille.

La loi de finances pour 2024 porte à 500 000 euros, au lieu de 300 000 euros, le montant de l'abattement sur l'assiette des droits de mutation dus en cas de transmission d'une entreprise à un salarié ou à un proche. L'abattement sur l'assiette des droits d'enregistrement concerne les transmissions de fonds de commerce, fonds artisanaux, fonds agricoles ou de clientèles d'une entreprise individuelle. Il s'applique aussi à la transmission de parts ou actions d'une société, à hauteur de la fraction de

la valeur des titres représentative du fonds ou de la clientèle. En cas de cession, l'acquéreur peut être un salarié de l'entreprise ou un membre de la famille (Code général des impôts, article 732).

LIMITE DE 500 000 EUROS

En cas de donation, l'abattement ne s'applique que si le bénéficiaire est un salarié de l'entreprise, à l'exclusion des proches du donateur (Code général des impôts, article 790 A). La limite de 500 000 euros est applicable aux cessions et donations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024. En cas de cession en pleine propriété, le cédant doit détenir le fonds de commerce ou les titres depuis plus de deux ans s'il les a acquis à titre onéreux. Le ou les acquéreurs doivent être :

- soit des salariés en contrat à durée indéterminée depuis au moins deux ans, à plein temps, ou en contrat d'apprentissage ;
- soit des proches du cédant (conjoint, partenaire de Pacs, ascendants ou descendants en ligne directe, frères ou sœurs).

MONTANT DE L'ABATTEMENT SUR LES GAINS DE LA CESSION

Les acquéreurs doivent poursuivre l'activité de l'entreprise pendant les cinq ans qui suivent la cession, à titre d'activité professionnelle unique et de manière effective et continue. L'un des acquéreurs doit assurer la direction effective de l'entreprise. Rappelons que la loi de finances pour 2022 a déjà porté à 500 000 euros le montant de l'abattement sur les gains de la cession par le dirigeant de l'intégralité de ses parts ou actions (Code général des impôts, article 150-0d ter). De même, a été porté à 500 000 euros, le plafond de l'exonération d'impôt sur les plus-values de cession d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité (Code général des impôts, article 238 quindecies). Au-delà, le plafond de l'exonération partielle a été porté à un million d'euros. ■

Référence :
Loi de finances pour 2024, n° 2023-1 322 du 29 décembre 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+5,97 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE	
PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES			
PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR			
CYLINDRÉE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS			
PUISSANCE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	DÉCEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,16	118,39	+ 3,7 %
INDICE HORS TABAC	113,42	117,50	+ 3,6 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59		+ 3,5 %
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3		+ 3,69 %
4 ^e TRIMESTRE 2023	142,06		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,65 €	1 766,96 €		

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 638,97	2,9%	1,3%	15,1%	7 677,47	7 318,69	France
SBF 120	5 789,41	2,7%	1,0%	13,8%	5 818,30	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 690,87	5,1%	3,7%	20,0%	4 690,87	4 403,08	Europe
S&P 500	4 944,39	5,3%	3,7%	25,2%	4 958,61	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 500,79	7,3%	4,0%	51,5%	17 642,73	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 681,01	-0,1%	-0,7%	4,1%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	17 033,24	2,6%	1,7%	18,5%	17 033,24	16 431,69	Allemagne
SMI	11 245,03	0,5%	1,0%	1,4%	11 443,13	11 137,79	Suisse
NIKKEI	36 160,66	8,3%	8,1%	29,4%	36 546,95	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	2 789,49	-4,8%	-6,2%	-9,6%	2 974,94	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	13,30	0,0%	1,5%	47,8%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,65	-9,5%	-8,9%	-13,5%	9,65	8,65	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	0,0%	-2,4%	3,20	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	7,30	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,68	-2,5%	1,9%	159,2%	2,85	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	63,50	-1,6%	-1,6%	1,6%	65,00	56,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	486,00	1,3%	3,0%	7,5%	496,00	470,00	7,8%
EAUX DE ROYAN	88,50	0,6%	-2,7%	2,9%	91,00	84,00	6,9%
EUROPLASMA	0,001	-68,2%	-73,6%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,87	195,9%	187,1%	-45,8%	0,90	0,27	-
GASCOGNE	3,50	-1,4%	-3,8%	-10,9%	3,64	3,42	-
GPE BERKEM	2,59	-18,8%	-15,4%	-51,0%	3,68	2,45	-
GPE PAROT (AUTO)	8,25	0,6%	0,0%	291,0%	8,30	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	11,02	-3,3%	-12,5%	-55,3%	12,70	10,76	-
HUNYVERS	13,55	-3,9%	-3,2%	15,8%	14,25	13,55	-
I.CERAM	2,64	-13,2%	-9,0%	-77,0%	3,24	2,54	-
I2S	6,35	15,5%	9,5%	0,8%	6,80	5,10	2,2%
IMMERSION	1,97	10,1%	1,5%	-58,4%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,08	30,8%	28,1%	-50,4%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,54	-24,2%	-6,6%	30,9%	3,38	2,54	-
LECTRA	31,75	3,4%	1,6%	-6,8%	33,20	29,15	1,5%
LEGRAND	91,12	-0,2%	-3,2%	15,5%	94,10	89,28	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	7,95	1,0%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,25	19,0%	19,0%	0,0%	0,25	0,20	-
OENEO	11,55	-6,9%	-10,5%	-16,0%	12,90	11,40	3,0%
POUJOLAT	15,45	-3,4%	-6,4%	-31,6%	16,50	14,65	2,1%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	4,14	10,7%	17,6%	9,5%	4,34	3,45	-
VALBIOTIS	4,22	-17,6%	-15,6%	18,9%	5,12	4,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Atlantique Landes Récifs sort la tête de

Après deux années de flottement, l'association Atlantique Landes Récifs (ALR) est de nouveau pleine de projets.

Par Cécile AGUSTI

2024 marque les 20 ans des premières implantations de récifs artificiels au large de Messanges et Moliets-et-Maâ.

Dans quelques mois, l'événement sera fêté comme il se doit par Atlantique Landes Récifs (ALR) qui les a installés. Une célébration d'autant plus importante qu'elle marque la relance des activités publiques de l'association, quasiment à l'arrêt depuis deux ans.

ALR a été créée en 1996 par des passionnés de surf-casting. Pour restaurer la faune et la flore marines, elle a immergé des structures en béton au large des côtes landaises, sur les concessions de Capbreton-Hossegor, Vieux-Boucau-Soustons et Messanges-Moliets. Depuis, les récifs artificiels ont été colonisés par des centaines d'espèces, devenant des habitats et jouant un rôle de nurserie.

Cela vaut à ALR d'être reconnue internationalement. L'été dernier, le Museum national d'histoire naturelle a utilisé ses récifs pour réaliser des relevés d'ADN environnementaux. Quant à son utilisation des récifs artificiels pour la renaturation marine, elle a été mise en avant, en octobre, au 19^e Symposium franco-japonais d'océanographie à Caen. Une consécration pour une association uniquement composée de bénévoles.

GOVERNANCE COLLÉGIALE

Depuis 2022, des difficultés l'ont en effet contrainte à se séparer de ses deux salariées. Et ce retour à une gestion 100 % bénévole ne s'est pas fait sans conséquence. Les actions de communication en ont pâti, entraînant une chute du nombre d'adhérents qui ne sont plus qu'une cinquantaine aujourd'hui.

l'eau



Les structures immergées sont devenues des habitats et des nurseries pour de nombreuses espèces marines

© ALR - Jean Célestino

Mais après un gros travail de restructuration et la mise en place d'une nouvelle gouvernance collégiale en novembre dernier, ALR sort enfin la tête de l'eau. De nombreux projets devraient voir le jour dans les mois et années à venir. Outre les 20 ans des immersions de Messanges-Moliets, l'association prévoit de densifier les récifs existants pour attirer de nouvelles espèces de poissons. Elle réfléchit également à renforcer sa légitimité en déposant une demande d'aire marine protégée autour de ses concessions. Par ailleurs, elle souhaite proposer la protection de ses récifs à des institutions telles que l'Agence de l'eau ou l'Ifremer, afin qu'elles y installent leurs outils de mesure en mer (salinité, analyses de l'eau, température, courantologie...). Un film sur les actions de l'association est aussi à l'étude, car la communication va être fortement relancée à travers l'année des océans en France en 2025 et les 30 ans de l'association en 2026. ■